

En quoi on devrait changer le régime municipal

Le président de la Commission d'urbanisme de Montréal nous adresse ce matin même une communication où nous relevons ce qui suit: A 3 heures demain, vendredi, la Commission d'urbanisme se réunira pour examiner un système de bureau voirie pour la ville et pour l'île de Montréal.

Les journaux, continue cette communication, ont annoncé que les gouvernements étaient à préparer une liste de travaux pour les chômeurs. Il est donc urgent d'adopter un plan d'ensemble qui permettra de choisir des travaux qui conviennent au développement de la ville de Montréal et des autres municipalités de notre district.

La réunion a été fixée le vendredi par quelqu'un qui est excusable de ne pas connaître intimement la cuisine des journaux. Le vendredi est pour toutes les feuilles de l'après-midi un jour doublement occupé, puisqu'on doit préparer dès la veille le journal du lendemain, qui, ce jour-là, paraît le matin.

Nous ne pourrions donc pas assister à cette réunion. Mais nous souhaitons à M. Terreault le succès qu'il mérite, sans compter beaucoup qu'il l'obtienne.

L'urbanisme, qui est la science de l'aménagement des villes, nous est d'autant plus nécessaire que nous avons un long arriéré à rattraper. Pour réparer le temps perdu, il faudrait pouvoir trancher dans le vif, il faudrait qu'un corps spécial fût muni des pleins pouvoirs, fût soustrait aux coups de la politique, pût jour de cette continuité et de cette sécurité dans le travail sans lesquelles nulle oeuvre de longue haleine ne peut s'accomplir.

M. Terreault, qui fut longtemps directeur des travaux publics à l'hôtel de ville, est aujourd'hui dans une demi-dégrâce. Au temps où il exerçait une quasi-dictature, nous nous trouvâmes souvent en désaccord avec lui; notamment, lors du trop fameux achat de la *Montreal Water*. Nous n'en sommes que plus heureux de reconnaître qu'il est de ces hommes pour qui la sécurité n'existe pas. En le poussant à la Commission d'urbanisme, on comptait qu'il tâcherait de se faire oublier de tout le monde, sauf du payeur municipal; en réalité, il a tiré parti avec des ruses d'Apache d'une situation extrêmement ingrate. Président sans pouvoirs d'une commission sans pouvoirs, il a usé de diplomatie et on ne peut nier qu'il ait accompli un travail préparatoire très important.

Il va de soi, cependant, que, pour mettre à profit ces préparatifs, il faut une commission qui ait la liberté d'agir. Et c'est pour nous un étonnement, voire un sujet de scandale, que nos grands confrères anglais, qui prétendent avoir tant à cœur le développement de Montréal à tous points de vue, ne se soient jamais joints à nous pour réclamer à qui de droit la création de cette commission. Pendant des années et des années, nous sommes revenus sans nous lasser à la charge. Mais le gouvernement de Québec s'est toujours montré hostile à cette commission sous prétexte de ne pas attenter aux privilèges des conseillers municipaux, quand chacun sait que ces privilèges n'ont pas pesé lourd lorsqu'un groupe financier a imposé naguère la Commission administrative présidée par M. le notaire Décarie et composée au total de créatures du ministère provincial; quand chacun sait que, sans une quasi-victoire de l'opposition provinciale, ces privilèges n'eussent pas pesé lourd cette année non plus. C'est, en effet, un secret de polichinelle que, au cas où M. Taschereau eût remporté une victoire éclatante, une victoire quel'on avait pris tous les moyens d'assurer, y compris, en certaines circonscriptions électorales, le vote à 110%. M. Houdé aurait été nommé directeur de la ville, sous le titre de gérant général ou quel que autre titre équivalent, avec un contrat de cinq ou six ans.

La situation périlleuse du gouvernement a changé la face des choses. Et c'est à cela que l'on doit attribuer l'ignoble campagne menée depuis contre le crédit de Montréal. Il faut, en effet, exagérer les bobos de notre ville, en faire des maladies mortelles afin de justifier une intervention chirurgicale héroïque, un coup de force.

Mais ce coup de force est aujourd'hui impossible. La justice immanente a voulu que la courte enquête menée au comité des comptes publics prouvât de façon éclatante le laxisme criminel du gouvernement. M. Duplessis a démontré que l'un des candidats auxquels le gouvernement eût tout naturellement songé comme membre, sinon comme président de cette commission, n'y allait pas avec le dos de la cuillère quand il puisait dans les fonds publics. Conséquence, il eût sûrement été très mal préparé pour jouer le rôle

de restaurateur des finances montréalaises. Il n'y a pas lieu pour lui de se couvrir la tête du sac de cendre, puisqu'il n'est pas improbable que, poussée, plus loin, l'enquête ne finisse par révéler que les procédés employés par lui sont courants: l'apurement des comptes est inexistant au sein du gouvernement de Québec, qui prétend faire une vérification pointilleuse de tous ceux qu'il reçoit des municipalités. C'est au moyen de cette prétendue vérification pointilleuse que la trésorerie provinciale a réussi à nous coûter \$800,000 depuis le commencement des *secours directs*, comme M. Raynault l'a dit en plein conseil. Sous prétexte que notre comptabilité est mal faite, le gouvernement nous a payés avec des *pitons*, c'est-à-dire qu'il a différé le règlement de ses comptes, cependant que ses amis les banquiers percevaient de jolis intérêts sur les sommes que nous emprunions pendant que nous attendions sous l'orme.

Après l'enquête des comptes publics, il est donc plus que probable que les projets pour la mise en tutelle de Montréal iront retrouver les vieilles lunes. Mais cela ne nous fait pas perdre de vue les réformes que nous considérons impérieuses et que nous voulons, une fois de plus, mettre sous les yeux de nos représentants à Québec.

I. Nous croyons que la Commission d'urbanisme munie de pleins pouvoirs est essentielle à la bonne administration de la ville. Les considérations esthétiques, dont on a tant peur, semble-t-il, sont ici à l'arrière-plan. Il s'agit plutôt de prévoir le développement de la métropole en évitant des expropriations coûteuses et de donner aux règlements de construction une fixité qui leur manque singulièrement à l'heure actuelle, puisque chaque échevin qui se succède au conseil se fait un jeu de les bouleverser au gré de ses électeurs influents. Mentionnons, en passant, l'une des conséquences de cet état de choses: en vertu de la loi fédérale de la construction d'habitations, les prêts sont faits par les compagnies d'assurance. Or celles-ci refusent de prêter aux quartiers canadiens-français. Elles peuvent avoir d'autres raisons, elles en ont sans doute aussi, mais il leur suffit d'en avoir une plausible pour céder les autres. Or cette raison plausible, c'est justement cette indétermination de nos règlements qui changent comme le temps. Un quartier dit résidentiel aujourd'hui est demain envahi par le commerce ou même par l'industrie. D'où l'instabilité des valeurs immobilières qui effraie le prêteur.

II. Nous croyons essentiel aussi de faire la péquation des divers quartiers. Cela ne touche aucunement à la question de principe. Il y a trop de différence entre le nombre des électeurs d'un quartier à l'autre et il y a trop de quartiers. Quand un échevin représentera douze mille électeurs au lieu de deux ou trois mille, il ne pourra se livrer aux débauches du patronage, qui équivalent en définitive à l'application des règlements, de tous les règlements, ceux de la construction, comme ceux de l'hygiène, comme ceux de la circulation. Et cette intervention néfaste, inhérente au système, fonction du petit quartier, dont le mandataire craint les plus petits mécontentements, nous conduit rapidement à l'anarchie, met en péril non seulement la santé, mais les biens et la vie même des citoyens, sans compter quelle coûte au trésor des milliers et des centaines de milliers de dollars en manque à gagner. L'électeur influent est, en effet, avant tout et surtout le monsieur qui est soustrait à presque toutes les charges communes. C'est l'envers du diction: si vous ne payez pas, c'est que vous êtes considéré.

Ces deux réformes, qui ne bouleversent aucunement le système actuel, mais qui créent une dictature essentielle pour diriger et pour assurer le développement harmonieux et économique de la ville et mettent d'un autre côté les échevins en garde contre eux-mêmes, les éloignent malgré eux du petit patronage, qui est la grande plaie de notre régime, ces deux réformes, croyons-nous, sont de première importance. Nous épargnerons annuellement des millions en expropriations avec la première, et nous verrons comme par enchantement se gonfler les revenus de la ville au chapitre de la taxe d'eau, de la taxe de vente et de bien d'autres taxes grâce à la seconde.

Il va de soi que la ville ne peut attendre de ces deux seules modifications son salut définitif. Nous n'avons pas parlé aujourd'hui d'une plus juste répartition des impôts, d'un allègement des charges dont les épaules de Concordia sont chargées par l'administration provinciale. C'est parce que ce thème a fait le sujet de notre dernier article et que par ailleurs les dispositions de l'opposition provinciale sont connues sous ce rapport.

Louis DUPIRE

Mais la vigueur de l'impression s'atténue singulièrement si, en page 5 du même numéro du Canada, on lit le texte complet du contre-attidavit. Voyez plutôt:

Province de Québec, District de Roberval.
Re: *Flottage de bois pour le compte de la Consolidated Paper Corp. Limited*, sur la rivière La-lièvre.

Je, soussigné, Fernand Brassard, de Roberval, chasseur et flottageur de bois, âgé de 25 ans, étant dûment assermenté sur les Saints Évangiles, déclare ce qui suit:

1.—Que j'ai pris lecture d'une déclaration assermentée, dûment signée par Léo Tardif et moi-même, et datée du trente avril mil neuf cent trente-six;

2.—Que cette déclaration a, en réalité, été signée et assermentée le premier mai courant (1936) au lieu du trente avril (1936);

3.—Que j'ai signé ladite déclaration à la suite d'instances répétées de la part de gens intéressés à la critique;

4.—Que j'entends bien, par la présente, retrancher et annuler ma signature sur cette déclaration en date du trente avril dernier (1936), voulant et entendant que tous les allégés me concernant, soient considérés comme nuls et de nul effet;

5.—Que, le deux mai courant (1936), j'ai reçu, d'un entière satisfaction, de Consolidated Paper Corp., tout le salaire qui m'est dû par cette compagnie, à raison de \$2.25 par jour de travail.

Et j'ai signé à Roberval, ce quatre mai 1936.

(Signé) Fernand Brassard, Assermenté devant moi à Roberval, ce quatre mai 1936.

(Signé) R. Boissonneault, Protonotaire C.S., Roberval.

Lisez cette pièce d'un bout à l'autre. Vous y verrez bien que M. Brassard conteste la date du premier document par lui signé (1er mai au lieu de 30 avril), affirme qu'il a signé ce document sur les instances d'autres personnes, déclare qu'il entend bien, par la présente, retrancher et annuler sa signature sur ce premier document, "voulant et entendant que tous les allégés me concernant soient considérés comme nuls et de nul effet"; vous y verrez encore que le 2 mai, soit le lendemain ou le surlendemain de la signature du premier document, il a reçu de la compagnie mise en cause tout ce qu'elle lui devait:

MAIS N'EST-IL PAS VÉRITÉ QUE LES ALLEGÉS DU PREMIER DOCUMENT SONT MAL FONDÉS.

Cette deuxième déclaration est le type du document qui paraît vouloir dire quelque chose et qui, en fait, ne dit rien; le type encore du document qui, à la condition qu'il soit produit sans avis et lu avec un effet, ait, peut-être pas un certain effet, mais ne supporte pas l'examen.

M. Gagnon a tout de suite été frappé, et il le note, du fait que cette pièce n'a sûrement pas été rédigée par le "chasseur et flottageur de bois" Brassard; M. Duplessis a fait au premier ministre qui produisait le deuxième affidavit cette réplique assez naturelle: *"S'il y a eu parjure, à vous de faire punir le parjure..."* En réalité, il n'y a pas eu de parjure, parce qu'il n'y a pas d'opposition réelle entre les deux textes. L'homme de loi qui a rédigé le deuxième texte s'est parfaitement arrangé pour que le signataire déclare retirer sa première signature et ses déclarations, paraissant ainsi les annuler, mais sans en affirmer la fausseté.

Comme trompe-l'œil, ce n'est pas mal exécuté.

Mais cette pièce, en dépit de son habile facture, n'a pas embrouillé M. Taschereau, qui a l'habitude des textes et sait les lire:

Petit camouflage
Dans le *Star* du samedi 9 mai, on pouvait lire ce petit avis legal:

THE BANKRUPTCY ACT
In the matter of:
MAISON MARCOU
(Sarah Marcovitch),
156, Main Street, Granby, P.Q.

Maison Marcou, cela vous avait un petit air français qui faisait très bien dans le paysage.

O. H.

Le Dr J.-A. MacDonald

Tous ceux qui connaissent le Dr J.-A. MacDonald, l'âme dirigeante de la section québécoise de l'Institut national pour les Aveugles, seront heureux d'apprendre qu'il vient d'être fait par son *Alma Mater*, l'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish, docteur en droit honoris causa. Il recevra son parchemin la semaine prochaine.

Le Dr MacDonald est déjà docteur en médecine à titre régulier. Forcé par la cécité menaçante, et qui devait, hélas! finir par l'emporter, d'abandonner ses études régulières à Antigonish, le jeune MacDonald passa à l'école des aveugles, puis, après y avoir été professeur, entreprit des études de médecine. En dépit de sa cécité, il réussit brillamment ces études, passa, deuxième sur cent quarante et un, ses examens d'admission à la pratique, au Massachusetts, puis s'inscrivit au corps médical de la Nouvelle-Écosse. De 1913 à 1927, le Dr MacDonald fit de la pratique privée à Halifax. Depuis, il s'est tout entier consacré à l'oeuvre des aveugles. Il habite la province de Québec depuis 1930.

C'est son dévouement aux aveugles qu'entend surtout signaler et couronner son *Alma Mater*.

La maison Daigle & Paul a vendu pour \$46,884 en moins d'un an au ministère de la colonisation

Le témoignage de M. Walter Manning, nommé acheteur par M. Vautrin — Ordre du ministre — Du bardeau et de l'étope pour les maisons de colons

Le cas de l'ingénieur Grenon, de Chicoutimi, instrument politique de l'ex-député Delisle

Québec, 14 (D.N.C.) — Le comité des comptes publics a continué son enquête ce matin sous la présidence de M. Léon Casgrain.

Au début de la séance, M. Arthur Richard, sous-ministre de la Colonisation, a produit divers documents, notamment l'état des dépenses et salaires de M. Reed.

M. J.-F. GRENON

Il a dit aussi que M. J.-F. Grenon, ingénieur, qui travaille pour le département de la Colonisation depuis trois ou quatre ans, a été transféré de Chicoutimi à Québec, par M. Irénée Vautrin, le 20 mai 1935, et qu'il a reçu pour lors \$500 dont \$300 en indemnité et \$200 en dépenses de voyage.

M. Duplessis — Est-ce que le ministre ne l'a pas fait venir ici parce qu'il y avait trop de plaintes contre M. Grenon, à Chicoutimi?

M. Richard — Je ne sais pas pourquoi le ministre l'a fait venir ici. Du moins, il ne m'en a pas parlé.

M. Duplessis — Il est de notoriété publique que M. Grenon a été cause d'une sorte de petite révolution à Chicoutimi, et que les gens ne pouvaient plus le voir. Car M. Grenon était l'instrument politique du député du temps, M. Gustave Delisle, et sa position était devenue intenable à Chicoutimi.

M. Richard — Le ministre ne m'a jamais déclaré la raison du transfert de M. Grenon, de Chicoutimi à Québec. J'ai raison de croire, cependant, que c'était à cause des plaintes faites contre lui que M. Grenon a été transféré à Québec.

M. Duplessis signale ensuite une somme de \$230 payée à M. Grenon pour travail pour le pont sur la ri-

vière Saguenay, à Sainte-Anne.

Comme M. Richard ne peut affirmer s'il s'agit du même Grenon, M. Ivan Vallée, sous-ministre des Travaux publics, est appelé et déclare que c'est bien le même M. Grenon.

Les comptes publics cachent la vérité

M. Duplessis signale alors comment les comptes publics sont faits de façon à cacher la vérité. Le gouvernement dit qu'il fait des économies, et il le fait publier à grand renfort de manchettes, par le *Soleil* et le *Canada*. En réalité, il fait entrer les dépenses ordinaires sous le titre de dépenses au compte capital et le tour est joué.

M. Duplessis passé à M. Vallée les procès-verbaux de la Chambre où est rapportée une interpellation du chef de l'opposition, au sujet de M. Grenon, pour une période s'étendant du 1er janvier 1931 au 1er mars 1935.

M. Duplessis — Vous lisez bien, n'est-ce pas, que le département des Travaux publics a payé à M. Grenon \$2,929 pour achat de terrain, levés topographiques, et \$260 par mois depuis le 1er février 1932 au 1er février 1933.

De plus, vous constatez que durant la même période, M. Grenon travaillait pour le département de la Colonisation. La somme de \$230, dont il a été question tout à l'heure n'est donc pas incluse dans ces montants.

M. Vallée. — Elle devrait l'être.

M. Duplessis. — Ne dites donc pas ça. Vous avez une période, de mars à juin 1935, qui n'est pas couverte par la réponse.

M. Vallée. — Il faudrait que le consulte le comptable pour vérifier.

Liste de 800 noms

En attendant, M. Duplessis rappelle le sous-ministre de la Colonisation, M. Richard. Il souligne à ce dernier qu'il a demandé la liste de toutes les personnes à qui on a prétendu avoir versé un octroi de \$100 comme fils de cultivateurs, mais qu'on lui a fourni une liste incomplète.

M. Richard remarque que ce n'est pas cette liste-là qu'il a transmise, mais que l'autre sera probablement prête pour demain; elle contiendra 800 noms.

A même les \$10,000,000

Le chef de l'opposition s'informe aussi si les états demandés au sujet des montants payés ou dépensés à même les crédits de la Colonisation et à même le dix millions sont prêts.

M. Richard. — On va les produire par tranches. Autrement, ça prend trop de temps. Ou bien, si vous voulez les consulter, on a là une bibliothèque de documents.

M. Duplessis. — Vous me faites penser à un vieil avocat des Trois-Rivières qui plaiderait devant le juge. Il réferait ce dernier, pour les auteurs cités, à la bibliothèque du Palais.

Les ventes à Daigle & Paul

M. Duplessis. — Vous m'avez remis la liste des personnes ou compagnies de qui le ministère aurait fait des achats, du 1er juin 1935 au 30 avril 1936, à même les crédits de la Colonisation. Je vois ici Daigle & Paul, qui, dans moins d'un an, ont vendu pour \$46,884.91; ce M. Daigle n'est-il pas M. Armand Daigle, de la Commission de l'utilisation des produits forestiers?

(Suite à la page 3)

Fin de régime

Comment les députés donnent des contrats sans les ministres

L'enquête au comité des comptes publics révèle quelle pétaudière est devenu le régime — Tout le monde dépense et personne ne compte

Un "draveur" qui parle la langue du barreau

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 14. — L'enquête du comité des comptes publics a pris hier une ampleur insoupçonnée, non pas tant par les personnes mises en cause que par le régime qu'elle met à jour.

Car il semble maintenant avéré par des témoignages indiscutables que notre administration provinciale est devenue une sorte de cour du roi Pétaud où chacun est maître et jongle avec les deniers publics au gré de ses intérêts particuliers.

Sans doute, avant d'impliquer directement les individus, il est juste d'entendre leur version des faits. Mais il est un fait désormais acquis: c'est que depuis des années, un grand nombre de députés ministériels, sans plus s'occuper du gouvernement que s'il n'existait pas, ordonnent eux-mêmes la dépense des deniers publics, suivant leurs plans et fantaisies, sans que les départements et les ministères soient avertis. Puis, le travail terminé, les députés font payer la note par le gouvernement.

Deux cas typiques

On a cité deux cas typiques, hier: la construction d'un pont dans Gaspé-Nord, sur les ordres du député Thomas Côté, hors la connaissance du ministère de la colonisation et de son ministre, en pleine période électorale; la construction de chemins au Lac-S-Jean par les ordres de l'ex-député Delisle, hors la connaissance du ministère et du ministre.

Et voici des faits plus graves: M. Duplessis a posé hier à M. Arthur Richard, sous-ministre de la colonisation, les questions suivantes qui, bien que non textuelles, représentent fidèlement le sens des questions et réponses:

Travaux ordonnés par des députés sans autorisation

M. Duplessis. — Est-ce qu'il n'est pas arrivé souvent que des députés ont fait faire des travaux sans le consentement du département de la colonisation, et que le département a dû payer ces travaux un an ou deux ans après?

M. Richard. — Oui.

M. Duplessis. — Et ces travaux n'étaient pas autorisés par le département?

M. Richard. — Non.

M. Duplessis. — Il est ainsi arri-

vé que les députés ministériels ont fait beaucoup de travaux de leur propre chef, sans l'autorisation du département, et ont fait ensuite payer ces travaux, un an ou deux ans après?

M. Richard. — Oui. Mais il convient d'ajouter des explications. Il arrive que le ministre autorise des travaux sans que le sous-ministre en soit averti.

M. Duplessis. — Dans le cas de Chicoutimi, le ministre avait-il autorisé les travaux?

M. Richard. — Non.

M. Duplessis. — Et dans le cas de Cap-Chat, le ministre avait-il autorisé les travaux?

M. Richard. — Non.

M. Duplessis. — N'est-il pas arrivé plusieurs fois que les députés ministériels ont fait faire des travaux sans que le département ait pu surveiller les travaux, ni les vérifier, et que le département ait dû payer deux ans après?

M. Richard. — Oui.

Il n'est pas besoin d'insister. On voit tout de suite les dangers et le faux d'un pareil régime:

Voici que la population de la province élit des députés pour surveiller la dépense du produit des taxes et revenus publics, et légiférer de façon générale. Ces députés choisissent les hommes qui leur paraissent les plus qualifiés par leurs qualités, leur caractère et leur mérite, pour administrer de façon sage, et surtout pour dépenser les deniers publics pour le plus grand bien général. Ce sont les ministres. Si des députés poussés par les exigences locales réclament des travaux non justifiés, les ministres ont précisément pour fonction de les refuser. Ces ministres ont, de plus, la char-

(Suite à la page deux)

Pour perpétuer le souvenir de Mgr Lartigue

Le diocèse de Montréal célèbre cette semaine le centenaire de l'érection du district de Montréal en diocèse séparé de celui de Québec.

C'est en effet le 13 mai 1836 que Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI,

se rendant aux pressantes supplications du clergé et des fidèles du territoire qui compose aujourd'hui la province ecclésiastique de Montréal, érigeait le diocèse de Montréal et en nommait Monseigneur Jean-Jacques Lartigue premier évêque.

Monseigneur Lartigue, prêtre de Saint-Sulpice, est né à Montréal en 1777. Il porte donc un double titre à la vénération de la population de la ville de Montréal: fils distingué et premier évêque de Montréal.

Or, quel est le monument qui nous rappelle Monseigneur Lartigue? Je me demandais même si si une rue de la ville portait son nom. On m'a dit qu'une toute petite rue portait le nom de l'illustre évêque, l'*Avenue Lartigue* allant de la rue De Montigny à la rue Sherbrooke. Elle a si peu d'importance que des sergents de ville auxquels je me suis informé m'ont répondu ne pas la connaître.

No convenait-il pas à l'occasion de ce centenaire de donner le nom de rue Lartigue à une rue importante de la ville de Montréal? Il suffit, il me semble, d'éveiller l'attention dans le Conseil de Ville pour obtenir ce résultat. Il y a tant de noms qui ne disent rien à notre population! Tandis que le nom de Lartigue mérite de passer à la postérité.

J. GEOFFROY, prêtre.

Carnet d'un grincheux

M. Bériaud a manqué gravement. Lui qui fabrique les signaux de la voirie, il aurait dû en imaginer un pour le Comité des comptes publics, avec cette inscription: *"VIRAGE — DANGER"*.

Le *Soleil* fait la sensation. A l'affaire Bériaud, il pose cette laconique manchette: — ou plaque: *Au Comité des Comptes Publics*.

Signes de Canada, ça pourrait bien être le signe que les temps du régime sont révolus.

Pills & Tabet, de retour en France, donnent une entrevue à un hebdomadaire fort répandu. Il n'y en a que pour les Américains. Les Canadiens? Néant. Zéro. Ça leur apprendra à être les éternels gogos.

Avant acheté d'un fonctionnaire mononopole pour \$900,000 de plaques, le régime n'aura pas à s'étonner si les diecteurs le plaquent là.

Votre budget est à sec? Il y a la méthode Vautrin. L'auto ne va plus? Consultez le guide des autos Vautrin.

Ce fonctionnaire fournisseur de signaux, pourra-t-on lui reprocher de ne s'être pas signalé?

Il y a tant et tant de tourments dans le régime que cela va bientôt presque le million pour les marquer tous.

Le plus actif ministère du régime Taschereau: Plaques et Pitons.

Le Grincheux

Boutade

Les bardeaux de Bébiau

(Un fonctionnaire a vendu pour \$500,000 de plaques d'autos au trésor à Québec). Les journaux.

Babouin, barbu, bondit, baise Bébiau et, bavard, beugle:

"Boss, belle ribambelle de bardeaux! Bonne bouche. Boss!" Bébiau bougonne: "Babouin, ta bouche! C'est beaucoup beugler. Ça beugle! Boss ou non, Babouin, Bébiau n'est pas badaud. Tu ba-

ouilles. Parle plus bas, baderne!"

— Boss. — Bourgeois, bourdonne Bébiau. — Bourgeois, blous partout du Barbe-bleu badi-

jeonneur de bardeaux concurrents. Bacherot borne à toi, bourgeois, ses beaux achats de bardeaux pointés. Bientôt, nous bourrerons nos bottes de belle paille. Bacherot bénit notre bédit commerce.

— Bien dit, Babouin. Buvoins du bourgogne blanc! Bouchons à bas! Buvoins aux beaux millions, boudés aux billions. Boudéha ne boudé pas Bébiau. Boudéha est bon et Bébiau baise son brodequin. Ne reste pas baba, Babouin. Brûle du bon encens à Boudéha. Bénissons

bénévolement le beau bien que Bacherot nous aboule. Debout, les boys! Bourgonne et bordeau! Buvoins!

— Boss, beugle Babouin. Addis-Abéba brûlant sous Badogho, Québec débordant des beaux bardeaux de Bébiau, sous Bascherot, belles et bonnes nouvelles!

— Barnabé Babouin, la belle aventure qui mettra bout à bout un billion de bardeaux, bientôt, sur mes bordereaux, bonne aubaine pour mes bobos de banque. Battons Babouin! Bras débordants de billets de banque, banques débordantes de nos beaux dépôts, Bascherot l'avait bien dit, Bibi n'est ni bot ni bal

Canada et Genève

MM. King, Bennett et Lapointe s'accordent

M. Woodworth veut débattre tout de suite la part du Canada dans les affaires de Genève — Les chefs de droite et de gauche préfèrent qu'on attende

Il n'y aurait pas eu de consultation entre Londres et les pays de l'Empire, d'après M. King

Ottawa, 14. — Pour une fois, le leader libéral, M. Mackenzie King, et le leader conservateur, M. Bennett, se sont entendus sur une question de haute importance.

Un troisième leader, celui de la Cécélie, M. Woodworth, voulait obtenir que le gouvernement fixât un jour pour un débat sur notre participation à la Société des Nations, sur tout ce qui s'y rapporte, y compris les sanctions économiques contre l'Italie.

M. Woodworth considère que le temps est venu de définir nettement notre attitude à l'endroit de la Société des Nations, aussi notre attitude à l'endroit de la Grande-Bretagne. Dans les circonstances actuelles, à la suite de la faillite complète de la Société des Nations comme agent de paix dans le monde, le Canada doit-il laisser la Grande-Bretagne parler en son nom dans les conseils des nations du monde? Le Canada ne doit-il pas au contraire faire entendre sa propre voix, parler pour lui-même? Le Canada se doit encore, au dire de M. Woodworth, de définir au plus tôt sa politique de défense. Le Canada ne doit-il pas se défendre contre tout venant? Le Canada ne doit-il pas attendre l'appui et l'aide des Etats-Unis ou s'en remettre, comme auparavant, à la protection britannique et impériale, avec tous les avantages et les désavantages que cela comprend?

M. Woodworth, encore une fois, croit que le temps est venu de choisir. Le Canada est à la croisée des chemins, pour ainsi dire. Lui de déterminer son avenir, de choisir et de faire connaître son choix au plus tôt. Pour cela, le Parlement doit aborder l'étude de ces divers problèmes et le gouvernement, dit-il, devrait lui en fournir l'occasion sans attendre plus longtemps.

Le premier ministre n'est pas de cet avis. Il lui semble tout à fait inopportun d'aborder ces sujets à l'heure qu'il est. Le débat proposé par M. Woodworth ne pourrait que causer de l'embarras, nuire à ceux qui font tous les efforts possibles pour le maintien de la paix dans le monde.

M. Bennett abonde dans le sens de M. King. Il croit que le Canada ne doit pas se charger de la responsabilité de décider du moment opportun de discuter d'affaires internationales.

Le premier ministre a commencé par répondre à des questions de M. Woodworth. Il a appris à ce dernier que le Canada ne fait plus partie du conseil de la Société des Nations et qu'il n'a pu récemment voter, ainsi que M. Woodworth le laissait entendre, pour la continuation des sanctions économiques contre l'Italie.

M. King a encore dit à M. Woodworth qu'il n'y a pas eu de consultation entre la Grande-Bretagne et les autres pays de l'Empire à propos des sanctions.

Une fois ce premier interrogatoire terminé, M. Woodworth, comme

questions qui intéressent directement et immédiatement le Canada. Les Affaires extérieures pourront être débattues quand les crédits de ce service seront soumis à la Chambre. Il sera alors loisible aux députés d'examiner tout à leur aise la question de notre participation à la Société des Nations. Il vaut certainement mieux qu'il en soit ainsi.

M. BENNETT

Le leader de l'opposition abonde dans le sens du premier ministre. Ca n'est pas le temps d'engager un débat académique sur les affaires européennes et sur notre participation aux tractations diplomatiques de Genève. A quoi cela nous avancerait-il de discuter sur ce que nous sommes ou ne sommes pas, sur ce que nous devrions faire ou ne pas faire? Il vaut mieux soutenir ceux qui s'efforcent de sauvegarder la paix du monde, ne pas leur causer d'embarras.

En pareil domaine, il ne peut pas se trouver de divergences d'opinion entre les individus. Mais ces questions doivent être laissées en dehors et au-dessus de la politique partisane. Pour aborder ces problèmes de politique internationale, le Parlement canadien ne se trouve pas aussi bien placé que le Foreign Office de Grande-Bretagne. Et pourtant lui aussi fait de son mieux pour ne pas s'embarrasser de la politique partisane.

Le premier ministre, dit M. Bennett, a nécessairement des informations en cette matière que d'autres n'ont pas. C'est à lui que la responsabilité incombe de déterminer le moment qui lui paraît le plus favorable pour entreprendre un débat de cette nature, un débat dont peut dépendre le bien-être de toute la nation.

Il n'arrive pas souvent, dit M. Bennett, que l'opinion publique se confie dans le gouvernement actuel. Mais je suis convaincu qu'en demandant que l'on ajourne le débat proposé, le premier ministre, conscient de sa responsabilité, agit dans ce qu'il croit être le mieux des intérêts de tout le monde. J'accepte pour ma part ce qu'il nous propose.

M. LAPOINTE

Le ministre de la Justice n'ajoute qu'un mot. Si le conseil de la S.D.N. n'a remis non seulement sa décision quant aux problèmes qui se posent mais jusqu'à la décision de ces problèmes, c'est qu'il ne se considère pas suffisamment informé. Comment alors le Parlement canadien pourrait-il faire mieux que le conseil de la S.D.N.? De plus, le Canada ne fait pas partie du conseil de la S.D.N. Quand celui-ci aura pris une décision, il sera toujours temps pour le Canada d'acquiescer ou de rejeter cette décision.

Pour le moment, il vaut mieux que le Parlement canadien ne déballe pas les problèmes que Genève juge à propos de laisser de côté.

C'est ainsi que la Chambre des Communes devra se passer, d'ici quelque temps au moins, d'un débat académique et diplomatique sur les choses qui se brassent à Genève et un peu partout en Europe.

Emile BENOIST

Sous la menace rouge

Par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Le discours prononcé par le R. P. Archambault, S. J., devant les membres de la Société Saint-Eugène de Montréal, a suscité le plus vif intérêt. Il touche à l'un des problèmes auxquels est étroitement liée notre survie: l'envahissement progressif de notre pays par une population cosmopolite. Il dénonce l'imprévoyance et l'insouciance de la plupart des nôtres en face de ce problème et leur rappelle leurs devoirs non seulement de Canadiens français attachés à leur nationalité, mais surtout de membres du corps mystique du Christ, qui ne peuvent rester indifférents au salut des âmes qui les entourent.

Cette critique vigoureuse mais sévère et constructive devait nécessairement éveiller certaines susceptibilités. Des interprétations plus ou moins exactes ont été données de la thèse développée par le conférencier.

Heureusement le texte complet de ce discours a été publié en brochure. Il faut le lire pour posséder la véritable pensée de l'auteur, pour juger à leur mérite ses observations courageuses et le plan d'action qu'il a tracé, lequel lui a déjà valu de hautes approbations.

Cette plaquette se vend 10 sous l'exemplaire, au Service de Librairie du Devoir, 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

M. J. H. Thomas

rend témoignage

Londres, 14. (SPC). — Le tribunal chargé d'établir s'il y a eu manquement au secret relatif aux projets fiscaux a entendu, aujourd'hui, le secrétaire d'Etat aux colonies, M. J. H. Thomas, nier avoir révélé quoi que ce fut du dernier projet fiscal et déclarer qu'il veut une enquête sur les affaires de son fils, M. Leslie Thomas, l'un des courtiers par l'intermédiaire de qui M. Alfred Bates s'est assuré contre des augmentations d'impôts. Le tribunal a pris connaissance de lettres dont voici la substance: M. Bates a offert à M. Thomas père 20,000 livres et une participation aux profits éventuels pour autographie du ministre; M. Thomas s'est engagé à remettre le manuscrit à M. Bates si celui-ci lui achetait une maison que Mme Thomas désirait; M. Bates a acheté la maison, qu'il a payée 15,100 livres, et a demandé à M. Thomas de reconnaître avoir reçu cette somme comme un acompte.

'Le nom dans le bronze'

Le dernier livre de Michelle Lenormand: "Le nom dans le bronze" est en vente au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, Montréal, au prix de \$1.00, franco.

Fin de régime

(Suite de la 1ère page)

ge de surveiller la dépense, de l'ordonner, la contrôler.

Régime à l'envers

Or, le régime administratif provincial actuel est le renversement de tous ces principes.

Chaque député décide de lui-même les travaux à exécuter. Non seulement il décide, mais il ordonne les travaux sans que les ministres et le gouvernement le sachent et puissent exercer le moindre contrôle. Le député, roi et maître, choisit les entrepreneurs, les ouvriers, les matériaux, il décide des prix ou encore ne s'en occupe pas; bref, patronage exercé dans les conditions les plus nocives.

Avec pareil système, l'orientation générale de la dépense publique par les ministres responsables et autorisés disparaît; mais on a une sorte de féodalité où les députés constituent autant de petits potentats.

Et de plus, c'est là le plus grave, tout contrôle de la dépense publique disparaît. Car si les députés ordonnent et font les travaux hors la connaissance du gouvernement, comment veut-on que ce dernier puisse vérifier si l'ouvrage a été fait dans les conditions voulues, si on n'a pas pratiqué littéralement le pillage? Ce n'est qu'un an ou deux plus tard, que le gouvernement est mis au courant. Et alors, tout contrôle devient une comédie, et l'administration devient une formidable machine à patronage et à gaspillage.

Il n'est pas un homme de bon sens qui soutiendrait un instant la plausibilité de pareille situation. C'est celle où le régime en est rendu.

Des députés distribuent des chèques

L'enquête a révélé une autre situation étrange: c'est que les députés sont souvent chargés de la distribution des chèques pour octrois individuels ou régionaux.

C'est d'abord une sorte de petit chantage déguisé que ce député qui, au temps de l'élection ou ailleurs, s'amène avec le chèque devant les électeurs pour leur faire entendre que si le gouvernement a "marché", c'est dû au député.

Et puis on a vu que c'était un mauvais service à rendre aux députés eux-mêmes qui, par suite de circonstances spéciales, sont portés à des indécidables.

Quand l'enquête n'aurait réussi qu'à dévoiler la situation dangereuse qui compromet notre administration provinciale, elle serait la preuve éclatante de la nécessité, souvent préchée par le Devoir, d'une forte et active opposition.

Tempête dans un verre d'eau

En Chambre, le débat sur le budget se continue. Il y a eu hier soir un petit incident qui a été plutôt une tempête dans un verre d'eau.

M. Antoine Castonguay, député de Roberval, avait lu un affidavit signé par deux floteurs de bois qui dénonçaient les procédés de chantage d'une compagnie forestière pour diminuer les salaires.

Les deux "floteurs de bois" qui ont signé la déclaration sont Léo Tardif et Fernand Brassard. Or, ce dernier, qui avait signé l'affidavit du 30 avril, en a donné un autre le 4 mai, disant que le 2 mai il a été payé par la compagnie, et qu'il retirait son nom de l'affidavit, "voulant et entendant que tous les allégués me concernant, soient considérés comme nuls et de nul effet".

En passant, admettons comment ce "floteur de bois" parle un langage éminemment légal. On l'imagine, expliquant à ses camarades sur la "drave", les allégués considérés comme nuls et de nul effet.

Ce draveur connaît la terminologie du barreau autant que du billot.

M. L.-A. Taschereau a lu le second affidavit de Brassard, et un lettre dudit Brassard à M. Duplessis pour l'en avertir.

M. Duplessis a signalé d'ailleurs, que, fort curieusement, il n'avait jamais reçu cette lettre.

De plus, comme le second affidavit ne contredit pas le premier, les choses n'en sont guère changées. Car Brassard se contente de retirer son nom, et, comme il est supposé dire d'après l'affidavit: "Voulant et entendant que tous les allégués me concernant, soient considérés comme nuls et de nul effet".

Le débat sur le budget

Au cours de la séance d'hier après-midi, M. Alexis Gagnon, député de Hull, a repris le débat: M. Henri Auger, député de Montréal-Saint-Jacques, lui a succédé, et M. Antoine Castonguay, député de Roberval, a ajourné le débat à la soirée.

M. Castonguay a repris le débat dans la soirée. Il a été suivi par MM. Rouville Boadry, député de Stanstead, et U.-W. Rousseau, député de Champlain.

Le discours de M. Auger

On lira avec vif intérêt le discours de M. Auger sur la question des listes électorales et de l'administration de la justice.

Alexis GAGNON

Mort du maréchal Allenby

Londres, 14. (SPC-Havas). — Le maréchal vicomte Allenby, conquérant de la Palestine, est mort cet après-midi. Il avait 75 ans.

L'Emden

Une foule qu'on estime à 3,000 personnes a visité hier après-midi le croiseur-école Emden. En raison de l'affluence, le public pourra de nouveau visiter le navire de guerre allemand dimanche après-midi.

Hier, les marins et les cadets, qui ne sont pas allés aux chutes Niagara, ont visité la ville de Montréal en autocars. Le consul général d'Allemagne à Montréal, M. Ludwig Kempf, a reçu à dîner hier soir le commandant du croiseur, le capitaine Bachmann et un certain nombre d'officiers.

AU "CERCLE UNIVERSITAIRE"



M. Aimé Cousineau, ingénieur sanitaire de la ville de Montréal, vient d'être élu président du Cercle Universitaire de Montréal, dont il était trésorier depuis de nombreuses années.

Juifs et Arabes en Palestine

Un article de l'Univers israélite

D'un article de l'Univers israélite, cité par la Revue internationale des Sociétés secrètes du 1er avril:

Comme en 1922, après les premiers troubles arabes, comme en 1929, après les événements sanglants, le gouvernement semble vouloir satisfaire les meneurs arabes en sacrifiant des intérêts juifs. Si cette politique est dictée par la peur des complications, elle est mauvaise. Elle soulève une vague d'indignation du côté juif et elle ne satisfait guère le côté arabe. Plus les concessions seront grandes, plus l'agitation sera forte. Pour un peuple oriental primitif, chaque concession est un signe, non pas de sagesse politique, mais de faiblesse.

Deux mesures viennent d'être arrêtées, inutiles et nuisibles à la fois. D'abord, le Conseil législatif. Mesure qui semble démocratique à première vue. La puissance mandataire a le désir sincère de donner au pays confié à sa tutelle un "self government", une autonomie politique. En réalité, il n'en est rien. Même si ce Parlement était constitué sur la base d'élections démocratiques, il ne représenterait pas la population entière de ce pays, où, du côté arabe, la proportion des analphabètes dépasse soixante-dix pour cent. De nouveaux, les grandes familles de riches propriétaires fonciers, les Hussaini, les Nashashibi, les Khaldi, les Abdul Hadi, se disputeraient les sièges et l'ignorance, la confiance des électeurs permettrait la constitution d'une oligarchie autoritaire qui ne représenterait et ne défendrait que ses propres intérêts. Mais le principe démocratique fait complètement défaut dans ce projet soi-disant démocratique. Le Conseil législatif serait composé de cinquante pour cent d'élus, l'autre moitié étant nommée par les autorités. Le président, un Anglais, aurait la voix décisive et, en outre, le haut commissaire garde, pour toutes les décisions, le droit de veto. Nombre de questions sont exclues de la compétence de l'assemblée, entre autres, le droit de proposer des articles de budget. Ce parlement est donc une pure fiction, car les affaires se font, comme pour le passé, tranchées par le haut commissaire.

Donc, mesure inutile, mais qui comporte des dangers certains. Les Juifs formeraient, d'après le projet, trente pour cent des députés du Conseil. Les Anglais vingt pour cent et les Arabes, Musulmans et Chrétiens, composeraient l'autre moitié. Une bonne partie des députés appartenant donc à un milieu nettement hostile à la colonisation juive et, fait sans précédent dans l'histoire parlementaire, à un milieu qui ne reconnaît pas la constitution du

Qualité remarquable THE "SALADA"

Au Cap Blomidon

(roman par Aloné de Lestres)

Album de 24 pages, 184 illustrations de J. McIsaac, légende de Victor Barrette, rédacteur au "Devoir". Au comptoir .25s l'unité, .30s par la poste.

L'appel de la race

(roman par Aloné de Lestres)

Même description que plus haut, dessins de J. Paquette.

En vente au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

VOUCANO

CHALIFOUX & FILS LTEE

1106 Beaver Hall - Montréal

Casiers à St-Hyacinthe.

kino petol

Supplément à la chaîne des chapeaux défilés les pellicules.

AUX EMPLOYEES

Comptables très expérimentés 35 ans, avec capacité d'exécution, esprit d'initiative, bilingue, expérience de la comptabilité, prix de revient, compilation, bilan, gestion administrative, offre ses services pour remplir une position requérant les qualifications susmentionnées. Excellentes références. Casier 25, le "Devoir".

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

ON DONNE DES LIVRES !... EN VOULEZ-VOUS ?

Pour les prix, une occasion tout à fait hors de l'ordinaire. Le Service de Librairie désire solder cinq collections très populaires. Il les offre donc bien au-dessous du prix coûtant. Voici l'énumération de ces collections:

	Prix ordinaire à la douzaine	Prix de solde à la douzaine
BIJOU (brochés)	\$ 3.00	au comptoir \$1.00
		par la poste \$1.25
BIJOU (reliés)	\$ 4.50	au comptoir \$2.00
		par la poste \$2.50
FAMILIA (cartonnés)	\$ 6.00	au comptoir \$2.00
		par la poste \$2.50
POUR TOUS MAME (cartonnés)	\$ 6.00	au comptoir \$2.00
		par la poste \$2.50
MA FILLE (reliés)	\$12.00	au comptoir \$3.00
(quantité très limitée)		par la poste \$3.50
JULES VERNE (reliés)	\$12.00	au comptoir \$5.00
		par la poste \$5.50

Aussi autres collections désassorties à des prix équivalents de ceux donnés plus haut.

Les prix que vous venez de voir indiquent que vous avez absolument pour rien la moitié ou les deux tiers des volumes mis en vente. Point n'est besoin d'insister sur un avantage d'une pareille évidence.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"
430 Notre-Dame est, : : : : Montréal

PAIEMENT DES FACTURES AUX BANQUES

Avis aux abonnés domiciliaires :

Certaines succursales des banques, tel qu'indiqué au verso des factures, sont autorisées à recevoir paiement des comptes pour la compagnie.

Les factures sont normalement payables aux bureaux de la compagnie. C'est pourquoi, tant que les frais de recouvrement par l'entremise des banques étaient les mêmes qu'à ses bureaux, la compagnie se trouvait justifiée d'assumer toute la dépense.

Les banques exigent maintenant 5 cents par facture payée à leurs bureaux. Cette rémunération de 5 cents ferait plus que tripler le coût du recouvrement et représenterait une dépense supplémentaire non prévue au présent tarif modique.

C'est pourquoi, à partir du 1er mai 1936, la compagnie ne pourra payer que 3 cents sur le montant de 5 cents exigé par les banques — le solde de 2 cents restant à la charge de l'abonné qui préfère utiliser les services de la banque.

Cependant, on peut toujours acquitter ses factures SANS FRAIS aux bureaux de la compagnie.

Montreal Light Heat & Power

CONSOLIDATED

Le 20 avril 1936

CALENDRIER

Demain: VENDREDI, 15 mai 1936
 Saint-Jean-Baptiste de la Salle, C. G.
 Lever du soleil, 4 h. 15.
 Coucher du soleil, 7 h. 25.
 Lever de la lune, 1 h. 31.
 Pleine lune, le 6, à 10 h. 7 m. du matin.
 Dernier quart, le 14, à 1 h. 18 m. du matin.
 Nouvelle lune, le 20, à 3 h. 41 m. du soir.
 Premier quart, le 27, à 3 h. 12 m. du soir.

L'enquête sur la colonisation

Le secrétaire Belleau se sent malade

M. Charles Lantôt ne rend pas de comptes

L'assistant procureur général sur la sellette

(Suite de la 1ère page)

M. Richard. — Je l'ignore.
 M. Duplessis. — Ce n'est pas vous qui avez acheté, qui est-ce?
 M. Richard. — M. Manning.

M. Walter Manning

Le chef de l'opposition fait alors asseoir M. Manning, ingénieur civil; celui-ci dit qu'il a été attaché au ministère de la Colonisation le 31 août 1934.

M. Duplessis. — Depuis que M. Manning a été nommé ministre?

M. Manning. — Oui.

M. Duplessis. — Êtes-vous le fils ou un parent de M. Manning, de la Commission scolaire de Montréal?

M. Manning. — Oui.

M. Duplessis. — Avez-vous été acheteur pour le département de la Colonisation de Québec, et depuis quand?

M. Manning. — Oui, depuis le 4 avril 1935, jusqu'au milieu de décembre 1935.

M. Duplessis. — Vous n'êtes donc plus acheteur?

M. Manning. — Non, on m'a offert la position de chef de division à Montréal, et j'ai accepté.

M. Duplessis. — C'est vous qui vous êtes occupé des achats de matériaux et des diverses choses dont avait besoin le département?

M. Manning. — Oui.

M. Duplessis. — Connaissez-vous la compagnie Daigle & Paul?

M. Manning. — Oui.

M. Duplessis. — M. Armand Daigle, un de ses principaux officiers, est-il le même M. Daigle qui fait partie de la Commission de l'Utilisation des produits forestiers, une commission payée par le gouvernement de Québec?

M. Manning. — Oui.

M. Duplessis. — D'après l'état qu'on m'a remis, je constate que Daigle & Paul ont vendu au département, en moins d'un an, pour \$46,884.91. C'est vous qui avez fait ces transactions?

M. Manning. — C'est moi qui ai préparé les commandes.

M. Duplessis. — Est-ce la même compagnie qui vend beaucoup à la Commission scolaire de Montréal?

M. Manning. — Je l'ignore, je ne suis pas au courant des affaires de la Commission scolaire de Montréal.

M. Duplessis. — Avez-vous les états que j'ai demandés sur les achats?

M. Manning. — Ils sont restés au département.

M. Duplessis. — Vous rappelez-vous de quoi il s'agit?

M. Manning. — Il faudrait que je consulte les dossiers; il y a toutes sortes de choses.

M. Duplessis. — Est-ce que vous avez acheté des graines de semences pour la Colonisation?

M. Manning. — Non, cela fut acheté avant mon arrivée.

M. Duplessis. — Avez-vous acheté la graine de semences?

M. Manning. — Je ne sais pas. (ici M. Richard intervient et dit que c'est M. Julien Beaudry).

M. Duplessis. — Qui vous a dit d'acheter de Daigle & Paul?

M. Manning. — Le ministre Vautrin.

M. Duplessis. — M. Armand Daigle est un ancien président du Club de Réforme?

M. Manning. — Je ne sais pas, j'en ai entendu parler, mais je ne le sais pas.

M. Duplessis. — C'est un membre du Club de Réforme.

M. Manning. — Probablement.

M. Perrault. — Pourquoi avez-vous acheté ces matériaux?

Du bardeau et de l'étaupe

M. Manning. — C'était du bardeau et de l'étaupe pour les maisons de colons.

M. Alexis. — Vous en avez acheté ailleurs aussi?

M. Manning. — Certainement.

M. Duplessis. — Quel prix a été payé le bardeau?

Le témoin consulte une liasse de factures et lit: \$1.85—\$1.65—du mille.

Le chef de l'opposition lui demande de produire une copie des factures qui forment le montant de près de \$47,000; en attendant, il demande de garder les originaux quelques temps, pour les vérifier.

M. Duplessis. — M. T. A. Lalonde, de qui le département a acheté beaucoup de choses, est-ce l'ancien candidat de M. Authier dans l'Abitibi?

M. Manning. — Je ne sais pas.

M. Duplessis. — Je vois ici un montant de \$36,067.24; ça comprend quoi?

M. Manning. — Toutes sortes de matériaux de construction.

Des hôtels

M. Duplessis. — Je vois les noms Hôtel Barreault, Hôtel Plaza (Montréal), Hôtel Canada (Québec), Hôtel Radio (Rouyn), qu'est-ce que vous avez acheté de ces hôtels?

M. Manning. — Nous n'avons rien acheté. Le comptable pour vous dire de quoi il s'agit.

M. Duplessis. — A part ces montants, vous avez payé aussi des frais de transport sur la marchandise achetée? Où était-elle expédiée?

M. Manning. — Oui, mais j'ignore d'où partait le bardeau.

M. Duplessis. — Comment! vous ne vous en êtes pas informé? Est-ce que ce n'était pas votre devoir

M. Belleau. — Pas souvent, car je ne m'en rappelle pas.

M. Duplessis. — Mais ça serait précisément une raison de vous en rappeler si ça arrive peu souvent?

M. Belleau se fait répéter la question et répond: "Chaque fois que c'est arrivé nous avons fait enquête."

M. Duplessis. — Combien d'enquêtes avez-vous faites depuis 1930?

M. Belleau. — Je ne m'en rappelle pas. Il faudrait consulter les dossiers. Il y en a de 70,000 à 80,000.

M. Duplessis. — Mais vous venez de dire que ça n'arrive pas souvent. Vous devriez alors vous rappeler ces cas.

M. Belleau. — Il faut toujours se rendre compte de ces cas-là.

M. Duplessis. — Mais on croirait qu'il s'agit là d'affaires normales dans le département?

M. Belleau. — J'ai beaucoup d'ouvrage à faire, et je n'ai jamais fini avant six heures et demie, le soir. Je n'ai pas le temps de m'occuper de tout.

M. Duplessis. — Sans vous occuper de ceux qui volent le département.

M. Riquette. — Le chef de l'opposition devrait donner des cas.

Les listes falsifiées sont d'occurrence mensuelle

M. Duplessis. — Il ne manque plus que cela. Nous n'avons pas accès aux dossiers et il nous faudrait être plus renseignés que les officiers mêmes du département.

M. Belleau. — J'affirme qu'il a été d'occurrence mensuelle dans le département de la colonisation que des listes de paies aient été envoyées, listes falsifiées, à base de parjure, et qu'elles aient été payées à même les fonds du département.

Je suis surpris que nous ne puissions pas trouver qui va nous renseigner. On se renvoie la balle. On questionne un témoin, mais ça n'est jamais lui qui est au courant.

Combien avez-vous fait d'enquêtes depuis 1931?

M. Belleau. — Je n'ai pas le dossier des enquêtes. Nous filons la plaie quand elle est faite, avec chaque dossier.

Pas assez important?

M. Duplessis. — Vous ne tenez pas note des enquêtes que vous faites pour vols des fonds publics?

M. Belleau. — Pas particulièrement.

M. Duplessis. — Vous ne trouvez pas cela assez important?

M. Paquette. — Sous le serment que vous avez prêté, combien de plaintes avez-vous reçues sur les listes de paies falsifiées?

A ce moment, M. Thomas Lapointe, de Wolfe, fait du bruit et proteste. M. Paquette dit: le député de Wolfe est un peu malade ce matin; il pourrait se tenir tranquille; je renouvelle ma question: Combien de plaintes avez-vous reçues?

M. Belleau. — Pas cinq plaintes.

Jurez-vous?

M. Duplessis. — Vous jurez, sous votre serment, que depuis 1930 vous n'avez reçu que cinq plaintes au sujet des listes de paies falsifiées, à base de parjure, ou pour des chèques endossés par d'autres que les destinataires? Jurez-vous ça?

M. Belleau. — Je m'en tiens à peu près à ce montant-là.

M. Duplessis. — Je vais répéter la question pour que la chose soit claire et pour qu'on ne puisse pas faire tomber dans un piège. Vous jurez sous votre serment que depuis 1931 vous n'avez reçu que cinq plaintes sur les listes de paies falsifiées à base de parjure, et les chèques endossés par d'autres que les destinataires?

L'attitude du témoin et sa façon de se comporter m'ont surpris, car j'avais une autre opinion de lui.

M. Perrault. — Il faut être raisonnable, il y a 200,000 dossiers. On ne peut pas se rappeler toutes les plaintes. Si vous citez des cas, comme celui de Compton.

M. Duplessis. — Mais il ne s'en rappelle même pas ce matin. Encore une fois afin qu'on ne nous accuse pas de lui tendre un piège, je répète la question au témoin.

M. Duplessis répète la question.

M. Perrault fait observer qu'il ne peut s'agir de des points et routes de colonisation. M. Duplessis répète alors la question en la limitant aux travaux d'amélioration, d'entretien, construction, etc., des routes et des points de colonisation.

M. Belleau répond qu'il n'a reçu environ que cinq plaintes.

M. Duplessis. — Quelles sont ces plaintes?

M. Belleau. — Je ne m'en rappelle pas.

M. Duplessis. — Comment faites-vous alors pour dire que vous n'avez reçu que cinq plaintes, si vous ne vous en rappelez pas?

M. Belleau. — Je ne puis avoir tout en ma mémoire.

M. Duplessis. — Si votre mémoire est si faible, pourquoi limitez-vous le nombre à cinq?

M. Belleau. — Il y en a eu très peu.

M. Duplessis. — Qu'appellez-vous très peu?

M. Belleau. — A peu près cinq. Je n'ai pas de cachette à faire.

Le témoin se sent malade

M. Duplessis. — Voulez-vous révéler votre mémoire et demain nous donner des renseignements sur ces cinq plaintes?

M. Belleau se sent malade et demande d'une voix faible qu'on lui donne un verre d'eau. Il dit qu'il souffre du cœur.

M. Duplessis demande alors de suspendre l'interrogatoire à demain.

Les comptes de M. Charles Lantôt

M. J.-O. Fréchette, comptable du département du procureur gé-

ral, témoigne alors. Il est au service du département depuis le 20 juillet 1932.

M. Duplessis. — En quoi consistent vos fonctions?

M. Fréchette. — Je vérifie les comptes et les émissions de chèques.

M. Duplessis. — Tous les comptes du département du procureur général?

M. Fréchette. — Oui.

M. Duplessis. — Avez-vous eu occasion de recevoir les comptes de M. Charles Lantôt pour ses frais de voyage depuis le 1er janvier à date?

M. Fréchette. — Nous avons payé les frais de voyage de M. Charles Lantôt.

M. Lantôt ne rend pas de comptes, les officiers en loi non plus

M. Duplessis. — D'après des comptes détaillés?

M. Fréchette. — Non, M. Lantôt demande des avances et il ne rend pas de comptes.

M. Duplessis. — A part M. Lantôt y en a-t-il d'autres qui ne rendent pas de compte?

M. Fréchette. — Les officiers en loi ne rendent pas de compte.

M. Duplessis. — Alors vous avancez, mettons \$500, à M. Lantôt et il ne vous rend aucun compte?

M. Fréchette. — Je n'ai jamais avancé \$500 à M. Lantôt.

M. Duplessis. — Je vous demande: M. Lantôt n'a jamais produit l'état de ses dépenses?

M. Fréchette. — Non.

M. Duplessis. — Il ne vous fait aucun rapport de la façon dont il dépense l'argent que le trésor lui avance?

M. Fréchette. — Non.

M. Duplessis. — Quand il est allé en Angleterre, il n'a pas fait rapport de la façon dont il avait dépensé l'argent?

M. Fréchette. — Non, car depuis que je suis là je n'ai pas payé de frais de voyage à M. Lantôt pour voyage en Angleterre.

M. Duplessis. — Qui était comptable avant vous?

M. Fréchette. — Il n'y en avait pas.

M. Duplessis. — Mais si vous ne vérifiez pas les états de comptes, à quoi sert un comptable?

M. Fréchette. — Nous ne vérifions pas les dépenses de M. Lantôt ni des officiers en loi, mais celles des autres.

M. Duplessis. — Vous êtes nommé pour vérifier. Comment faites-vous pour vérifier pour les officiers en loi?

La séance se continue. La suite à demain. Pour la fin de la séance d'hier matin, voir en page 2.

M. LANTÔT REFUSE DE RÉPONDRE

(Au moment d'aller sous presse)

Québec, 14 (C.P.). — Au comité des comptes publics, M. Duplessis a demandé à l'adjoint du procureur-général, M. Charles Lantôt, si celui-ci était l'avocat conseil de compagnies exploitant les ressources naturelles de la province. M. Lantôt a demandé la protection du comité et refusé de répondre. Le président Casgrain a ajourné l'enquête à demain alors qu'il fera connaître sa décision.

Le représentant de la ville

Monseigneur lui a dit à l'oreille combien le diocèse était honoré de la présence du représentant de la ville de Montréal à cette fête religieuse.

C'était un devoir de catholique pour moi d'être ici ce matin, a répondu le président du comité exécutif. (Le maire de Montréal, M. Houde, est en dehors de la ville).

Aux côtés de M. Savignac, on ne voyait pas de représentants du gouvernement fédéral ni du gouvernement provincial. On remarquait les représentants de plusieurs corps publics, de sociétés nationales, entre autres, M. J.-E. Laforce, président de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal. Dans la nef, on remarquait des prêtres, des religieux et des religieuses. Tous les élèves du grand séminaire avaient pris place dans les transepts.

S. E. Mgr Gauthier était assisté de son trône des chanoines Mousseau et Binet, de l'archevêché. Les vicaires de la basilique-cathédrale et des séminaristes remplaçaient les fonctions de diacre, de sous-diacre et de servants à l'autel.

La messe à la cathédrale

S. E. Mgr Deschamps la célèbre ce matin à l'occasion du centenaire du diocèse de Montréal — S. E. Mgr Gauthier y assiste au trône ainsi que plusieurs évêques, un nombreux clergé, et des centaines de laïques

Les évêques des diocèses suffragants de Montréal, de nombreux prêtres, des dizaines de prêtres séculiers et réguliers, des groupes des différentes communautés d'hommes et de femmes, enfin des centaines de laïques, ont assisté ce matin à la messe solennelle célébrée par Son Excellence Mgr Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal, à l'occasion du premier centenaire de la fondation du diocèse.

Les évêques et prêtres formaient une couronne autour du baldaquin qui surplombait l'autel. Son Excellence Mgr Gauthier, archevêque coadjuteur, occupait son trône, du côté de l'évangile.

M. le chanoine Adélard Harbour, curé de la basilique-cathédrale, a prononcé le sermon de circonstance. (On en trouvera le résumé dans une autre colonne). Le prédicateur a fait tout d'abord "l'inventaire des biens et richesses" spirituels du diocèse, puis il a brossé des portraits des évêques qui se sont succédé sur le siège de Montréal: Mgr Larigue, Mgr Bourget, Mgr Fabre, Mgr Bruchési et Mgr Gauthier. Il a terminé en rendant hommage aux catholiques laïques, sans lesquels il n'aurait pas d'Eglise.

Des haut-parleurs

L'installation de haut-parleurs dans la basilique-cathédrale à l'occasion du centenaire du diocèse permet maintenant aux prédicateurs de se faire entendre à merveille à l'arrière de la nef et dans les recoins des transepts, comme au pied de la chaire. Les haut-parleurs sont dissimulés dans un angle de la nef et peints en blanc. Il y a deux microphones: l'un dans la chaire, l'autre au trône épiscopal du sanctuaire.

On pensait ce matin que Mgr Gauthier inaugurerait le microphonage placé à son trône, en ajoutant quelques mots au sermon de M. le chanoine Harbour, mais, finalement, la cérémonie s'est terminée sans qu'il prit la parole.

Après le chant du Te Deum, tout le clergé qui avait pris place dans le sanctuaire a regagné la sacristie par le transept de droite. Son Excellence Mgr Gauthier a béni la foule à plusieurs reprises des marches du sanctuaire, puis il s'est avancé vers le représentant officiel de la ville de Montréal, M. Joseph-Marie Savignac, président du comité exécutif, et lui a présenté son anneau à baiser.

Le représentant de la ville

Monseigneur lui a dit à l'oreille combien le diocèse était honoré de la présence du représentant de la ville de Montréal à cette fête religieuse.

C'était un devoir de catholique pour moi d'être ici ce matin, a répondu le président du comité exécutif. (Le maire de Montréal, M. Houde, est en dehors de la ville).

Aux côtés de M. Savignac, on ne voyait pas de représentants du gouvernement fédéral ni du gouvernement provincial. On remarquait les représentants de plusieurs corps publics, de sociétés nationales, entre autres, M. J.-E. Laforce, président de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal. Dans la nef, on remarquait des prêtres, des religieux et des religieuses. Tous les élèves du grand séminaire avaient pris place dans les transepts.

S. E. Mgr Gauthier était assisté de son trône des chanoines Mousseau et Binet, de l'archevêché. Les vicaires de la basilique-cathédrale et des séminaristes remplaçaient les fonctions de diacre, de sous-diacre et de servants à l'autel.

Les évêques présents

Autour de l'autel, le dos à la nef, on reconnaissait: Leurs Excellences Nosseigneurs Decelles et Desmarais, le St-Hyacinthe; Langlois, de Valleyfield; Papineau, de Joliette; Forget, de St-Jean de Québec; Limoges, de Mont-Laurier; Yelle, de St-Basile; Melançon, de Gravelbourg; Mgr J.-Emile Vincent, P.D., vicaire général du diocèse de Sherbrooke, représentait Mgr Gagnon.

On remarquait ensuite: Mgr Conrad Chaumont et Mgr G.-H. Charrier, vicaires généraux de Montréal; les chanoines Sylvestre, Charlier, Valois, Drouin; les abbés Whelan, Papineau, Mitchell de Martigny; les chanoines honoraires Joseph Pléon, Maurice Roux, Victor Thérien, J.-N. Dupuis, Zénon Alary, G. Payette; Mgr Richard, de Verdun; M. Olivier Muraud, P.S.S., recteur de l'Université de Montréal; M. Roméo Neveu, P.S.S., supérieur provincial des Sulpiciens; les abbés E.-S. Girard, Jules Bourassa, Léopold Olivier, Fred. Elliott, Adhemar Bernard et Emmanuel Charlebois, chapelains à l'Hôtel-Dieu; les abbés J.-P. Thérien, Boivin, McCaughan, Pierre Roy, Donat Chaumont, Valmore Forcier, Henri Longpré, Alcide Chausse, A. Jetté, Edmond Hébert, Eudore Charbonneau, Eugène Cloutier, Pierre Gauthier, Simon Peltier, Donat Godin, J.-N. Cordeiro, Bruno Presseau, Clément et Arthur Berthiaume, Edouard Lafortune, Joseph-Marie Melançon; Adrien Robillard, Paul Labelle; les PP. Joseph Bidel, S.M.M., N. Papineau, C.S.C., Lorenzo Picher, S.S.S., J. Allison, M.S.R., Arsène Chagnon et Ernest Roy, S.J., Z. Manfrin, S.M.M., Henri Gauthier, P.B., Lévi Côté, O.M.I., Tharsiscus, P.B., Ferdinand, O.F.M., Simon Chénier, O.M.I., Alphonse Daignault et Jean D'Orsonnes, S.J., Joseph Bastien, P.S.S., Alfred Charron et Albert

Le comité exécutif a reçu hier après-midi une délégation de l'Association canadienne-française des aveugles (inc.), qui a demandé que l'on efface des livres de la ville un montant de \$4,000 représentant des arrérages de taxes accumulées de 1930 à 1934; l'Association a son siège social au 900, rue Beaubien est. M. Savignac a répondu qu'il demandera que l'on fasse le plus possible pour l'Association; il discutera cette demande avec M. Philie, le directeur des finances municipales.

Requête des aveugles

Le comité exécutif a reçu hier après-midi une délégation de l'Association canadienne-française des aveugles (inc.), qui a demandé que l'on efface des livres de la ville un montant de \$4,000 représentant des arrérages de taxes accumulées de 1930 à 1934; l'Association a son siège social au 900, rue Beaubien est. M. Savignac a répondu qu'il demandera que l'on fasse le plus possible pour l'Association; il discutera cette demande avec M. Philie, le directeur des finances municipales.

Bulletin météorologique

Toronto, 14 (C. P.). — Hier soir et la nuit dernière, il a plu beaucoup au Québec et dans l'Ontario et le temps est tourné au froid; il a fait beau dans les provinces de l'Ouest.

Voici le temps qu'il fera, probablement, au Québec, demain: région de Montréal et d'Ottawa, vallée du bas St-Laurent: frais; nord-ouest du Québec et Lac-St-Jean: partiellement nuageux avec quelques légères averses; rive nord, golfe et baie des Chaleurs: partiellement nuageux et frais.

Gousineau, C.S.C., Adolphe Clément et Armand Grou, C.S.C., J.-M. Cadieux, C.S.V., Marie-Eugène Larrosse, P.S.S., Louis et Urbain, O.M. cap. Ethelbert Thibault, P.S., Dupras, O.P., et autres.

Les gardes-malades

Les évêques leur recommandent de faire partie d'une association catholique pour leur formation et leur perfection morale

Contre le projet d'un collège fédéral

Québec, 14. — Voici le texte d'une communication du cardinal Villeneuve au sujet des gardes-malades:

"1. — Vu le caractère moral qui s'attache à la formation professionnelle des gardes-malades, les évêques de la province de Québec ne peuvent se désintéresser de la garantie religieuse que doivent donner les institutions et groupements destinés à préparer et à protéger les gardes-malades catholiques.

"2. — C'est pourquoi ils rappellent à celles-ci qu'elles n'ont pas le droit en conscience de faire passer des avantages matériels immédiats aux obligations morales et spirituelles contre lesquelles rien ne prévaut.

"3. — Sans condamner absolument pour des fins purement techniques elles se joignent à d'autres organisations, ils leur recommandent à toutes expressément de faire partie d'une association catholique pour leur formation et leur perfection morale.

"4. — Enfin, ils croient devoir déclarer que le projet d'un collège fédéral des gardes-malades du Canada, tel qu'il paraît se présenter, est contraire aux principes de l'autonomie des provinces et à la primauté de nos universités dans le domaine de la médecine appliquée."

† J.-M. Rodrigue, cardinal, Villeneuve.

O. M. L., Archevêque de Québec.

Mgr Célestin Lemieux et M. le chanoine Lachance

Québec,

En Autriche

Von Starhemberg exclu du cabinet — Schuschnigg garde la chancellerie, prend le portefeuille de la défense nationale, la direction des affaires étrangères et devient chef du front patriotique — Nouveau vice-chancelier

Vienne, 14. (SPA). — Au moyen d'un remaniement, le chancelier Schuschnigg a exclu du cabinet le prince von Starhemberg, chef de l'organisation fasciste qu'est la Heimwehr. Non seulement M. Schuschnigg garde la chancellerie, mais il prend le portefeuille de la défense nationale et la direction, mais non pas le portefeuille, des affaires étrangères. Le présent ministre des affaires étrangères, M. Egon Berger-Waldeneck, devra sans doute démissionner. Quant à la charge de vice-chancelier, que le prince von Starhemberg occupait, M. Schuschnigg l'a confiée à M. Edouard Baar-Baarenfels.

Un communiqué annonce que l'exclusion du prince von Starhemberg résulte d'une divergence d'opinion entre celui-ci et le chancelier Schuschnigg. Des observateurs disent qu'il s'agit d'un conflit entre les opinions fascistes du prince et la doctrine politique de M. Schuschnigg.

Le communiqué annonce aussi que le gouvernement ayant entrepris de s'assurer toutes les sources de pouvoir, M. Schuschnigg devient chef du front patriotique, qui réunit les divers groupes politiques adhérant à la présente formule gouvernementale.

Après le remaniement, M. Schuschnigg a télégraphié à M. Mussolini que l'Autriche demeure amie de l'Italie (le chef fasciste exclu du cabinet est un ami de M. Mussolini). Il a d'autre part envoyé un télégramme amical au premier ministre de la Hongrie, M. Gombos.

Le prince von Starhemberg (qui a participé en une mesure très considérable à la répression de la tentative naziste marquée par l'assassinat du chancelier Dollfuss) s'est déjà résolu à opposer à un projet gouvernemental de dissolution de la Heimwehr. Il y a quelques semaines, il a réaffirmé qu'il lutterait pour empêcher la dissolution de cette milice. On se demande ce qu'il va faire. La Heimwehr aurait été forte de 150,000 hommes à certain moment. Il paraît que le prince von Starhemberg a sacrifié presque toute sa fortune à l'organisation.

Le cabinet remanié comprend trois nouveaux membres: M. Joseph Besche, ministre de la prévoyance sociale sous le chancelier Dollfuss, maintenant ministre des administrations d'Etat; M. Hans Hammerstein-Equard, ministre de la justice; et M. Guido Zernatto, secrétaire d'Etat aux affaires extraordinaires.

La Revue du droit

SOMMAIRE D'AVRIL 1936

Dans sa causerie mensuelle, le directeur de la revue, Me Léo Riand, consacre quelques pages à M. Gabriel Le Drois, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, venu, il y a quelques semaines, donner des conférences sous les auspices des Universités de Montréal et de Québec. Puis il termine sur un bref commentaire du mot d'ordre lancé récemment par la Ligue du Dimanche en faveur de la semaine de cent trente-deux heures dans la grande industrie.

Me William Morin traite la question de l'assurance maritime en regard des diverses expressions dont on s'est servi pour désigner les périls de la mer.

La suite du cours de feu L.-A. Jetté se rapporte aux partages et aux rapports en matière de succession.

Le numéro se termine par la chronique mensuelle intitulée Gazette de Thémis, une Revue des Revues et un bulletin bibliographique.

On s'abonne à \$6.00 par année en s'adressant à: Me Marchal Nantel, c.r., bibliothèque du Barreau, Palais de Justice, Montréal.

Si vous voyagez...

adresses-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones HArbour 1241*

Le livre du jour

"Orientations"

(Par M. l'abbé Lionel GROULX)

Table des matières:—

Un simple mot
Nos responsabilités intellectuelles
La déchéance incessante de notre classe paysanne
L'inquiétude de la jeunesse et l'éducation nationale
L'éducation nationale à l'école primaire
L'éducation nationale et les écoles normales
L'université et l'éducation nationale
L'esprit étudiantin
Langue et survivance
Pour qu'on vive
Nos positions
Notre avenir en Amérique.

Volume de 310 pages, format bibliothèque. Collection du Zodiaque. Au comptoir ou par la poste .75.

Service de Librairie du "Devoir", 450, Notre-Dame est, Montréal.

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Situation désespérée

Monsieur le directeur,

Il est une région chez nous qui devrait faire vivre toute sa population, largement, c'est bien celle du lac Saint-Jean.

En effet, la richesse du sol, l'immensité et la valeur de la forêt, l'abondance de la faune, les eaux poissonneuses, la possibilité des développements hydrauliques, tout fait de cette région l'une des plus riches du Canada en ressources naturelles de toutes sortes.

Il y a trente ans, nous apprend Mgr Lapointe, du séminaire de Chicoutimi, la population des paroisses qui bordaient le lac Saint-Jean, vivait heureuse, expédiant en abondance sur les marchés de Québec et de Montréal des produits agricoles de toutes sortes. Les chantiers comptaient peu, les pulperies point ou presque, mais la population vivait bien, et trouvait moyen d'établir la jeunesse, en autant que les autorités gouvernementales voulaient bien permettre à des Canadiens de se fixer dans leur pays.

Depuis, pour enrichir le pays et faire vivre plus à l'aise ses habitants, parait-il, l'industrie, la grande industrie fut introduite dans la région.

Une petite visite à Alma, nous démontre quels sont les bénéfices réels qu'en a tirés cette population.

L'industrie ayant attiré à elle la jeunesse agricole, l'agriculture y a été négligée. Au lieu d'exporter autant de produits agricoles qu'autrefois, la population de cette région doit importer toutes sortes de produits alimentaires pour sa subsistance. Le village d'Alma est devenu une petite ville... avec ses six cents familles de chômeurs.

Comme les chômeurs n'ont pas le capital voulu pour entreprendre des constructions, des dépenses dans une proportion trop considérable, ces familles vivent dans des hangars, dans de vieilles écuries, aussi, dans des maisons, mais, deux ou trois familles se tassent, là où il n'y aurait de l'espace que pour une, et encore, il en est même qui vivent dans des caves.

Cet état de choses est tellement préjudiciable à la santé physique et morale des habitants, que pas moins de dix pour cent de la population est atteinte de tuberculose, à ce qu'on nous apprend.

Et ces gens sont les descendants des vingt et un qui furent les pionniers du Saguenay, les petits-fils des compagnons de l'abbé Hébert, de Nicolet, puis de Kamouraska, fondateur d'Hébertville et du pays d'Alma.

Six cents familles d'anciens agriculteurs, vivant de la sorte, au riche pays du lac Saint-Jean, mais c'est la population de trois bonnes paroisses nouvelles!

Si nous étions organisés d'une façon adéquate pour que nos gens puissent s'établir dans leur pays, verrions-nous toute une population aussi pauvre dans un pays rempli de ressources naturelles et de terres à mettre en valeur?

Nous sommes convaincus que l'on pourrait trouver à établir ces familles qui vivent dans une telle détresse.

Organisons-nous pour le faire.

J.-Ernest LAFORCE

Les officiers des chemins de fer allemands suivent des cours d'anglais et de français

Vu le nombre de visiteurs étrangers qui assisteront à la IVème Olympiade d'hiver à Garmisch-Partenkirchen et les très nombreuses réservations faites pour le compte d'étrangers pendant la XIème Olympiade à Berlin, du 1er au 16 août, les chemins de fer d'Etat allemands ont fait suivre des cours spéciaux d'anglais et de français à leurs divers officiers qui viendront en contact avec les visiteurs en Allemagne, cet été.

Les officiers des chemins de fer sont en état de converser avec eux dans leur propre langue et de répondre aux nombreuses questions qui pourront leur être posées chaque jour, comme celles qui auront trait à l'usage des wagons à compartiments, wagons-buffets et wagons-lits, aux règlements ferroviaires, horaires et raccordements, télégraphes et raccordements de trains pour autres pays. Ces officiers seront aussi en mesure de renseigner les voyageurs étrangers quant aux passeports et aux règlements monétaires.

Les voyageurs allant en Allemagne et à qui la langue de ce pays n'est pas familière n'éprouveront aucune difficulté.

Des soviets français

Paris, 14. (S.P.C.-Havas) —

Le parti communiste préconise l'organisation de comités de vigilance pour assurer le respect du programme du Front populaire dans tout le pays. Les groupes de droite disent que les communistes veulent en somme établir des soviets.

Une nouvelle fève

En février 1934, le Commissaire de la Division des Semences d'Ontario reconnaissait comme nouvelle variété de fève la "Gohn's Rainy River".

En 1933, cette variété nouvelle avait mérité un trophée important à l'Exposition Mondiale des Grains, tenue à Regina. On lui décernait le Championnat du Canada à l'Exposition Royale de Toronto, en 1934. Elle l'emportait encore sur tous les exhibits à l'Exposition Nationale de Chicago, en cette même année.

Cette variété nouvelle possède les caractéristiques de la fève désirée dans la partie Nord de notre continent. Mentionnons, en particulier, sa hâtivité, son uniformité, sa productivité, la couleur blanche de son enveloppe, sa qualité insurpassable de cuisson, etc.

Nos cultivateurs qui doivent produire une variété de fève dans le court espace de 75 à 80 jours, feraient sans doute bien d'essayer cette variété nouvelle dont on dit tant de bien. Nous nous tenons à leur disposition pour les renseigner s'ils ne savent où se la procurer.

Ces bonis

A M. le rédacteur,

Le Devoir.

Nos échevins ont-ils perdu le sens? A tous ceux qui demandent des travaux même nécessaires on répond: "La ville n'a pas d'argent." Je le crois, mais alors pour quoi ce boni de \$1,000 à son trésorier? La ville paie un salaire raisonnable à ses employés et elle attend d'eux qu'ils fassent leur devoir, tout leur devoir.

La raison invoquée, que la ville a coutume de récompenser ainsi ses bons employés, n'est pas justifiable. Une compagnie en déficit réduit ses dépenses au minimum. Le mot d'ordre est alors économie et partout, la ville est-elle de ces "douceurs bonifantes" pour les propriétaires surtaxés?

(Signé) PRO BONO PUBLICO

Souper de l'Association des hommes d'affaires du Nord

Aujourd'hui jeudi 14 mai, à 7h. 30 très précises du soir, aura lieu au Café Saint-Jacques, 415 rue Sainte-Catherine est, un souper de l'Association des Hommes d'Affaires du Nord de Montréal.

Plusieurs discours seront prononcés et tous les hommes d'affaires non seulement du nord, mais encore de tout Montréal, sont invités à prendre part à cette réunion amicale. On pourra se procurer des billets à l'entrée ou chez M. J.-R. Jetté, président de l'Association, 6250 rue Saint-Hubert, à Montréal.

Les dames sont invitées.

En France

Paris, 14. (S.P.C.-Havas) — Le parti radical-socialiste a décidé d'agréer l'invitation que le parti socialiste lui a faite d'avoir des représentants dans le cabinet front-populaire qui se formera bientôt, par suite des résultats des élections législatives. D'autre part, le parti communiste, adhérent aussi au Front populaire, déclare qu'il appuiera le nouveau cabinet, mais n'aura pas de représentants. Le secrétaire général du parti, Maurice Thorez, doit faire aujourd'hui même une déclaration à ce sujet.

Ceux qui firent notre pays

(Par l'abbé ALBERT TESSIER)

Il y a quelques semaines, à l'annonce de la mise prochaine en volume des causeries données à la tribune universitaire de Radio-Canada par l'abbé Albert Tessier, préfet des études au Séminaire des Trois-Rivières, le rédacteur en chef du Devoir, monsieur Omer Héroux, écrivait: "Nous serions surpris que ce livre ne fût pas l'un des succès de la saison prochaine, si l'on se livre avec une extrême facilité, donne à un lecteur la curiosité des études plus considérables et, en attendant, rafraîchira (ou inscra) dans son esprit des notions essentielles".

Ceux qui firent notre pays se divisent en quinze chapitres qui constituent un ensemble de tableaux dans lesquels l'auteur a introduit de la couleur et de la vie. "Nous avons cherché", écrit l'abbé Tessier, "à mettre le passé un peu plus près de nous afin que les âmes se sentent plus en contact entre elles et se comprennent mieux. Pour cela nous avons négligé à dessein les événements capitaux, les figures de premier plan, les grands noms sur lesquels nos manuels nous renseignent suffisamment".

Cette façon de traiter l'histoire donne à tout le volume un cachet familier qui en rend la lecture attachante. Pour les lecteurs pressés ou peu intéressés aux travaux d'érudition on ne peut souhaiter meilleure formule.

Le livre s'ouvre sur un appel à un effort de "syntonisation d'âme" pour aider à capter les images et les messages qui émanent du passé, puis, à larges fresques, il ressume les grandes étapes de la vie canadienne, de 1497 à 1936. Ecrit dans une belle langue, simple et limpide, ce volume plaira au public.

L'ouvrage de l'abbé Tessier paraît dans la collection du Zodiaque 35. Il est le dixième de cette série, qui se recommande par la qualité de ses collaborateurs et par la variété des sujets traités.

Ceux qui firent notre pays est un élégant volume de 220 pages. L'édition ordinaire se vend 75 sous francs à la Librairie du Devoir.

49 heures et 3 minutes

Francfort-sur-le-Mein, 14. (S.P.C.) —

Le dirigeable "Hindenburg" a terminé son premier retour d'Amérique à 5 heures 45 ce matin, soit 49 heures et 3 minutes après son départ du New-Jersey. La traversée Etats-Unis-Allemagne a été sensiblement plus rapide que la traversée Allemagne-Etats-Unis, puisque celle-ci a duré 61 heures et 53 minutes. Mais tant à l'aller qu'au retour, le dirigeable géant a dépassé tous les records en matière de traversée commerciale de l'Atlantique.

Deuxième réunion annuelle

DES DIPLOMES DE LA FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE

Lundi et mardi, les 18 et 19 mai, aura lieu la deuxième réunion annuelle des diplômés de la Faculté de chirurgie dentaire de l'Université de Montréal. Un programme élaboré de conférences et de cliniques a été préparé.

Entre autres cliniques intéressantes, les anciens verront pour la première fois une démonstration cinématographique de dentisterie opératoire, préparée par un groupe de professeurs, et l'estampage de plaques de prothèse en acier inoxydable.

Lundi, à une heure, déjeuner au Cercle Universitaire, et à 7 heures, dîner au même endroit.

Le congrès se terminera mardi après-midi par une partie de golf à Laval sur le Lac et une visite aux édifices de la montagne.

Les adhésions sont nombreuses et on s'attend à la présence de plusieurs centaines de diplômés de toutes les parties de la province.

Amicale des anciens élèves de Ste-Scholastique

Tous les anciens élèves du Collège de Sainte-Scholastique sont priés de se rendre à leur Alma Mater dimanche le 17 mai, jour de la réunion de leur premier convention.

Il y aura défilé, grand-messe et sermon de circonstance par des anciens élèves, photographie devant l'église, réception et banquet au collège et, le soir, une séance récréative.

Cordiale bienvenue à tous les anciens professeurs et élèves. Le rendez-vous est à 9h. a.m.

Statistiques

Importations de minerais non ferreux

Les importations de minerais non ferreux et de produit métallurgiques en mars comprennent 188,889 cwt. d'alumine des Etats-Unis, 100 cwt. d'aluminium en lingots du Royaume-Uni ainsi que 79 cwt. en barres et baguettes du Royaume-Uni et 9 des Etats-Unis et 1,584 cwt. en feuilles du Royaume-Uni. L'importation globale s'élevait à \$347,000 contre \$391,000 l'an dernier. Les importations de fer-blanc se sont montées à \$187,000 contre \$255,000. On en a reçu 1,597 cwt. valant \$74,201 du Royaume-Uni, 1,558 cwt. valant \$72,279 des Straits Settlements et 691 cwt. valant \$33,207 des Etats-Unis.

Importations de pétrole brut

Les importations de pétrole brut en mars se sont élevées à 65,383,199 gallons valant \$2,090,522 dont 51,003,028 provenaient des Etats-Unis, 10,028,708 du Pérou et 3,951,463 de la Colombie canadienne. D'autres importations de pétrole évaluées à \$96,542 venaient des Etats-Unis et du Mexique. Les importations de gazoline ont été de \$380,000, soit un peu moins que l'an dernier. La plus grande quantité venait des Etats-Unis et le reste, \$159,600, du Pérou.

Paraffine

Les importations de paraffine en mars se sont élevées à 319,524 livres valant \$13,726, dont \$8,153 venaient de l'Inde britannique et \$5,573 des Etats-Unis. De plus un total de 13,176 livres de paraffine à chandelles valant \$2,947 se répartissait comme suit: \$2,537 des Etats-Unis, \$385 du Royaume-Uni et \$25 du Japon.

Exportations de pétrole

Les exportations de pétrole en mars ont atteint une valeur de \$1,082 réparties comme suit: à St-Pierre, \$775; à Terre-Neuve, \$231 et aux Etats-Unis, \$76. Durant les douze derniers mois, les exportations se sont élevées à \$100,943 contre \$78,472 durant la période antérieure correspondante.

Exportations d'animaux sur pieds

Les exportations d'animaux sur pied ont atteint en mars une valeur de \$1,727,146 contre \$925,804 il y a un an. Pendant les derniers douze mois, les exportations étaient de \$9,577,305 contre \$5,710,296 pour l'année financière précédente.

Bien que la plus grande partie des exportations d'animaux sur pied fût pour la consommation allant principalement aux Etats-Unis, cependant plusieurs animaux de race ont été expédiés à l'étranger pour l'amélioration des troupeaux. Il y a eu exportation de 474 animaux d'une valeur de \$47,693, dont 431 allèrent aux Etats-Unis, 22 en Australie et un au Japon. Le nombre des élevages de basse-cour destinés à l'amélioration des troupeaux a été de 185, dont 135 sont allés aux Etats-Unis, 24 aux Iles Hawaï, 14 à Terre-Neuve, 8 à Hong-Kong et 4 au Royaume-Uni. Les exportations de volaille pour fins d'alimentation ont atteint une valeur de \$16,721. En outre, 343 vaches laitières, valant \$20,383, ont été exportées aux Etats-Unis. Les exportations de chevaux, spécialement aux Etats-Unis, ont été de 3,575, valant \$421,193. Pour les douze derniers mois, le nombre de chevaux envoyés à l'étranger a été de 11,267, valant \$1,311,191.

Les exportations d'amiante

Les exportations d'amiante pour mars ont été de 9,645 tonnes valant \$508,161, contre 6,579 valant \$344,533 il y a un an. Les principaux acheteurs ont été les suivants: Etats-Unis, \$331,419; Japon, \$98,851; Allemagne, \$65,937; Belgique, \$18,390; Royaume-Uni, \$5,375; Australie, \$4,885; France, \$4,377; Espagne, \$3,930. Le sable et les rebuts d'amiante ont atteint \$156,769 contre \$83,672 et les objets manufacturés en amiante ont atteint \$14,121 contre \$16,846. La plus grande partie du sable et des rebuts ont été envoyés aux Etats-Unis et les objets manufacturés au Royaume-Uni.

M. J.-A. Julien honoré par la Société Saint-Jean-Baptiste

Par l'entremise de son président, M. J.-E. Laforce, la Société Saint-Jean-Baptiste a conféré, hier soir, au cours d'un dîner au Cercle Universitaire, à M. J.-A. Julien, président du conseil central de la Société Saint-Vincent de Paul à Montréal, le titre de membre à vie de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Le dîner était sous la présidence d'honneur de Mgr J.-C. Chaudmont, v.g., directeur de l'action catholique diocésaine, et sous la présidence d'office du notaire Téléphore Brassard.

L'éloge de M. Julien fut fait par M. Ernest Laforce, T. Brassard, Mgr Chaudmont et Me Arthur Laramée.

Me Laramée, qui était le conférencier, fit un bref historique de la Société Saint-Vincent de Paul.

On remarquait à la table d'honneur: Mgr Conrad Chaudmont, v.g., M. J.-E. Laforce, T. Brassard, J.-A. Julien, A. Laramée, M. J.-M. Lacombe, p.s.s., le R. P. J.-A. Roy, c.s.v., M. le chanoine H.-H. Z. Roy, J.-M. Savignac, président du comité exécutif de la ville, juge Amédée Monet, Aimé Parent.

Membres de la famille de M. J.-A. Julien: M. l'abbé H. Julien, supérieur du collège de Valleyfield, et D. Julien, ses frères; et M. l'abbé Hubert Julien, son fils, occupaient une table à part.

Des représentants de toutes les associations canadiennes-françaises s'étaient donné rendez-vous à cette fête en même temps que de nombreux membres de la Saint-Vincent de Paul et de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Quelques élections municipales

Dix échevins sur dix ont été élus par acclamation hier dans les municipalités de l'Ardor-à-Plouffe, de Pont-Viau, de Saint-Vincent de Paul et de Saint-Elzéar de Laval. Dans l'Ardor-à-Plouffe il y aura élection lundi pour choisir deux des trois échevins. Voici le détail de la mise en nomination.

Ardor-à-Plouffe: l'échevin Aimé Bergeron, élu par acclamation au siège n° 1; Dr E.-A. Lorrain, échevin sortant, et Louis Branc, pour le siège n° 2; l'échevin sortant Ovide Riabreau et Antoine Racine, pour le siège n° 3; M. le maire Wilfrid Lorrain a puéliquement demandé aux électeurs de réélire

1871

1936

65 ans de Sécurité et de Stabilité pour les Assurés

Chaque minute, chaque heure
quelqu'un profite d'une
police de la
Confederation Life

Confederation Life

Siège social Association Toronto

SUCCURSALES
Immeuble Transportation
Montréal-Saint-Jacques — F. W. BENN, gérant
Québec ouest — J.-A. BEAULIEU, gérant
Montréal-Sainte-Catherine
Immeuble Confédération,
J.-G. LEBLANC, gérant.
Montréal-Mont-Royal,
254 rue Sainte-Catherine est,
J.-T. BOURGEOIS, gérant.

AVIS

Almanach des Adresses de Montréal de Lovell

Nous sommes actuellement à faire le relevé annuel de porte en porte en vue de la prochaine édition de l'Almanach des Adresses de Montréal de Lovell.

Malgré que nous fassions tous les efforts possibles pour assurer l'exactitude de notre travail, nous ne pouvons être responsables pour aucune erreur qui peut arriver.

Les corrections de noms et adresses doivent être envoyées immédiatement par écrit. Indiquer si vous êtes propriétaire de la maison que vous habitez, car nous insérons ce renseignement dans l'Annuaire des rues.

JOHN LOVELL & SON, LIMITED
Maison Fondée 1835
Éditeurs
423-429 rue St-Nicolas

unité de doctrine et tend à imprimer aux études une orientation discrète et sûre. L'écriture Sainte, l'Apologétique, le Dogme, la Morale, la Liturgie, la Patrologie, l'Histoire de l'Eglise, la Philosophie, l'Education, la Sociologie, l'Action catholique, les Arts catholiques, les Revues, etc., retiennent tour à tour la pensée de l'auteur. Livre indispensable aux éducateurs, aux prêtres et à tous ceux qui ont le devoir d'orienter les lectures. Toute notre jeunesse étudiante, nos militants d'action catholique, nos laïques cultivés, doivent avoir sous la main cet ouvrage d'une consultation facile et rempli de renseignements pratiques de la plus grande utilité.

Pour en favoriser la diffusion, l'ouvrage sera offert à un prix populaire: 60 sous francs. On peut le retenir dès maintenant au Service de Librairie du Devoir, 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

"La pensée catholique"

M. l'abbé Anselme Longpré, Ph. L., Ph.D., du diocèse de Saint-Hyacinthe, vient de confier à l'imprimerie du Devoir un ouvrage de bibliographie religieuse intitulé "La Pensée catholique" et destiné à rendre d'éminents services.

Cet ouvrage, d'environ 180 pages, qui vient de paraître, n'est pas un catalogue de livres, ni une réclamation pour les libraires. C'est un choix judicieux et consciencieux de publications les plus représentatives de la pensée catholique à travers les siècles et les plus aptes à favoriser la culture intellectuelle religieuse. Par le choix des ouvrages, par le plan suivi, par les commentaires et les appréciations formulées, par les méthodes suggérées, ce vaste répertoire critique et doctrinal possède une harmonieuse

37^{ème} Excursion Annuelle

du 28 JUIN au 2 JUILLET 1936 sur le vapeur QUEBEC nolié spécialement à cette fin

AVEC L'Association Chorale St-Louis de France



L'itinéraire comporte visite des caps Trinity et Eternité sur le Saguenay, avec escalade de trois heures à Tadoussac, de sept heures à Percé et de quatre heures à la Malbaie. — Concerts et autres amusements durant le voyage. Prix du billet, tous frais compris: passage, cabine, nourriture, boissons, arrêts, etc. (deux par cabine) et repas, même les repas sur le bateau pendant les arrêts.

Pour autres détails, s'adresser à Frédéric C. Lefebvre, 3715 Blvd St-Laurent, Montréal, Tél.: LAncteur 8141. Le soir, jours de fête et dimanches, à 4247 Esplanade. Tél.: BElair 3917. La Direction se réserve le droit de refuser l'admission à qui, à son avis, ne se présente pas en bon état de santé, en remboursant le prix payé pour le billet.

Adultes: \$40.00 (12 ans): \$20.00. Enfants (en dessous de 5 ans, les repas seulement): \$10.00.

Réduction de \$5.00 pour passagers de Québec et retour.



Vous êtes FATIGUE

mais, après un travail déprimant il n'est rien de meilleur qu'un verre de lait Joubert!

C'est peut-être, aussi, votre régime qui demande à être modifié? MAIS il y a tout un régime dans un verre de lait Joubert!

Le lait JOUBERT est un aliment plus riche que la viande en principes alimentaires et il peut suffire à assurer les besoins physiologiques de l'organisme: une pinte de lait JOUBERT équivaut par exemple, à une livre de bifeck ou 2 1/2 lbs de poulet...

Il est, de plus, préparateur par excellence de forces nouvelles.

FAITES-EN L'ESSAI!

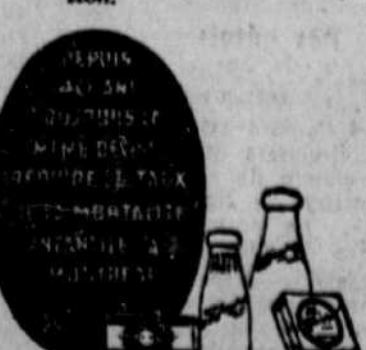
J. Joubert LIMITED

4141 rue St-André — * FR. 3121

J. J. JOUBERT PRÉSIDENT N. CHAREST PRÉSIDENT JEAN CHAREST VICE PRÉSIDENT J. ARTHUR MARTIN TRÉSORIER

Demandez notre livre de recettes

de mets préparés au lait et bénéficiant des bienfaits de ce genre d'alimentation.





LA PAGE FEMININE

"Vivre en aimant"

Directrice : Germaine BERNIER

Marie Bashkirtseff

(suite)

Moussia parvient cependant à amener son père à Paris, où elle a le plaisir de le présenter au public défilant et curieux. M. Bashkirtseff retourne en Russie, mais revient quelquefois en France prendre des nouvelles de sa première famille. Cette union de façade confond pourtant les propos malveillants des mauvaises langues.

La vie sentimentale de Marie ne se termine pas avec le duc de Hamilton, Pietro Antonelli, ou même avec le comte Alexandre de Lardeur, qu'elle rencontre à Naples, et n'a d'ailleurs jamais aimé. Ces trois amourettes sont plutôt l'effet d'une imagination exaltée.

C'est à Paris qu'elle aimera vraiment d'un amour qui n'est pas égoïste comme les précédents. Moussia est prête à sacrifier à Paul de Cassagnac ses grands projets d'artiste, sa peinture, qu'elle place pourtant bien haut. Malheureusement, elle a le défaut de taquiner et de rire pour cacher les véritables sentiments qu'elle ne dévoile qu'à son journal. On lui rendra cette indépendance qu'elle affiche d'un air trop narquois.

Cassagnac va se battre en duel. Il passe chez Marie Bashkirtseff une soirée qui, peut-être, est la dernière. Il aime Marie et s'irrite de ce qu'elle paraît plus inquiète de la disparition soudaine de son chéri Pincio, que du danger qu'il envisagera le lendemain. Nerveux, il lui dit: "Je me bats demain, vous voulez bien me permettre de me consacrer comme votre ami. Vous savez mon amitié pour vous; j'ignore tout de votre amitié pour moi. Je puis être tué dans quelques heures et vous ne pensez qu'à votre chéri. Qu'aimeriez-vous mieux, Marie? Me savoir blessé ou apprendre qu'on a retrouvé Pincio?"

— Certes! J'aimerais mieux vous voir blessé qu'aurait perdu mon chéri!... (p. 118, A. Canuet).

A force de dire le contraire de sa pensée, Moussia finit par exaspérer Paul, qui, s'il ne mourut pas en duel, disparaît des yeux de celle qui lui préférerait Pincio.

Enfin Moussia n'a pas encore payé l'amour d'assez de déceptions. Vers la fin de sa vie, elle admirera d'abord, puis aimera ensuite Jules Bastien-Lepage, un artiste qui, en même temps que son amie, subit les rudes assauts de la maladie et s'éteint quelques mois après elle.

La jeune russe n'a donc pas été heureuse en amour — ou d'ailleurs elle ne s'est jamais compromise; sa conception du mariage est trop haute pour qu'elle se livre à des faiblesses. Elle est fougueuse et ne se figure pas le bonheur enfermé dans une petite maison tranquille, pleine de joie et de soleil, bien à l'abri des agitations qui bouleversent les palais des princes charmants et des comtes folâtres dont elle s'occupe.

Il n'est pas surprenant que son ambition ait essayé quelques déboires. Quel homme aurait réuni à la fois la richesse, la gloire et le tempérament idéal dont elle veut son époux doté? Sans la satisfaire pleinement, l'éclat de la peinture lui offrirait plus de consolations. A l'automne 1877, elle entre à l'atelier Julian, à Paris. Elle entre avec le regret de ne pas l'avoir fait plus tôt, dès sa seizième année. A ce regret, elle joint la prétention de réussir plus vite et beaucoup mieux que celles qui travaillent entre les quatre murs de ce studio, depuis des années. C'est qu'elle poursuit toujours le rêve de devenir artiste connue, après avoir épaulé ses compagnes par de riches toilettes et un négligé en livrée qui portait pour elle, hevalet et hôte à peinture, et le piteux de ses progrès. Elle écrit à l'éditeur son opinion là-dessus: "Il y a que Breslau que je respecte, c'est un enfant dans l'art et elle est une femme. Je suis contente d'avoir trouvé une rivale!" (21 ept). Et puis ceci: "Le peu que j'ai appris, c'est de Breslau... Cette amoureuse volonté de Breslau, j'y ai fait appel, et je crois qu'il faut faire les grands efforts pour obtenir ces résultats, que je croyais tombés du ciel... Cette fille est une force! Elle n'est pas seule, d'accord; mais nous sortons de la même cage, pour ne pas dire du même nid, et je l'ai levée et présentée. Je me méprise, je me nie, je ne suis rien."

côté de Breslau, je me fais l'effet d'une boîte de carton mince et cassant, auprès d'une cassette en chêne massif richement sculptée..." (p. 129).

Moussia s'acharne à son travail; au salon de 1880, elle expose "La Liseuse". Le tableau ne fit pas sensation mais reçut des promesses. Le repos qu'elle doit prendre souvent, retarde sa marche et l'exaspère. Elle a la fièvre et remarque qu'on l'envoit aux "villes où l'on soigne les poitrinaires". Une surdité commençante l'humilie plus que la fièvre. Malgré cette santé chancelante, elle présente un nouveau tableau au salon de 1881: "L'Atelier". A bout de forces, elle quitte Paris et commence une tournée en Espagne, où elle ne manque pas de prendre plusieurs esquisses en passant, le long de la route. C'est sa manière de suivre les régimes de Charcot et de Potain. Aussi le Salon de 1882 ne verra rien de la jeune artiste dans la galerie des œuvres exposées.

Dès son retour d'Espagne, Marie tombe bien malade, presque mourante d'une pleurésie. Elle tient plus que jamais à cette vie qui lui échappe et rage de mesurer la distance qui la sépare maintenant de Breslau, rivale à qui le succès sourit. Elle subit de plus en plus l'influence de Jules Bastien-Lepage et s'écrit devant ses tableaux: "C'est une fenêtre ouverte sur la nature... voilà ma vraie voie. Je veux peindre comme Bastien-Lepage. Au diable Julian, au diable Tony Robert-Fleury! Ouvrez toutes grandes mes fenêtres. De l'air! de l'air! Je veux de l'air!"

Et sur cette exaltation, elle travaille un pastel (tête d'Irma) et un tableau (Jean et Jacques) qu'elle envoie au Salon de 1883. Elle vise pour le tableau... la médaille, et le pastel n'obtient qu'une mention... qu'elle attache à la queue de son chien Coco! "Le Meeting" n'obtient pas non plus de médaille mais fera parler de lui dans les journaux. Moussia est près du but convoité. La mort tue son élan et son dernier tableau, "Les Saintes Femmes", demeure inachevé... Marie ne restera pas sur terre comme une grande artiste, car, elle meurt jeune, à vingt-quatre ans, laissant pour sa survie quelques tableaux... sans médaille!... et son journal. Ceci m'amène à considérer sa vie au point de vue intellectuel et spirituel.

(à suivre)

L'Oeuvre de la soupe

Nous disons de nouveau merci aux amis sympathiques qui ont participé au maintien de la distribution journalière tout l'hiver. Cette liste est la dernière des noms enregistrés mais nous souhaitons cependant qu'on ne nous laisse pas en plan, car l'Oeuvre bat son plein en toute saison et pas un jour au cours de l'été où on ne sert moins de sept à huit cents repas.

Bienfaiteurs de l'Oeuvre de la Soupe: Hon. E. Rochette, hon. A. Godbout, curé L.-S. Bouchier, Chevaliers de Colomb. Conseil: LaFontaine, Mme Marcel Perrault, Wm J. Michaud, The James Weir Co. Ltd., Wm D. Whelan, Juliette-P. Ramsey, Mme J.-R. Plante, Mme Edmond Gravel, Mme Charlotte G. Waddell, Mme Armand Labine, Miss A.-E. Wilson, H.-W. Watier, Engr., Mme J. Légaré, Hazel McDonnell, Mme Edmond Gravel, M. Dalphée Brueneau, A.-R. Savaria, Adrien Prud'homme, Alice F. Martin, anonyme, Mme Henri Gauthier, M. A. Porcheron, Mme G. Beauré, Victorin Gingras, Mme Henri Trudel, M. et Mme Arthur Tourville, M. L. Lambert, Mlle Surprenant, P.-E. Gingras, Florina Brosseau, Marguerite Masson, Jean Hudon, La Cie L.-G. Beaubien, anonyme, Marguerite Beaubien, Isaïe David, curé L. Piché, S.S.S., Dr Jean Gagnon, Mme Médard Paquette, Mlle Céline Lallée, Maxime Gougeon, Mlle M.-L. Messier, Wilfrid de Montigny, J. Dubé, Mme Ernest Parent, Mme Walter Clerk, H. Beauchêne, E. Lacroix, Mme J.-A. Grothé, Dr M. Péladeau, Mme T. Raymond, C. Bergeron, Mme P.-C. Beauré, Mme A. Mathieu, Mme G. Leclerc, Canada Flooring Co. Ltd., L.-J. Parent, Amand Masson, Napoléon Pharaud, Mme V. Fortier, Mme Elisabeth Dubé, Mlle Gilberte Maheu, Miss Rose M. McKenna, Mlle Stella Laadikir, M. Pierre Rolland, Emile La-

Dernière assemblée de la saison chez les Sourdes-Muettes

Intéressante causerie du R. P. Guillaume Lavalée, O.F.M.

La dernière assemblée du comité et des dames patronnesses de l'Oeuvre des Sourdes-Muettes a été tenue hier après-midi. Un mot de bienvenue a été dit par Mme Honoré Mercier, qui a aussi salué d'une façon particulière la R. S. Alphonsine du Sauveur, supérieure actuelle, dont le départ est imminent. Mme Tancrède Jodoin a fait la lecture des minutes et Mme S. A. Baulne, la lecture de lettres adressées au comité. Mme Eugène Poitevin a lu le rapport financier et l'on apprend que les parties de cartes données au profit de l'Oeuvre ont rapporté \$1,740.

Les prochains soupers aux huits auront lieu les 4 et 6 novembre. Mme L. Giguère sera présidente d'honneur le premier soir, Mme Albert Renaud le second soir.

Des félicitations, proposées par Mme Enée Vannier, appuyées par Mme O. DeGuise, ont été votées à l'adresse de la fondatrice de l'Ecole des enfants épileptiques, Mme Théodora Bruneau, récemment décorée par Sa Sainteté de la médaille de *Bene Merenti*. Des remerciements ont aussi été adressés au comité de réception dont Mme Eugène Viau est la présidente.

L'admirable directrice des activités sociales de l'Oeuvre des Sourdes-Muettes, Mme Eugène de Florence, a adressé quelques mots à l'auditoire pour remercier toutes les dames patronnesses de leur beau travail au profit de son œuvre et remercier surtout les membres du comité exécutif pour leur grand dévouement et leur félicité de l'harmonie qui règne entre eux. Sr Eugène de Florence a terminé en faisant un dernier appel en faveur des déshérités et des pauvres dont nous devons secourir l'infortune, et en rappelant une parole de Mgr Baunard: "Le pauvre est comme un sacrement de Dieu."

LE R. P. GUILLAUME LAVALÉE, O.F.M.

Dans une spirituelle causerie, le R. P. Lavalée a parlé de l'originalité chez les saints. "Saints, en effet, nous devons tous tâcher de le devenir", dit le conférencier, et la première raison qu'il donne, c'est que les saints sont les exemplaires les plus parfaits de l'humanité.

Bien qu'occupés particulièrement des choses du ciel, ils ne se désintéressent pas des choses de la terre. La grâce, qui spiritualise, laisse pourtant à chacun sa personnalité et sa diversité. Ce qui constitue qu'il leur est impossible de calculer parfaitement le Christ. Pour mériter le nimbe de la sainteté, point n'est besoin de faire de grandes choses mais de corriger ses défauts. La sainteté n'est pas une diminution mais une augmentation et la personnalité n'est pas rétrécie, ni résorbée.

L'hagiographie n'a pas toujours été ce qu'elle est aujourd'hui, on avait souvent peur de rappeler certains détails de la vie des saints, aujourd'hui on n'a plus cette crainte et les auteurs tombent peut-être dans le défaut contraire. Beaucoup d'originaux n'ont pas été et ne seront jamais des saints comme beaucoup de saints n'ont pas été ou ne le sont pas originaux. L'originalité présuppose le naturel qu'on puisse être naturel sans être original.

On ne trouve pas de saints originaux dans l'ancien testament et pour trouver le plus original de tous peut-être, François d'Assise, original dans son œuvre, dans son habit, dans ses manières et dans sa joie, lui qui prêchait aux oiseaux, qui ordonnait à un supérieur d'aller porter du pain à trois brigands cachés au milieu d'un bois, qui apprivoisait le loup de Gubbio, etc.

Le conférencier parle ensuite

rose, Mme I. Charbonneau. Toute amoné doit être envoyée au COMITÉ DE LA SOUPE, 551 rue Sainte-Catherine est.

des originalités de saint Bernardin de Sienne, homme d'action, apôtre de l'Italie et prédicateur populaire; de Joseph Cupertino, original jusque dans sa sainteté, dans sa difficulté à s'instruire et remplir un office quelconque et qui faisait la prière suivante à la sainte Vierge: "O bonne Mère, aidez le petit âne à porter son fardeau". Il y a encore saint Thomas More, chrétien à la vie monacale, injustement condamné à mort et dont l'humour s'exerce jusqu'aux marches de l'échafaud; Philippe de Neri dont le sérieux s'allie à la bouffonnerie et qui, par le raffinement de son éducation sait plaire aux grands et aux petits.

La sainteté signifie un état d'âme supérieur à l'ordinaire; original signifie aussi séparé, différent de tout le monde. Il n'est pas étonnant de rencontrer la sainteté et l'originalité chez le même être, et comme dit Barbery d'Aureville: "Il y a de tout dans les régions du ciel."

Le conférencier a été présenté par Mme Honoré Mercier et remercié par Mme Tancrède Jodoin.

Les nouvelles féminines

Au couvent de Sainte-Elisabeth

Les religieuses du couvent de Sainte-Elisabeth, ont de jolies lettres invitant leurs anciennes élèves à se réunir à leur Alma Mater, le 28 du mois courant, à 1 h. 30 de l'après-midi. Cette réunion aura lieu sous la distinguée présidence de S. E. Mgr J. A. Papineau, évêque de Joliette. Cet avis doit être considéré comme une invitation personnelle.

Belle fête à Henryville

Le couvent de Henryville célébra le 23 juin prochain ses 75 ans de fondation. Prière aux chères anciennes qui n'ont pas encore reçu la lettre circulaire au sujet de cette belle fête à l'horizon, d'envoyer au plus tôt leur adresse au vénérable Couvent, qui se prépare à les accueillir.

Pensionnat de Ste-Scholastique

Les Soeurs de Ste-Croix de Ste-Scholastique invitent bien cordialement toutes leurs anciennes élèves à venir relever de leur présence l'éclat des fêtes organisées à l'occasion du 50^e anniversaire de leur pensionnat Ste-Gabriel samedi, le 23 mai, à 2 h. du soir, heure sociale. Les anciennes qui ne peuvent venir n'ont pas à attendre sans peine de considérer cette dernière comme personnelle et de donner leur réponse au 15 courant. Le Supérieur du pensionnat Ste-Gabriel, Ste-Scholastique, Deux-Montagnes.

Pèlerinage à Bonsecours

Le pèlerinage des dames de l'Oeuvre des Tabernacles, C.N.D., aura lieu à Notre-Dame de Bonsecours, le vendredi 14 mai, à 8 h. 30. Toutes les dames et leurs amies sont cordialement invitées.

Pensionnat Ste-Angèle

La réunion annuelle des anciennes du pensionnat Ste-Angèle aura lieu au couvent, samedi le 16 courant. Toutes sont cordialement invitées.

Pèlerinage à Bonsecours

Demain matin à 8 h. 30, à Bonsecours, aura lieu le pèlerinage des dames de l'Oeuvre des Tabernacles. Toutes les amies de l'Oeuvre sont invitées à prendre part à ce pèlerinage.

Cercle missionnaire Ste-Thérèse

A notre époque de matérialisme et de légèreté d'esprit, il est surprenant et consolant de voir comment, tout de même, on comprend la charité et de quelle façon on la pratique. Les exemples sont assez nombreux: aujourd'hui c'est du Cercle Missionnaire Ste-Thérèse qu'il faut parler, c'est-à-dire d'un cercle où l'on s'occupe de confectonner et d'expédier dans les missions lointaines, des vêtements, de la lingerie enfantine surtout, qui est en grande demande, principalement dans les missions du nord-ouest canadien. Mais pour confectonner habits, robes, bas, chaussettes, pantalons, couvre-pieds etc., il faut du matériel: étoffe de toutes sortes, fil pour coudre, laine pour tricoter. C'est pour demander à toutes les personnes charitables qui portent intérêt aux missions et à leurs pressants besoins que cet appel est lancé, aujourd'hui, pour leur faire penser de ne pas jeter ce dont ils n'ont plus besoin en fait d'étoffe et de lingerie mais de l'adresser plutôt au Cercle Missionnaire: le moindre chiffon est utilisé; on n'y laisse rien perdre.

Ce cercle ne réunit pas seulement des adultes mais un grand nombre de fillettes qui, dans leurs heures de loisirs, vont tricoter et

toujours si maternelle, vous, dont le "home" m'a donné l'illusion que je n'étais pas seule dans la vie, que j'avais en vous une sœur aînée très tendre, et des frères en vos deux fils.

"Comment vous remercier de tout ce que vous avez fait?... Et le bonheur est venu, enfin! Vous me le promettiez toujours, Marise, et je n'y croyais pas. C'est vous pourtant qui aviez raison, et c'est vers vous que s'élance ma joie!"

Jeannie a relu sa lettre, et l'adresse écrite, elle met son chapeau pour la jeter à la poste. Avec des moments vifs, elle enfle son "cœur", ses gants et, avant de quitter la chambre, arrête un regard tendre sur le portrait de Jacques qui lui sourit sur la cheminée, de son beau sourire loyal, confiant dans la vie.

Puis la porte se referme sur elle avec un bruit sec comme un adieu.

Deux heures plus tard.

Une lampe voilée éclaire mal la chambre de Jeannie; le buvard est encore ouvert sur la table où elle a écrit; sur la cheminée, le portrait

de Jacques sourit toujours. Mais dans le lit défilé, la forme de la jeune fille s'allonge, inerte, comme un rameau coupé.

Jeannie a été renversée par une auto, courbée en deux par l'affreux choc, et ramené chez elle, évanouie, parce qu'elle tenait à la main sa lettre heureuse à Marise Devilliers, et que son adresse, à elle, était inscrite au dos de l'enveloppe.

Près du lit, tante Clara, effondrée, parle à voix basse à l'infirmière, et l'on attend le docteur Ridel, le chirurgien célèbre dont le diagnostic prononcera des chances de vie ou de mort de la jeune fille.

Et Jacques?

Jacques ne sait encore rien; il pense amoureusement à sa fiancée d'hier; il monte galement son escalier et va tout droit au téléphone.

Et Jacques?

Allo, allo, Jeannie, c'est vous? A neuf heures, je serai prêt de vous, bien-aimée.

Mais la terrible nouvelle s'abat sur lui. C'est l'infirmière qui a parlé sans savoir à qui elle confiait l'horrible vérité.

apprendre à coudre pour les enfants des missions. Ces occupations charitables occupent autant d'heures que ces mêmes fillettes passeraient dans la rue, et aux dernières vacances elles étaient 70.

Déjà des religieuses Missionnaires de l'Immaculée-Conception ont reçu en partant une centaine de morceaux de couture confectionnés au Cercle Ste-Thérèse. Des colis ont été expédiés aux missions de Mgr Lapiere en Manchourie et à celles de Mgr Lajeunesse au Kewatin. Toutes les personnes désireuses d'aider les missions par l'intermédiaire du Cercle Ste-Thérèse sont priées d'adresser toute correspondance et tout envoi au Cercle Missionnaire Ste-Thérèse, 201 rue Beaudoin, St-Henri.

A la Palestre Nationale

Dimanche dernier, une centaine de personnes se sont réunies, à l'occasion de l'adhésion des membres du cercle féminin "Évangéline" aux formules de l'A.C.J.C.

La cérémonie débuta par une messe solennelle célébrée par le R. Père Paré, aumônier général de l'A.C.J.C., qui fit une brillante allocution de circonstance. Pendant la messe, un programme de chant et de musique religieux fut exécuté par Mlle Anita Fontaine, Cécile Brosseau, Gertrude et Thérèse Choquette. A la fin de la messe, eut lieu la réception des membres et la distribution des insignes, durant laquelle on chanta un cantique, composé par un membre du cercle.

Sous la direction de Mlle Luce Archambault, organisatrice générale de la fête, le déjeuner fut servi dans la salle à manger de la Palestre.

Puis, tous passèrent au théâtre pour entendre le programme musical. Mlle Anita Fontaine agissait comme "maître de cérémonie". Fuguaient au programme: M. Lelièvre, violoniste, Mlle Marguerite Bileau, pianiste, Mlle Thérèse et Gertrude Choquette, chanteuses, Mlle Cécile Brosseau, soliste, et Mlle Marguerite Fournier, diseuse.

Sous la présidence conjointe du R. Père Paré, et de Mlle Yvette Martel, présidente du cercle Évangéline, un débat oratoire mixte sur le "travail féminin" mit en controverse Mlle Louisette Lalonde, du cercle "Évangéline", et M. Marcel Paré, du cercle "Mgr Gauthier"; la discussion fut générale et donna lieu à d'intéressantes remarques de parts et d'autres. Les deux partis advers soutinrent leurs positions avec talent et succès.

M. Philippe Cantave, médaillé de l'Académie française et Mme J. Gauvreau, connue pour son dévouement aux œuvres sociales féminines, — tous deux invités d'honneur à cette fête intime — furent priés d'apprécier et de conclure le débat.

M. Paul Leblanc, vice-président général et M. J.-L. Arbiq, du comité régional, représentaient les chefs de l'A.C.J.C. Le Cercle "Mgr Gauthier" avait offert sa plus généreuse collaboration au succès de cette réunion.

Chasses du colonel Bramble...

J'étais à Johannesburg et désirais vivement faire partie d'un club de chasseurs où je comptais beaucoup d'amis. Mais les règlements exigeaient que tout candidat eût tué au moins un lion. Je partis donc avec un nègre chargé de plusieurs fusils et, le soir, me mis à l'affût avec lui, près d'une source dans laquelle un lion avait coutume de venir boire.

Une demi-heure avant minuit, j'entendis un bruit de branches cassées et, au-dessus d'un buisson, apparut la tête du lion. Il nous avait sentis et regardait notre côté. Je le mets en joue et tire; la tête disparaît derrière le buisson mais, au bout d'une minute, remonte.

Un second coup: même résultat. La bête, effrayée, cache sa tête, puis la dresse à nouveau. Je restais très calme: j'avais seize coups à tirer dans mes différents fusils. Troisième coup: même jeu. Quatrième coup: même jeu. Je m'enivre, je tire plus mal, de sorte que, après le quinzième coup, l'animal redresse encore la tête.

Si toi manquer celui-là, me dit le nègre, nous manges. Je respire profondément, je vise soigneusement, je tire. L'animal tombe... Une seconde... deux... dix... il ne reparait pas. J'attends encore un peu, puis, triomphant, je me précipite, suivi de mon nègre, et devinez, messieurs, ce que je trouve derrière.

Le lion, Padre.

Seize lions, my boy... et chacun d'eux avec une balle dans l'œil: c'est ainsi que je débute.

By Jove, Padre: qui prétend que les Écossais manquent d'imagination?

Écoutez maintenant une histoire vraie: c'est aux Indes que j'ai

de Jacques pâlit, chancelle; puis, comme un fou, il se jette en taxi et vole vers Jeannie, avec l'espoir que cet affreux cauchemar va se dissiper et qu'il va la retrouver, éblouissante de bonheur, et l'amour dans les yeux.

— Mademoiselle? Où est Mademoiselle? Je veux la voir tout de suite.

La vieille bonne ne peut répondre, tant elle est secouée par les sanglots...

Alors, comme un dément, Jacques s'élance à travers le petit logis, vers la chambre de son amie, ce sanctuaire de tendresse où ils ont laissé couler les heures divines...

A la porte, il se heurte contre un homme âgé qui lui barre la route:

— Vous êtes, monsieur...?

— Le fiancé de Jeannie...

— Et moi, le docteur Ridel.

— Oh! docteur, elle n'est pas morte...

— Non. Mais son état est grave, très grave. Je vais tenter, sans doute, une opération difficile. Ar-

mez-vous de courage et de calme, monsieur.

Il sort sur ces mots, et Jacques accablé n'a que la force d'aller tomber au pied du lit de la jeune fille.

Elle a toujours les yeux clos, et l'on pourrait croire qu'elle dort, n'était sa pâleur et, barrant son front, la bande Velpeau qui évoque l'accident.

Maintenant, penché sur elle, Jacques épie son souffle. De grosses larmes tombent de ses yeux sur le visage livide qui ne les sent pas couler.

L'infirmière s'approche. Jacques interroge:

— Elle n'a pas repris connaissance?

— Non, monsieur, et cela valait mieux pour les premiers pansements.

Et elle ajoute à mi-voix:

(à suivre)

CHEZ EATON

Joignez-vous aux clients des

JOURS d'AUBAINES

VENDREDI et SAMEDI

sont offerts plus de

200 SPECIAUX

non annoncés dans les journaux quotidiens.

Lisez les bonnes nouvelles, venez ensuite voir quelles économies vous pourrez réaliser sur tous les objets nécessaires dès maintenant. Chaque étage regorge d'aubaines. Cherchez partout vendredi et samedi les étiquettes "Jours d'Aubaines".

T. EATON Co. Lmtée
DE MONTREAL

tué pour la première fois une femme... Oui, oui, une femme... J'étais parti pour chasser le tigre quand, en traversant la nuit un village perdu dans la jungle, un vieil indigène m'arrêta:

— Sahib, sahib, un ours!

Et il me fait voir dans l'arbre une masse noire qui bougeait. J'épaulai vivement, je tire, la masse s'abat dans un bruit de branches cassées, et je trouve une vieille femme que j'avais démolie pendant qu'elle cueillait des fruits. Un autre vieux moricaud, le mari, m'accable d'injures; on va chercher le policeman indigène. Je dus indemniser la famille: cela me coûta des sommes folles, au moins deux livres.

L'histoire fut vite connue à vingt milles à la ronde. Et, pendant plusieurs semaines, je ne pus plus traverser un village sans que deux ou trois vieux se précipitent:

— Sahib, sahib, un ours dans l'arbre!

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'ils venaient d'y faire monter leurs femmes!

André MAUROIS.

La minute gaie

DOMESTIQUE POLIE

— Alice, vous m'avez volé 20 francs, eh bien, je vous remercie.

— Y a pas de quoi, M'sieur.

LA QUESTION DU LAIT

— Comment! il a fallu pour 150 fr. de lait ce mois-ci, le double du mois dernier...

— Mon chéri, tu sais bien qu'il n'y a rien qui monte comme le lait!

Vient de paraître

"Leur inquiétude"

Un livre vient de paraître, sous le titre *Leur inquiétude*, qui est tout entier consacré aux jeunes et qu'on lira sûrement avec un très vif intérêt. François Hertel, l'auteur, est un écrivain déjà très connu.

Prix: 75 sous, franco, au Service de Librairie du Devoir, 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

Magasins E-M Stores

SPECIAUX DE JEUDI — VENDREDI — SAMEDI

Pour le magasin E.M. Stores le plus près de chez vous, voyez la page 104 des feuilles jaunes de l'annuaire du téléphone.

FARINE

préparée MODERNE. Pqt 3 lbs Pqt 6 lbs

.18 .35

avec cadeau dans chaque paquet.

SNAP

en poudre Superfine. Bte .12

BLEUETS

en conserve. La bte. .10

F

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Jeu, 14 mai

Radio-Colonia-France

25 mètres 80 — 11,720 kilocycles

6.15 p.m. Concert: relais de radio-Paris.
7.15 p.m. Informations en français et en anglais — EAO, 30.5 m., 9.57 még.
8.15 p.m. Causerie, par Mme de Grammont.
9.30 p.m. Théâtre.
10.45 p.m. Causerie.
11.15 p.m. Informations en français.
11.30 p.m. Théâtre.

Radio-ondes courtes

TOKYO — 4 p.m. — Drame, du théâtre de Tokyo — J.V.M. Nakazaki, 27.9 m., 10.74 még.
MADRID — 6.30 p.m. — Nouvelles du gouvernement, en espagnol, en français et en anglais — EAO, 30.5 m., 9.57 még.
BERLIN — 7.30 p.m. — La culture allemande et européenne — DJD, 25.4 m., 11.77 még.
LONDRES — 10.15 p.m. — Orchestre BBC — Musique légère — GSD, 23.5 m., 11.73 még. GSC, 31.3 m., 9.58 még.

Radio-États-Unis

WABC — 348.6 mètres — 860 kilocycles

4.30 p.m. Le message du jour Kentucky.
5.00 p.m. Les livres, par Lewis Gannett.
5.15 p.m. Clyde Barrow, baryton.
5.45 p.m. Le chemin solitaire.
8.00 p.m. Le Paganisme — Chœur, orchestre et solistes — The Most Beautiful Girl in the World (Jumbo); Chanson du batelier de la Voie; Scène du Temple (Samson et Dalila); de Saint-Saëns; Beautiful Lady (Pink Lady); Clair de lune, de Debussy; Oh, Din't It Rain.
8.30 p.m. Causerie de l'ex-président Hoover à la République.
10.30 p.m. La Marche du temps.
10.45 p.m. Fray et Baum, pianistes.

WEAF — 454.3 mètres — 660 kilocycles

4.00 p.m. Revue pour les femmes.
6.30 p.m. Baseball.
8.00 p.m. Orchestre Rudy Valley.
9.00 p.m. Show.
10.00 p.m. Bing Crosby.
11.00 p.m. Sport-Eclair.

WJZ — 394.5 mètres — 760 kilocycles

4.30 p.m. Hoot Graham, baryton.
6.05 p.m. James Wilkinson, baryton.
7.45 p.m. Music in the Home.
9.00 p.m. La Symphonie de Pittsburgh dirigée par Antonio Modarelli; soliste: Mme Quenna Maria, soprano du Metropolitan Opera.
9.30 p.m. La Société du bon vieux temps.
9.50 p.m. Forum de l'Amérique — Discussion.

Le Rossignol et la flûte enchantée

Programme du concert du jeudi 14, de 8 h. p.m. à 8 h. 30, à Radio-Canada, concert dirigé par M. Hervé Baillargeon. Serrade, C. M. Wido, l'orchestre. La première flûte, G. Lefort, Mlle Gabrielle Marcotte, soprano; Catherine Bohm, l'orchestre; Andalous, Pessard, solo de flûte; Valse romantique, Severa, l'orchestre; Fugate, Woodman, Mlle Marcotte; Scintillations, Hommer, l'orchestre; La Fée aux châteaux, Bernberg, Mlle Marcotte; Menuet, Rameau, l'orchestre.

Récital d'orgue

A la suite de nombreuses demandes qui lui ont été faites, Radio-Canada diffuse le jeudi soir, à 10 h., le récital que donne aux studios MBS à New-York, l'organiste belge Charles Couplon. Cette émission dure une demi-heure. La critique considère M. Couplon comme l'un des organistes les plus remarquables de l'heure aux États-Unis.

Emission de la St-Jean-Baptiste

8.15 p.m. CKAC — Un appel aux Canadiens, causerie par M. J. Ernest Laforce, président général de la Société.

Vendredi, 15 mai

Radio-Colonia-France

25 mètres 80 — 11,720 kilocycles

7.15 a.m. Concert: relais de radio-Paris.

LA PRESSE CANADIENNE

Retour d'une politique de suicide

L'Action catholique, qui fit confiance aux lanceurs du plan Vautrin, et le ralliement, disait mardi, en premier-Québec:

Rien n'avait été négligé pour le lancement de ce *Queen Mary* ministériel. De la pourpre, du violet, des redingotes, de belles dactylographes, de moelleux tapis, des palmes, de la radio, des journalistes en quantité! Bref, on ne pouvait faire plus pompeux!

Et les discours donc!

Ce fut une véritable apothéose pour la colonisation. L'honorable premier ministre avait tout particulièrement insisté sur l'importance de la colonisation dans notre province. Il semblait justement fier et tout heureux de la présence du Primate de l'Eglise canadienne. Son Eminence avait prudemment posé quelques points d'interrogation, exprimant l'espoir que le congrès y répondrait. Puis l'honorable Vautrin avait majestueusement déployé son vaste plan.

Quelques congressistes osèrent formuler des doutes vagues; mais l'archevêque avait tellement prévu tous les détails de l'organisation qu'il provoqua apparemment l'adhésion unanime du congrès.

La presse ministérielle se gorgait et avec raison.

Les Sociétés de colonisation complétèrent leur organisation. Le nouveau ministre multiplia son personnel. De part et d'autre on se mit à l'œuvre. Sans insister pour le moment sur la manière dont l'exécution du plan s'opéra, admettons qu'on atteignit le résultat satisfaisant de 5,000 placements sur des lots en un an.

Mais les sociétés avaient eu 12,000 demandes... sans effort de recrutement. Elles se désolèrent: les élections vont passer et nous allons poursuivre une œuvre qui n'est qu'un début... Les élections passeront et l'administration se mit en petite vitesse.

Quoi! Tout ce déploiement de congrès, tous ces accents éloquentes, toute cette ardeur d'octobre 1934, toute cette mise en scène pour répondre au tiers des demandes spontanées? Et voilà tout le grand effort pour la ruralisation de notre économie? Ceux qui parlaient de force électorale n'avaient-ils pas un peu raison contre nous?

Ainsi pensent actuellement quelques vrais apôtres de la colonisation.

A la déception du budget réclamé pour 1936-37

Et le dernier budget de l'hon. Stockwell n'établit pas qu'ils ont tort.

En 1935-36, avec un budget de \$1,421,000, on n'a pu administrer la colonisation ordinaire, étrangère et antérieure au plan Vautrin. On attend actuellement le budget supplémentaire. Or, pour le prochain exercice 1936-37, on demande à la Chambre \$1,014,000 de moins, soit \$1,317,000.

Avec cette somme, on croit pouvoir administrer, rencontrer les nécessités de la colonisation autres que le plan Vautrin et placer 2,500 nouveaux colons.

On ne nous fera pas accroître que l'honorable Authier est coupable de tels calculs. Le nouveau ministre connaît son affaire. Ce n'est pas lui qui espérera jamais arriver avec ce mince budget... à moins qu'il soit convaincu que, dans le passé, on a gaspillé les trois quarts du budget!

Mais les dix millions, objecterez-vous?

Les dix millions ne sont pas totalement dépensés, mais ils sont engagés. Trois millions iront aux 7,700 fils de cultivateurs placés sur des terres. Quelques millions ont été dépensés pour l'établissement des 5,000 colons du plan Vautrin. La balance sera consacrée à leur maintien.

Retour à une politique de suicide national

Est-ce qu'on ne manque pas de sérieux?

Si, en moins d'un an, l'établissement de 5,000 colons a exigé une dépense d'environ trois millions, comment peut-on espérer placer 2,500 colons à même un budget ordinaire de \$1,317,000 déjà insuffisant pour les besoins antérieurs?

Cela signifie tout simplement que les établissements se réduiront peut-être à mille nouveaux colons et à quelques centaines de fils de cultivateurs.

Cela signifie que l'on ne s'intéresse ni aux 7,000 autres demandes déposées aux Sociétés de colonisation par des aspirants-colons ni aux 7,000 autres demandes en filière chez M. l'abbé Bilodeau pour les fils de cultivateurs.

On vit plus longtemps

M. Watson, actuaire du département fédéral des assurances, signale l'augmentation de la longévité depuis vingt-cinq ans — Les pensions viagères du gouvernement fédéral

Ottawa, 14. — A raison de la prolongation de la vie, constatée depuis vingt-cinq ans, les acheteurs de pensions viagères du gouvernement devraient payer approximativement 25 pour cent de plus qu'ils ne paient, a déclaré M. A. D. Watson, actuaire du département des assurances, à la séance de la commission spéciale du Sénat. Au lieu des \$21,000,000 que le gouvernement a encaissés l'an dernier de la vente de ces rentes, il eût dû encaisser \$26,000,000 pour ne pas encourir une perte. Il ajoute que celui-ci devrait être compensé un jour ou l'autre.

Les prévisions de la durée de la vie des assurés sont passées de 46.63 pour cent en 1911 à 59.19 pour cent en 1934, selon la statistique d'une grande compagnie d'assurance sur la vie. L'augmentation de la longévité en ces derniers vingt-cinq ans, est simplement étonnante, déclare M. Watson. A raison de cette prolongation de la vie, des groupes de compagnies d'assurance ont augmenté leurs taux de 27 à 33 pour cent, mais les prix des rentes viagères n'ont pas varié depuis 1908, année de leur établissement. Le gouvernement anglais et les compagnies anglaises d'assurance à raison de cette prolongation ont augmenté les taux d'assurances des hommes et des femmes. Nos taux de rentes viagères sont basés sur les taux de la mortalité établis par les compagnies anglaises de 1863 à 1893. C'est pourquoi ils nous sont présentement si défavorables», déclare M. Watson. L'an dernier, 5,115 individus achetèrent des rentes viagères, dont 75 pour cent pour \$600 ou moins et 8 pour cent pour \$1,200, qui est le maximum.

La commission siégera de nouveau jeudi.

A.B.C. du Petit Naturaliste

"Le petit pêcheur"

HARRY BERNARD

Les Editions Albert Lévêque viennent d'inaugurer une nouvelle série illustrée: A. B. C. du Petit Naturaliste canadien, qui marque, sans doute, une étape dans notre production littéraire pour la jeunesse.

Le premier titre de la série s'intitule: *Le Petit Pêcheur*. Il vient d'être mis en librairie, riche de

LA PRESSE CANADIENNE

de jour en jour

LITHINES

du Dr GUSTIN

Pont économiquement une délicieuse EAU de TABLE et de REGIME

Très digestive

Recommandée contre les maladies de la peau, de la gorge, de l'estomac, de la vessie et de l'intestin; rhumatisme, goutte, acide urique.

La qualité du produit comparée aux autres est telle que les LITHINES GUSTIN sont inimitables.

En vente dans toutes les pharmacies.

AM. 2123 CH. 2193 PHARMACIES

PAQUIN WILBROD

Nous livrons: — 10 messagers entièrement à votre service. — Ventes au téléphone

1672 Mt-Royal 1200 Mt-Royal près Papineau coin de Laroche

SOIN DES PIEDS

Spécialité: Chaussures pour pieds malades

HOULE & BLEAU

4001 St. Catherine Tél. CL 7887

Où l'on s'habille bien —

Ernest Meunier

Marchand-Tailleur 994, RUE RACHÉL (EST) Téléphone: FR. 9343-9636

POUR VOS VIGNETTES appelez

PHOTOGRAPHIE NATIONALE

1575 CATHÉDRALE QUEST MONTREAL

4549

TOUSIGNANT

FRERES LIMITEE

ONZE MAGASINS

En plus du fromage et autres provisions

PAYEZ MOINS CHER POUR VOTRE

BEURRE

DIAMANTS

Blanc-bien, qualité supérieure garantie

\$10.00 à \$1,000.00 et plus.

Consultez notre nouveau mode de vente.

Bijou unique de style sur commande.

BOUSQUET ENR.C.

JOAILLIERS-DIAMANTAIRES

2625 rue St-Denis (près Cherrier) Tél. PL 2434

GRATIS

Nous allons à domicile vérifier lampes et radios de toutes marques.

P. Landry CH. 6161

2197 ONARIO EST

Vendeur des nouvelles lampes Radiotrons.

Rhumes — Asthme

Toux — Bronchites

Sirop Villars

— Efficace dans les affections des voies respiratoires — 2 formats: .50 et \$1.00

Voquez votre pharmacien

CANADA DRUG CO.

Maison exclusivement canadienne-française.

Pour bijoux, montres, etc.

L'endroit tout désigné et où l'on achète à meilleur compte c'est chez

BIBEAU FRERES

Les bijoutiers connus

DEUX MAGASINS

305 et 1257 St-Catherine est

6 OPTOMETRISTES DIPLOMÉS

à votre service chez Dupuis

Equipement scientifique et moderne

POUR L'EXAMEN DE VOTRE VUE

Dupuis Frères

865, rue St-Catherine est. Montréal

PLateau 5151 local 29

MAISON BÉRARD

Successeurs de la Cie Royal Silver Plate

Toujours canadienne-française

HA 9948

FABRICANTS DE Vases sacrés

Experts en Placage d'or et d'argent

Réparations de tous genres

70 CRAIG OUEST

Près terminus des Tramways

Complets et paletots 17.50 et plus

T. BEAUREGARD & CIE

MANUFACTURIERS-TAILLEURS

7005 St-Denis, coin Gouard

Tél. DU 3200

"Mrs Luke"

La fameuse MARMELADE

MAL NOUVEAUX BAS PRIX

— Cher votre épicer ou appelez

J.-M. POIRIER, prop. — W. 4717

REID

Pour vos FOURRURES

1473, AMHERST — Tél. CH. 3181

ACCESSOIRES DE RADIO

PAYETTE

910 BLEURY PL. 4838

Achetez le Purgatif préféré des femmes et des Jeunes filles

LA LIMONADE PURGATIVE KINOT

aux sels de VICHY

Purgatif et laxatif très doux et agréable au goût. N'irrite jamais l'intestin.

En vente dans les pharmacies 25c

Systeme DE Haut-Parleurs

NORTHERN ELECTRIC

— POUR —

Eglises, salles de conférences, maisons d'enseignement, etc.

Estimés à titre gracieux sur demande.

LE BARBEAU LITE

281 CRAIG ouest - LA. 1167

MAISON BÉRARD

Successeurs de la Cie Royal Silver Plate

Toujours canadienne-française

HA 9948

FABRICANTS DE Vases sacrés

Experts en Placage d'or et d'argent

Réparations de tous genres

70 CRAIG OUEST

Près terminus des Tramways

Complets et paletots 17.50 et plus

T. BEAUREGARD & CIE

MANUFACTURIERS-TAILLEURS

7005 St-Denis, coin Gouard

Tél. DU 3200

"Mrs Luke"

La fameuse MARMELADE

MAL NOUVEAUX BAS PRIX

— Cher votre épicer ou appelez

J.-M. POIRIER, prop. — W. 4717

REID

Pour vos FOURRURES

1473, AMHERST — Tél. CH. 3181

ACCESSOIRES DE RADIO

PAYETTE

910 BLEURY PL. 4838

Achetez le Purgatif préféré des femmes et des Jeunes filles

LA LIMONADE PURGATIVE KINOT

aux sels de VICHY

Purgatif et laxatif très doux et agréable au goût. N'irrite jamais l'intestin.

En vente dans les pharmacies 25c

La dignité des institutions parlementaires compromise par la corruption électorale

Les élections n'ont pas été aussi honnêtes d'un côté que de l'autre: ce n'est pas l'Union nationale qui a instauré un système d'organisation électorale immoral et corrupteur — Les élections dans le passé — L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux — Les industries ne peuvent arrêter le défrichement et la marche de la civilisation — On incendie les cabanes de colons — Les libéraux ne font pas vivre le gouvernement — L'esprit de parti, un carcan dangereux

Discours de MM. Alexis Caron, Henry-L. Auger, Antoine Castonguay, Rouville Beaudry et U.-W. Rousseau à la Chambre

Québec, 14 (D. N. C.). — Les deux séances de l'Assemblée législative hier ont été consacrées au débat sur le budget.

M. ALEXIS CARON

Le député ministériel de Hull a terminé le discours qu'il avait commencé avant-hier. C'est la province de Québec, dit-il, qui guide toute la politique canadienne; elle est au premier rang dans tous les domaines. Le gouvernement a fait de notre province une province indépendante. Il est vrai que, faute de finance locale, elle est obligée d'accepter la finance étrangère, mais nous n'y pouvons rien, car il nous est impossible de nous faire un système à nous. L'Alberta a tenté la chose et elle n'a pas réussi. Notre province est citée en modèle à l'univers pour son éducation, son hygiène, sa voirie, sa législation ouvrière et son agriculture. Elle s'est développée lentement, sous l'égide du gouvernement libéral, sans être emportée par ces tourbillons de nouveauté qui sortent la plupart du temps de cerveaux trop jeunes.

L'homme est un dieu tombé

"Depuis que le monde est monde, dit encore M. Caron, les gens souffrent d'insuffisance. Jamais l'homme ne fut satisfait de son sort, parce qu'il fut placé dans un état d'imperfection depuis la chute de nos premiers parents. L'homme, a-t-on dit, est un dieu tombé qui se souvient des cieux". Et c'est bien vrai. Il a des goûts quasi divins, l'horizon le plus vaste ne lui suffit pas, il veut tout posséder, il veut tout avoir, il veut s'élever toujours, et toujours le poids de son imperfection le retient à terre. C'est à cause de cette imperfection que les gouvernements ne peuvent, par les lois les plus sagement murées, satisfaire la demande toujours grandissante.

M. HENRY-L. AUGER

Après avoir remercié ses électeurs de Saint-Jacques et la Providence qui leur a donné la force de caractère qui leur a permis de résister à une vague de corruption électorale, M. Auger s'étonne de ce que le premier ministre n'ait proposé aucune réforme électorale et que les ministères aient refusé de condamner la malhonnêteté électorale.

Les assemblées législatives jalouses de leur honneur

De tous temps les assemblées législatives ont été très jalouses de leur honneur. Nous voyons les Romains expulser du Sénat, les sénateurs coupables d'une vie de luxe excessif, et sans continuer aussi loin dans l'histoire, on n'a qu'à jeter un coup d'oeil au delà de la ligne 45ème, chez nos voisins les Américains, pour voir dans l'histoire politique de ce grand pays, qu'un sénateur a été empêché de siéger, parce que ses dépenses électorales étaient trop élevées.

Mais pour ne prendre les exemples que dans les limites de notre pays, on n'a qu'à traverser la rivière Ottawa, dans la province de Québec, pour constater cette délicatesse de dignité parlementaire, que nous rougissons de voir absente chez les administrateurs actuels de la plus vieille province du continent américain, de la seule française et de la seule à se proclamer catholique.

Sous-officiers rapporteurs poursuivis

On me permettra sans doute de citer des exemples.

En 1858 dans le comté d'Essex, d'après les journaux de l'Assemblée législative, on voit que dans l'élection du candidat McLeod, des fraudes électorales ont été commises et que, dans plusieurs cas, des gens se sont imposés de force dans les polls et ont voté. Il y eut de la violence aux polls et plus de votes que de noms inscrits sur les listes électorales.

Alors la Chambre ordonna des poursuites au criminel contre des sous-officiers rapporteurs et autres personnages.

A la page 581 des Journaux de l'Assemblée législative de 1858, on voit que dans le comté de Russell, parce qu'il y eut 300 votes grossièrement et frauduleusement enregistrés dans les polls, il a été ordonné d'intenter des poursuites au criminel, contre les parties concernées dans ces fraudes.

Ici dans Québec, on laisse parler les organisateurs d'émeutes.

En Ontario

Mais de nos jours même, on a des exemples remarquables de cette délicatesse de dignité parlementaire. Ainsi voyons.

Le 24 octobre 1929, l'hon. F. G. Ferguson, premier ministre d'Ontario, sacrifia l'amitié personnelle d'un collègue à son devoir et voici comment.

"L'hon. M. Sinclair, chef de l'opposition d'Ontario, accusa l'hon. Dr Forbes Godfrey, ministre de la santé et du travail, d'avoir influencé une personne, en vue de la campagne électorale, dont la votation était fixée au 30 du même mois, de la manière suivante: "Dans une réponse du ministre à une lettre de M. Allen, demandant la pension de Mme Callaghan, de Long Branch, Ontario, l'imprudent ministre avait ajouté, en post-scriptum, ceci: "See her if you can and get her support for the 30th, and we will be able to take more time with the case". (Voyez-la, si vous le pouvez, et obtenez son vote pour le 30, et nous pourrions accorder plus de temps à ce cas.)

La chose n'était pas excessive, je crois, si on la compare avec l'organisation électorale du régime actuel.

Ministre dénoncé par son chef

"L'hon. F. G. Ferguson, le premier ministre, qualifié de son siège en Chambre, l'acte de son ministre de regrettable et d'inexcusable, et il proclama que le gouvernement et la Chambre ont toujours été jalouses de leur réputation et de la dignité de ses membres." Et dans les comptes rendus des journaux du temps, on mentionne que pendant que M. Ferguson faisait cette déclaration, le ministre accusé cachait sa figure entre ses mains et ne pouvait supporter sa faute sans regrets.

Aussi quelques jours plus tard, M. Ferguson recevait la démission de son collègue, M. le Dr Forbes Godfrey, comme ministre de la santé et du travail.

Est-ce qu'il n'est pas regrettable de constater que les administrateurs actuels de la plus vieille et de la seule province française et catholique du continent américain, ne soient pas aussi soucieux de leur dignité parlementaire, que nos voisins d'Ontario?

Effingham et Terrebonne

Mais pourquoi vous donner plus de citations de dignité parlementaire de l'extérieur, quand il y a dans notre province, des exemples où l'Assemblée législative de Québec a tenu à défendre son honneur?

Elle a cité à la barre de la Chambre des journalistes, pour avoir incriminé certains faits, mettant l'honneur de l'Assemblée législative en jeu.

Il y a plus de 135 ans, l'Assemblée législative expulsa par quatre fois, puis déclara inéligible M. C. B. Bouc, député du comté d'Effingham, parce qu'il avait subi une condamnation d'une cour civile, pour une offense peu grave. (Exclusions: en janvier 1800, le 24 janvier et le 20 mars 1801, et le 22 mars 1802). Voir Bulletin des Recherches Historiques, Vol. 7, no 2, page 53).

Je ferai remarquer que le comté d'Effingham d'alors est le comté de Terrebonne d'aujourd'hui. Il est vrai qu'à cette époque on ne se contentait pas, dans le comté de Terrebonne, d'une seule voix, pour déclarer un candidat élu député.

Le cas de Robert Christie

Plus tard, en 1829, M. Robert Christie, député de Gaspé, fut expulsé plusieurs fois, pour avoir fait de faux rapports, entraînant la démission de juges de paix. (Voir Bourniol page 195).

Lotbinière et St-Laurent

En 1858, M. O'Farrell, député du comté de Lotbinière, fut expulsé pour fraudes électorales, parce qu'il avait été prouvé, au comité des privilèges et élections, que dans la paroisse de Saint-Sylvestre, comté de Lotbinière, il s'était donné plus de votes qu'il n'y avait d'électeurs enregistrés sur les listes électorales.

En somme, de nos jours, nous avons mis une fois de plus Saint-Laurent sur le gril.

Au Sénat

Tout récemment encore, on a vu quelques sénateurs canadiens exclus du Sénat, pour avoir été accusés d'avoir reçu des pots de vin, et tout le monde a trouvé l'exclusion naturelle.

Il est vrai que, pour être logique, il aurait fallu les loger ailleurs, mais le Sénat s'est contenté de sauver son honneur.

Usurpateurs

En présence de semblables faits historiques, à la suite de toutes ces citations sur la dignité parlementaire, n'avons-nous pas raison de regretter de l'attitude des chefs du régime actuel, et d'être dégoûtés du banditisme et des émeutes électorales organisées par de vils escamoteurs d'élections, qui ont élevé la façon de capter les votes à la hauteur d'un système?

Que faut-il penser de certains candidats ministériels, de la dernière campagne électorale provinciale, qui organisent leurs élections de manière à faire voter plus de votes qu'il n'y a d'électeurs inscrits sur les listes électorales officielles? Que faut-il penser de certains candidats ministériels qui ont été élus par le bourrage des boîtes de scrutins, de bulletins de vote non fournis par l'officier en charge du bureau de votation?

Que faut-il penser de certains candidats ministériels qui ont été élus par la distribution de liqueurs fortes et de billets de banques, aux électeurs, pour influencer des votes antipathiques à leur régime? Que faut-il penser de certains candidats ministériels qui laissent prendre d'assaut les polls et laissent diriger la votation à coups de garrattes et sous la menace du revolver?

En laissant faire ces voleurs de votes, en n'empêchant pas cette corruption effrénée, en n'empêchant pas ces vilaines manœuvres électorales et en étant élus par elles, est-ce que ces députés peuvent dire qu'ils doivent leurs élections à la libre volonté des électeurs ou qu'ils ne sont pas plutôt des intrus, des usurpateurs d'une place due à un autre?

Les bulletins de votes en circulation

Des clameurs montent de la foule, et qui ont trouvé un écho persistant dans les journaux du pays, allant à dire que certains députés, qui actuellement siègent dans cette enceinte et peuvent prendre part à la délibération publique, ne doivent leurs élections qu'à des pratiques condamnables, stigmatisées par notre prince de l'Eglise, dans une lettre aux fidèles, et qui peuvent s'assimiler à du brigandage, au banditisme électorale le plus éhonté.

Le bulletin de vote que je tiens dans ma main est un bulletin de vote du comté de Saint-Jacques, imprimé chez O. Foidart, 1009 Blvd St-Laurent, Montréal, portant le nom de mon adversaire, l'ex-ministre de la colonisation, et le nom de l'humble député qui vous parle en ce moment. Ce bulletin de vote a été confié à M. C. Cormier, candidat de l'Union Nationale dans le comté de Mercier, dimanche, le 24 novembre 1935, vers 8 h. 30 p.m., et le soir même dans la grande salle Montcalm, de Montréal, M. Cormier l'exhibait à une assemblée de 4,000 personnes. Le premier ministre doit se rappeler que le 24 novembre dernier était la veille de la votation, et il n'est pas surprenant, par ce fait, qu'un grand nombre de bulletins de vote circulaient dans toutes les divisions électorales de Montréal parmi les passeurs de télégraphes, pour assurer l'élection des amis du régime.

Les élections n'ont pas été aussi honnêtes d'un côté que de l'autre

Je ne vous cacherai pas que j'ai été surpris, bien surpris, même peiné, d'entendre le ministre de l'Agriculture, à la suite du député de Kamouraska — mais ce dernier ne m'a pas surpris — déclarer que les élections provinciales du 25 novembre dernier avaient été faites aussi honnêtement du côté ministériel que de la part des candidats de l'Union nationale. Cette comparaison est aussi grossière et aussi fautive que de comparer le jour avec la nuit ou le bien avec le mal.

Qu'il se soit glissé quelques irrégularités dans certains comtés, chez des candidats de l'Union nationale, la chose est possible, mais en supposant le fait, on admettra avec moi sans doute qu'il y a une marge, une très grande marge, entre des irrégularités électorales et un système d'organisation électorale immoral et corrupteur établi en permanence.

Qui a organisé la corruption électorale?

Ainsi voyons.

Sont-ce les adversaires du régime actuel, qui ont eu l'idée d'introduire et de faire adopter par les membres ministériels le fameux bulletin sans talon?

Alors pourquoi dire que les élections ont été faites pareillement des deux côtés?

Sont-ce encore les adversaires du régime actuel qui ont fait imprimer des milliers et des milliers de bulletins de vote sans talon, en surplus, et qui les ont fait distribuer les jours précédant la votation, aux passeurs de télégraphes dans toutes les divisions de Montréal pour escamoter les élections?

Alors pourquoi dire que les élections ont été faites aussi honnêtement d'un côté que de l'autre?

Sont-ce aussi les adversaires du régime actuel qui ont fait inscrire plus de 25,000 faux noms sur les listes électorales de Montréal, dont plus de 1,200 dans mon propre comté, en faisant faire de faux serments en série aux dernières élections?

Alors pourquoi dire que les élections ont été faites aussi honnêtement d'un côté que de l'autre?

Sont-ce aussi les adversaires du régime qui ont masculinisé les élections du fédéral en élections provinciales?

Alors pourquoi chercher à faire croire au public que l'organisation électorale est aussi corrompue d'un côté que de l'autre?

Sont-ce aussi les adversaires du régime qui ont changé les noms de Simon en Simon, de Françoise en François, de Jeanne en Jean, d'Henriette en Henri, de Pauline en Paul, etc.? et cependant les professeurs de droits enseignent qu'un gouvernement peut tout faire excepté changer une femme en homme et vice versa.

Alors pourquoi faire répandre dans le public qu'il y a autant de corruption électorale d'un côté que de l'autre?

Sont-ce toujours les adversaires du régime qui ont fait voter plus de voleurs qu'il n'y avait d'électeurs inscrits sur la liste électorale?

Alors pourquoi chercher à vous blanchir en noircissant les autres?

Sont-ce encore les adversaires du régime qui ont fait prendre d'assaut les polls et qui ont fait diriger la votation à coups de garrattes ou sous la menace du revolver?

Alors pourquoi chercher à voler ces turpitudes, ces forfaits en calomniant l'Union nationale?

Sont-ce enfin les adversaires du régime qui ont transformé la police provinciale en guépe pour protéger la canaille et chercher à compromettre les honnêtes gens?

Elections escamotées

On aura l'audace de dire de l'autre côté de cette Chambre que les élections n'ont pas été escamotées.

Si les élections avaient été faites honnêtement, le 25 novembre dernier, il n'y aurait pas quinze députés libéraux dans cette Chambre, et si le premier ministre avait été élu — ce qui est douteux — il se serait de côté-ci de la Chambre et nous serions à la droite du président.

L'honneur de la Chambre

Comme cette honorable Chambre doit être soucieuse de sauvegarder son honneur, je ne doute pas que tous mes collègues, — à quelques

partis qu'ils appartiennent, — sont unanimes à blâmer la malhonnêteté, ou qu'elle loge, et que le désir de sauver quelques partisans accusés, dans les assemblées publiques, aux postes de la radio, et dans les journaux libres, de pratiques corruptrices, suppositions de personnalités, de votes obtenus par la force et d'autres faits infamants, portant atteinte à la dignité de cette auguste assemblée, je ne doute pas, dis-je, que tout cela n'aveuglera pas tous les libéraux au point de braver l'opinion publique, en favorisant par un mystisme coupable ou par des manœuvres en sous-mains, des hommes que toute une ville et que tous les électeurs bien pensants de toute la province, représentent comme des escamoteurs d'élections.

Serions-nous, nous députés de la seule Législature française au Canada, moins scrupuleux et moins exigeants que nos voisins des Etats-Unis et d'Ontario?

On ignore le peuple

Il y a quelque chose de plus grave encore chez la plupart des tenants du régime actuel. C'est la persistance d'un état d'esprit arriéré: d'un véritable fossilisme politique, lequel consiste à croire qu'elle peut empêcher à sa guise, les citoyens, d'avoir un gouvernement selon leur goût, et qu'elle peut gouverner sans ou contre l'assentiment de l'électeur de cette province.

Toutes ces erreurs procèdent d'une ignorance présumptueuse de la mentalité du peuple; ignorance soigneusement entretenue par une presse vénale et stipendiée, qui trompe ignominieusement la population; ignorance qui s'épanouit avec une insouciance ou une imprudence scandaleuses chez ceux qui dirigent personnellement les destinées de notre province.

Un administrateur modèle

On me permettra sans doute de vous citer l'acte d'un grand parlementaire Anglais.

Un célèbre homme d'Etat d'Angleterre, un ministre, apprit une nouvelle politique qui devait faire subir aux fonds publics, une baisse considérable. Quelques minutes après, son père entre, et lui annonce qu'il est engagé dans une grande spéculation à la hausse et qu'une partie notable de sa fortune y est engagée, mais que, s'effrayant de quelques bruits qui circulent, il vient lui demander ce qu'il en est, afin de vendre si ces bruits sont fondés.

Il est évident qu'en avertissant son père, il savait sa fortune. Mais, sa dignité d'homme d'Etat lui interdit de parler, et il répond tout simplement à son père: "qu'il ne pouvait répondre".

Alors son père n'a pas vendu et il a tout perdu; ils ont tout perdu, car le fils était son seul héritier. Que dis-je, ils ont tout perdu, mais ils ont sauvé leur honneur.

Voilà de la dignité dans l'administration qui relève un paiement. Mais il est évident que cet honorable ministre ne détenait pas treize directorats de compagnies.

Le cas de M. Lyons en Ontario

Dans notre pays même et récemment, nous trouvons un exemple semblable dans la province d'Ontario.

Le 24 mars 1926 à une séance de la chambre Ontarienne, le premier ministre de la province d'Ontario, l'hon. F. G. Ferguson, demandait et recevait la démission de son collègue M. James Lyons, ministre des terres et forêts. Voici dans quelle circonstance:

Des questions ayant été posées par certains députés, sur les relations d'affaires de la *Iron Fuel and Supply Company Ltd.* avec le gouvernement, le ministre des terres et forêts, M. James Lyons, répondit qu'en effet il était actionnaire et président de ladite Compagnie, et il expliqua qu'il avait fondé cette compagnie en 1913, mais qu'il n'avait jamais, en sa qualité de ministre, tenté de lui faire accorder des contrats.

L'indépendance du parlement

Cependant le premier ministre d'Ontario lui demanda et obtint sa démission, considérant qu'il n'est pas convenable qu'un Président ou un directeur de compagnie fût en même temps ministre de la couronne, et il déclara en cette circonstance ceci: "The principle of the independence of parliament is one of the most firmly established and most important safeguards of our representative institutions." Le principe de l'indépendance du parlement est un des plus fermement établis et doit être la sauvegarde de nos institutions représentatives.

Inutile de dire que ce premier

(Suite à la page huit)

Philippe Beaubien & Co
ACCESSOIRES ELECTRIQUES
en gros
5632, ave. du Parc MONTREAL CK 1112

Un auteur à succès: Jean Narrache

Le succès du livre de Jean Narrache, *Quand j'ai tout seul*, n'est pas près de s'éteindre. L'éditeur Albert Lévesque nous fait tenir un exemplaire du sixième mille de cet excellent recueil de poésies populaires.

Il ne faut pas s'étonner qu'un tel ouvrage ait rencontré chez nous un accueil aussi chaleureux: son inspiration, son gros bon sens, son souci du détail pittoresque et vrai en font un livre unique dans notre littérature.

Jean Narrache, ce n'est pas un type créé de toute pièce; c'est, au contraire, celui que l'on rencontre le plus souvent: l'ouvrier des usines qui cache pudiquement son sourire sa détresse et sa souffrance.

Cette réédition de *Quand j'ai tout seul* est très soignée: son format élégant, souple, ses illustrations hors-texte, de l'artiste canadien Jean Palardy, etc., en font un ouvrage vraiment artistique à un prix populaire.

En vente au prix de \$0.75 franco au Service de Librairie du Devoir.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ARPENTEURS & INGENIEURS

H. Labrecque, I.C., M. Cailloux, I.C.
G.-J. Papineau, I.C. et Arpenteur
INGENIEURS-CONSEILS
Béton Armé — Chauffage — Ventilation — Electricité — Arpentage — Bornage — Estimation — Expropriation — Expertise —
Les Ingénieurs Associés
LIMITES
Edifice Thémis
10 St-Jacques Ouest — HA. 0482

COMPTABLE

Edmond Caron, B.A., L.S.C.-C.A.
Licencié en sciences comptables; Comptable agréé — Chartered Accountant
Spécialiste en Impôt sur le Revenu
32 O. rue St-Jacques, 150 rue Alexandre
Harbour 5457 TROIS-RIVIERES 13-12-30

P.A. Gagnon

Comptable Agréé Chartered Accountant
Immeuble des Tramways
159 OUEST, RUE CRAIG
Tél. HA-bour 5990

Hurtubise, Pelletier, Gravel

COMPTABLES PUBLICS LICENCIÉS
VERIFICATEURS
40 rue St-Jacques ouest, Montréal
L.-A. Hurtubise, C.P.A. Alf. Gravel, C.P.A.
Victor Pelletier, C.P.A. J.-E. Nadon, C.P.A.
P. Dupras, C.P.A.

F.-J. Leduc & Associés

INGENIEURS-CONSEILS
Travaux municipaux, Chimie industrielle, Expertises légales, Arpentage et Bornage, Béton armé, Brevets, Marques de commerce.
Ch. 98, Edifice St-Denis HA. 5341
504 EST, RUE STE-CATHERINE

LaRue & Trudel

COMPTABLES AGRÉÉS
CHARTERED ACCOUNTANTS
J. Arthur LaRue, C.A. Maurice Trudel, C.A.
A. Emile Beaulieu, C.A. Jean-Paul Gauthier, C.A.
Maurice Houlihan, C.A. Jacques LaRue, C.A.
Lionel Roussin, C.A. J. Paul Beaulieu, C.A.
Lucien P. Blais, C.A.
René Chagnon, C.A.
Montréal — Québec — St-Jean, P. Q.

AVOCATS

Tél. HARbour 0751
Démétrius Baril, B.S., L.L.B.
AVOCAT
Chambre 801
418 rue St-Sulpice — Montréal 14-8-36

CLAVIGRAPHES

Voyez TWITE pour
TYPEWRITERS
Toutes marques: neuves ou reconstruites.
Location et réparation.
TYPEWRITER & APPLIANCE CO. LTD
750, rue St-Pierre — Tél. LA. 9237
(Entre les rues Craig et St-Jacques)
E. D. TWITE, Gérant général.

BERTRAND, GUERIN, GOUDRAULT & GARNEAU

AVOCATS ET PROCUREURS
Imm. Ina. Exch. 218 ouest, rue St-Jacques
Ernest Bertrand, M.P.
Substitut Senior du Procureur Général
C.-E. Guérin, C.R. M. Goudrault, C.R.
Ant. Garneau, C.R. H. N. Garneau, C.R.
Marcel Pigeon, S.-V. Ozer.

ENCADREURS

Morency Frères, Ltée
Encadrement-Dorure
458 Est, rue Ste-Catherine
Miroirs, Tableaux, Eaux-fortes, Estampes
françaises pour cadres de notes ou d'universitaires. Matériel d'artistes. Spécialité:
Restauration de cadres et tableaux anciens.
Tél. HARbour 6894

Maurice Dupré, C.R.

AVOCAT ET PROCUREUR
Dupré, Gagnon, de Billy, Prévost
et Home
Immeuble Mortin
111 Côte de la Montagne
Téléphone: 2-4778* — Québec

WISINTAINER & FILS

908, BOUL. ST-LAURENT
LES ENCADREURS
MANUFACTURIERS
Moulures — Cadres — Miroirs
Réparation de cadres et miroirs
Lan. 3254*

LAMOTHE & CHARBONNEAU

AVOCATS
J.-C. Lamothe, L.L.B., C.R., J.-P. Charbonneau, B.C.L., H. Charbonneau, B.C.L., J.-L. Charbonneau, L.L.B.
Edifice Aldred, coin Notre-Dame et Place d'Armes — Montréal

CLAVIGRAPHES

Underwood, Remington, Royal
Standard et portatifs
Calculatrices et Dupli-
cateurs — Service et accessoires
N. MARTINEAU & FILS
1019 rue Bleury — MA. 2545
20-12-35

Vanier & Vanier

AVOCATS
57 ouest, rue Saint-Jacques
Tél. HARbour 2841

EBENISTES-DECORATEURS

Castle & Son Ltd
L. W. RA. S. gérant
Ebenistes — Décorateurs — Meubliers
1096 rue Clarke — Montréal, Qué.
Tél. LANcaster 8219 1-11-36

BREVETS D'INVENTIONS

INVENTIONS

Protégées en tous pays
Demandes de brevets traitées des
Brevets, Marques de commerce, etc.
MARION & MARION
Fondée en 1892
1260 rue Université, Montréal.

PROFESSEURS

Tél. Plateau 6717
Cours classique commercial
René Savoie, I.C., I.E.
Bachelier en arts et sciences
Cours classique, commercial
leçons privées — Brevets
1443 RUE SHERRBOURGE OUEST

BREVETS D'INVENTIONS

MARQUES DE COMMERCE

Protégées en tous pays
Demandes de brevets traitées des
Brevets, Marques de commerce, etc.
MARION & MARION
Fondée en 1892
1260 rue Université, Montréal.

Le monde moderne et le mariage chrétien

par le
R. P. BENOIT LAUVAUD, O.P.
professeur à l'Université de Fribourg.

CONFLIT DU MONDE ET DE L'EGLISE AUTOUR DU MARIAGE:

- L'anticléricalisme moderne et le mariage.
- L'idée chrétienne du mariage.
- Les trois biens de l'union conjugale.

L'EGLISE CATHOLIQUE PROTECTRICE DES BIENS DU MARIAGE:

- Le premier bien: l'enfant.
- L'Eglise catholique et la limitation des naissances.
- Les attentats à la vie de l'enfant et la morale chrétienne ou l'Eglise et le droit de l'enfant à naître.
- Les attentats contre la puissance génératrice.
- L'Eglise et la stérilisation.
- L'amour selon le monde et selon l'Eglise.
- Vraie et fausse émancipation de la femme.
- Le sacrement du mariage.
- Divorce ou indissolubilité.

La dignité des institutions parlementaires compromise par la corruption électorale

(Suite de la page sept)

ministre n'était pas directeur d'un "Trust" dans lequel il aurait placé ou fait placer \$170,000,000 d'hypothèques affectant le domaine forestier de sa province.

Cette détermination de la part d'un chef de gouvernement envers un collègue, peut paraître sévère, mais M. Ferguson, agissait ainsi pour sauvegarder la dignité administrative et parlementaire de son gouvernement.

Aussi, il est évident qu'un ministre ne peut être intéressé dans les grosses compagnies, sans être dans l'occasion continuelle de protéger ces compagnies au détriment du public et de ses engagements. C'est ce que le premier ministre d'Ontario a compris.

M. McMaster et les ministres directeurs de compagnies

M. A. R. McMaster, alors député libéral du comté de Brome, à la Chambre des Communes, à la session fédérale de 1921, présenta un bill pour empêcher les ministres d'être directeurs de compagnies.

Le 4 mars 1921, de son siège au parlement, l'ancien Trésorier provincial du premier ministre de Québec, disait que le projet de loi qu'il présentait avait pour objet d'obliger toute personne acceptant un portefeuille de ministre, à se démettre de la charge d'administrateur qu'elle occuperait dans une compagnie. — Supposons, dit-il, qu'il arrive que le ministre des travaux publics ait un contrat de \$5,000, à donner pour la construction d'un quai, composé en grande partie de ciment, puis, supposons que cette compagnie soit l'adjudicataire de l'entreprise, n'y aurait-il pas un grand nombre de gens dans le pays qui diront: La raison pour laquelle cette compagnie a obtenu le contrat, c'est que le ministre qui avait en sa possession était aussi directeur de la compagnie.

M. Mackenzie King, premier ministre du Canada, et M. Lapointe, ministre, se sont toujours opposés aux ministres directeurs de compagnies, et d'ailleurs il n'y a pas encore très longtemps M. Dunning, abandonnant tous ses directorats de compagnies, avant d'entrer dans le ministère de l'hon. M. King, comme ministre des Finances.

L'Union Nationale

Après avoir dit un mot des salaires minimums, et des salaires maximums, le député de Saint-Jacques termine son discours en faisant l'éloge des deux chefs qui ont eu le courage de faire passer l'intérêt public avant l'intérêt de parti pour former l'Union nationale. Sous sommes en temps de péril national, et c'est l'Union nationale qui mettra fin à l'âge d'or des trusts et qui instaurera un régime de loyauté et de fidélité à la place du régime de trahison qui dure, hélas! depuis trop longtemps.

M. ANTONIO CASTONGUAY

A l'exemple de l'un de nos chefs, M. Paul Gouin, dit le député A.L.N. de Roberval, je ne crains pas d'affirmer ici que ce n'est ni la vanité, ni un sentiment de vengeance qui m'a fait me détacher du vieux parti libéral, mais la conscience que j'avais que ce parti avait dévié, qu'il ne conduisait plus la province selon les principes, non seulement d'une saine économie, mais selon les principes nationaux. C'est sous la bannière nationale que je servirai ma province, sous les ordres de mes chefs, Maurice Duplessis et Paul Gouin.

La situation des cultivateurs

M. Castonguay déclare que si toutes les classes de la société ont été éprouvées par la crise il n'y en a pas qui aient souffert plus que la classe agricole. Les statistiques exposées au public par le président général de l'Union catholique des Cultivateurs démontrent que la situation d'empire de moitié depuis 1920 et pourtant M. Perron, le ministre de l'Agriculture d'aujourd'hui, déclarait publiquement et officiellement que l'agriculture était dans le marasme.

La nécessité d'un crédit agricole

Quoi qu'en dise le ministre de l'Agriculture, la situation est loin d'être brillante pour les cultivateurs. Si l'on en juge par la liste de ceux qui ont dû avoir recours à la loi du concordat, si l'on en juge par la liste de ceux qui ont dû vendre leur terre à réméré pour faire face à leurs dettes criardes, la situation est des plus brillantes en effet. La cause de tout cela, c'est l'existence d'un crédit agricole qui n'a jamais été prêt et sérieux. Pour ce qui est du comté de Roberval, la grande majorité des créanciers aurait réglé avec le cultivateur s'il avait eu l'appui d'un vrai crédit agricole. Le gouvernement se contente de faire des promesses et de se rabattre encore sur le prêt agricole fédéral, qui n'a jamais donné satisfaction.

On a prêté \$15,000,000 à la Banque Canadienne Nationale pour sauver une institution destinée à aider que le grand commerce, la grande industrie et à drainer vers les villes l'épargne rurale, et on ne fait rien pour apporter une aide efficace à nos caisses populaires. Le prêt agricole fédéral sera un fiasco comme dans le passé parce que l'on ne tient pas compte du prix d'achat d'une terre, du prix des constructions, du roulement, de la valeur du défrichement et des améliorations, mais seulement du revenu brut. Et l'on sait ce que c'est que le revenu brut d'une exploitation agricole à l'heure actuelle. Le ministre de l'Agriculture a déclaré que ce qui tuait le cultivateur, c'était le crédit, les emprunts. Dans ce cas, le gouvernement actuel se suicide puisqu'il vit de crédit et d'emprunts depuis des années.

M. Castonguay voudrait que le crédit rural s'applique aux petits propriétaires et aux artisans au même titre qu'aux cultivateurs.

Chercher du travail ou en créer?

Le député de Roberval ne voit pas l'utilité d'un bureau de placement. Aucune entreprise ne manquera de main-d'œuvre. Ce qu'il faut, c'est, non pas de chercher, mais de créer du travail. Que l'on oblige les compagnies étrangères qui exploitent nos ressources naturelles à n'employer qu'une main-d'œuvre canadienne et des techniciens canadiens. Que l'on établisse un contrôle sévère pour le paiement de nos bûcherons. Que l'on donne de réels pouvoirs à la Commission de l'industrie forestière, afin qu'elle puisse s'imposer au lieu de se contenter d'intercéder auprès des capitalistes étrangers. Que l'on ouvre nos régions minières par la construction de grandes routes, la région de Chibougamau par exemple.

Les industriels ne peuvent arrêter le défrichement et la marche de la civilisation

M. Castonguay termine en parlant de colonisation. Nous sommes à un tournant de notre histoire, dit-il: il faut que les étrangers qui se sont installés ici pour s'enrichir sachent qu'ils ne peuvent pas posséder à eux seuls toutes les richesses et que la province de Québec ne peut pas demeurer fielle. Il faut qu'ils sachent que la terre doit aller aux colons canadiens-français et qu'ils ne peuvent indéfiniment retarder le défrichement et la marche de la civilisation. C'est au gouvernement qu'il appartient de leur faire comprendre et d'adopter un programme sérieux de colonisation. Le gouvernement a parfois une curieuse façon d'aider le colon. Dans Roberval, on a sommé de déguerpir certains colons qui avaient eu l'initiative de s'établir eux-mêmes, de défricher et de bâtir certains lots propres à la culture, sous le prétexte qu'ils n'avaient pas observé les nombreuses exigences administratives.

Des agents incendiaires

On a brûlé et démolit les campe-

ments si illégalement que ces agents du gouvernement ont été condamnés par les tribunaux à payer des centaines de piastres de dommages. Le président du tribunal n'a pu empêcher de dire que l'acte commis équivalait au crime d'incendiaire.

Pourquoi le gouvernement a-t-il payé la somme de près de \$900,000 en capital et frais au lieu de place de ses agents? Dans la cause A.D. Tremblay, "Césaire" St-Félicien contre Ovide Hébert de la même place, garde-forestier, sinon parce que c'était lui le coupable? Loin d'être démontés les agents du régime menaçant d'autres colons du même traitement. Est-ce que le gouvernement veut gaspiller son argent à payer des incendiaires et des fraudeurs? Serait-ce sa nouvelle politique de colonisation?

M. ROUVILLE BEAUDRY

Avant de pénétrer dans cette Chambre, dit le député A.L.N. de Stanstead, je portais en moi-même toutes les illusions de mon âge. J'avais l'impression de ne rencontrer que des hommes vierges de tout préjugé politique, ayant encore des préférences pour leurs couleurs, mais susceptibles de placer au-dessus de tout les intérêts supérieurs de la province. Je me disais: après tout, nous sommes tous des patriotes, et les étiquettes qui nous séparent ne font pas partie de notre état civil. Pourquoi nous éloigner-elles les uns des autres? Ne serait-ce pas le temps de remettre en honneur le mot du grand patriote: Cessons nos luttes fratricides?

Voilà, M. le président, les véritables dispositions avec lesquelles je suis entré dans cette Chambre. Voilà dans quel esprit je croyais trouver tous mes collègues, à quel côté de la Chambre qu'ils appartenaient. Mais quelle ne fut pas ma stupefaction d'entendre le discours du chef même du gouvernement! Il était bien comme on me l'avait dit. Ce n'était pas le chef de la nationalité qui parlait; mais bien le prêtre d'une religion néfaste, la religion du parti et de ses nécessités.

Libéralisme et obscurantisme

Comment, dans le Québec, il n'y aurait de place que pour les disciples de la pourriture, que pour les tenants du parti ministériel? Le gouvernement, dit le député de Roberval, de tout le monde ne serait que l'affaire d'un groupe, d'une caste privilégiée? Je n'aurais droit au partage des honneurs et des bénéfices qu'à condition de fermer la voix de ma conscience? En somme le libéralisme voudrait dire désormais: contrainte, asservissement, obscurantisme volontaire?

Les libéraux ne font pas vivre le gouvernement

Et pourtant, ce ne sont pas les libéraux qui font vivre le gouvernement, qui lui fournissent des subsides, qui paient les impôts exigés par le gouvernement? Les libéraux, si les adversaires du gouvernement se disaient un bon jour: à l'avenir, nous refuserons de verser nos taxes; que la caste vaille elle-même, et seule, à ses frais d'entretien! Ne serait-ce pas là une réponse logique au discours du premier ministre? Cette conception singulière de la politique, qui d'ailleurs nous a valu toutes les infamies, n'est plus de notre époque. Je suis d'autant plus à l'aise pour m'en exprimer que je suis de souche libérale et que j'ai toujours eu une tendance à voter rouge. Mais avant tout, je suis de mon temps et de ma province. J'ai horreur des étiquettes insignifiantes et des ornements ou trop souvent nous sommes tombés, y laissant à chaque fois quelque chose de nos biens, de notre honneur et de notre patrimoine national.

Notre patrimoine national

Notre patrimoine national: voilà ce qui m'a conduit dans cette Chambre, avec le généreux assentiment de mes électeurs de Stanstead.

Ce patrimoine national comporte, au premier rang, nos valeurs spirituelles et morales, valeurs que nos ancêtres ont apportées dans leur sang de la vieille France, et qu'ils se sont efforcés de nous transmettre par l'hérédité, par l'éducation, par l'exemple, et surtout par l'enseignement et la pratique du catholicisme, de son dogme et de sa morale. Or qu'a-t-on fait, dans notre province, de cette partie de notre héritage? Que sont devenues la justice, la charité chrétienne, le respect dominical, la famille, la patrie, toutes ces institutions qui ont fait la force de notre race et qui en ont assuré la survie?

La sainteté du serment

Qu'est devenue surtout la sainteté du serment? Quel triste et volumineux bilan que celui des parjures qui furent commis, dans la ville de Montréal, lors de la confection des listes électorales pour la province! Et lorsque le député de Maisonneuve se leva l'autre jour pour proposer sa motion, qu'il n'était pas une de non-confiance, l'imaginaire candidat qui pas une seule voix ne s'élevait pour la combattre, et que le procureur général lui-même s'engagerait à poursuivre les coupables devant les tribunaux. Mais non: il fallut déchanter. Et voilà comment tomba une autre illusion dont je m'étais bercé jusque-là.

L'esprit de parti, un carcan dangereux

Ces procédés m'ont convaincu d'une chose: c'est que l'esprit de parti est un carcan nuisible et dangereux, fait non pas pour des hommes mais pour des bêtes; c'est que ces étroitesse d'esprit sont absolument incompatibles avec les ardeurs et les enthousiasmes des jeunes; c'est qu'il ne reste plus au peuple de cette province qu'une solution pour sortir définitivement de l'ornière: avoir à sa tête non pas un mélange d'hommes aux idées contradictoires, même s'ils sont de même couleur; mais avoir à sa tête un gouvernement franchement et complètement national.

Nous ne sommes plus les maîtres

J'estime, M. le président, que nous ne sommes plus les maîtres chez nous. Le gouvernement lui-même le sait et ne le veut pas reconnaître. Pourquoi, en effet, dans

un discours sur le budget, ne pas nous fournir l'inventaire de notre domaine, des richesses qui nous résistent en propre? Pourquoi chercher les faits, passer sous silence les noms des personnes et des corporations qui détiennent en cette province le véritable pouvoir, celui de l'argent, précisément ce qui de cette cour trop prolongée faite par nos gouvernements auprès des puissances capitalistes? Il est bien beau et bon de se comparer à l'Ontario et de faire ressortir que notre dette provinciale est de beaucoup moins élevée que là-bas. Mais à quoi se résume cet avantage, lorsqu'on songe que ce que nous avons de plus précieux, nos richesses hydro-électriques, ne nous appartiennent plus tandis qu'en Ontario elles constituent encore la part la plus importante et la plus substantielle de leur patrimoine?

Contre le colonialisme et l'esclavage

Et quand nous voulons reprendre la part de notre héritage, ce n'est pas pour obéir à un simple caprice ou à un motif de fierté nationale, bien que ce soit sûrement notre droit. Quand nous voulons redevenir maîtres chez nous, nous avons d'abord le souci de protéger les nôtres contre l'esclavage et le colonialisme. Il faut voir comment sont traités nos ouvriers, avec quelle déshonneur les emplois de la capitale étranger, pour nous rendre compte de la gravité de la situation. Il faut voir surtout les difficultés qu'éprouve le gouvernement lui-même à lui faire respecter ses lois, les mille et une manières qu'il lui faut déployer à son endroit.

Ne croyez-vous pas, monsieur le président, qu'un gouvernement fort en face de ces puissances étrangères, qu'un gouvernement qui n'aurait pas été leur complice sinon leur bienfaiteur, qu'un gouvernement proprement national (pour tout dire) ne pourrait pas exiger le respect intégral de la loi du repos dominical? Ne croyez-vous pas qu'il lui serait plus facile d'imposer des conditions de travail qui permettraient à l'ouvrier de vivre convenablement, et de donner le pain et l'abri à sa femme et à ses enfants?

L'enquête Turgeon

Actuellement, dans la province, se poursuit une enquête dont les constatations devraient faire rougir de honte le régime actuel. Devant la Commission Turgeon, il a été prouvé que des ouvriers, dans mon comté de même que dans le comté de Québec, recevaient à peine \$12 par quinze jours, pour 110 heures de travail dans l'industrie textile. Il a été prouvé qu'on avait refusé à ces ouvriers de se former des syndicats, suprême recours de défense contre les appétits trop voraces des patrons. Il a été prouvé que certaines catégories d'ouvriers en étaient réduits à subir une chaleur de 115 à 120 degrés dix à douze heures par jour, pour gagner leur pain quotidien, au risque d'être congédiés.

Plus de demi-mesures

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il jamais réagi? Comment se fait-il que nous soyons obligés de subir ces humiliantes conditions? Voilà pourquoi, monsieur le président, il nous faut réagir. L'heure des demi-mesures est passée. Il ne s'agit plus de composer, de jeter ici et là du baume, d'apaiser simplement les souffrances. Il faut y aller plus courageusement et plus profondément. Ce qu'il faut à la province et ce que réclame le peuple tout entier, c'est une opération chirurgicale, qui nous débarrassera complètement et à jamais du mal qui nous ronge. Ce qu'il faut à la province et ce que réclame le peuple tout entier, c'est un renouveau du sens national dans tous les domaines de notre activité.

M. U.-W. ROUSSEAU

Le député de Champlain rappelle les discours ministériels où il était question de justice et de charité pour dire que la charité bien placée est une excellente chose, mais qu'il ne faut pas encourager le vice. On aurait pu croire qu'au lendemain de l'élection les députés de la droite qui ont survécu auraient manifesté leur contrition parfaite en élaborant un programme nouveau. Mais non, on s'est contenté de l'éternelle chanson des promesses.

Le cas de la Consolidated Paper

M. Rousseau se demande pourquoi le gouvernement a permis aux conseils municipaux d'accorder des exemptions de taxes, comme celle dont jouit la Consolidated Paper, au Cap de la Madeleine. Cette compagnie de capitalistes étrangers est venue soutenir des millions et les envoyer à l'étranger en laissant les charges aux petits propriétaires de la ville. C'est l'une des rares fabriques de papier qui soient fermées, ce qui n'empêche pas le gouvernement d'accorder des avantages à d'autres industries semblables. La St. Maurice Paper a non seulement jeté ses ouvriers sur le pavé, mais elle leur a encore vendu des actions, au prix de \$35 et \$40, des actions qui sont tombées aujourd'hui à \$0.50.

Voire et secours directs

M. Rousseau a encore dénoncé l'administration des secours directs au Cap de la Madeleine et la façon dont on a distribué les contrats de voire dans le comté de Champlain. La ville qu'il habite est sous la tutelle du gouvernement provincial: l'administration des secours directs a eu des faveurs pour les aros propriétaires alors qu'elle maltraitait les petits propriétaires, sans compter les cas de sévérité inhumaine où on s'en est tenu à la lettre des règlements sans se soucier de la misère qui existait. Pour ce qui est des contrats de voire, on n'a tenu aucun compte des intérêts des ouvriers, qui devaient voyager à pied pour se rendre au travail, qui devaient, dans le cas des camionniers, acheter leur essence de l'entrepreneur, et qui, de plus, étaient payés en retard.

Au Conseil législatif

Adoption de quelques bills —
Motions Martin et Scott —
Ajournement à mardi

Québec, 14 — Le Conseil législatif s'est réuni, hier après-midi, sous la présidence de M. Hector Laferté. Après la présentation et la lecture de quelques nouvelles pétitions, la Chambre a adopté en deuxième lecture quelques bills privés qui venaient de la Chambre basse et les a référés à leur comité respectif. Il en fut ainsi des bills de la ville de Magog, de la ville du Lac Saint-Joseph, de la Donnacona Paper Co., de Laval-des-Rapides. L'hon. M. F. Carrell a apporté un léger amendement au bill modifiant la charte de la ville de Hampstead.

Avant l'ajournement, M. Médéric Martin a présenté l'avis de motion suivant: Que dans l'opinion de cette Chambre, certaines mesures devraient être prises qui contribueraient à diminuer l'étendue et l'intensité de la crise économique dont souffre actuellement notre province et le Canada tout entier.

Cette motion de M. Martin donnera probablement lieu, lors d'une prochaine séance, à un intéressant débat.

La motion de M. Scott qui est au feuillet depuis le 23 avril et concernant les lois sociales de la province sera discutée la semaine prochaine par M. Carrell qui a demandé l'ajournement du débat après le discours qu'avait fait M. Scott pour appuyer sa motion.

La Chambre s'est ajournée à mardi prochain, à 3h. 30.

Après la séance de la Chambre haute, les Conseillers législatifs se sont réunis en leur salle du comité des bills privés pour étudier le bill concernant les lumières sur les véhicules à traction animale et le projet de loi amendant le Barreau de la province.

La Somme théologique de Saint-Thomas

Texte latin et français — Volumes reliés en toile, format 4 x 7. En vente au Service de Librairie du Devoir, aux prix ci-dessous indiqués:

DIEU I, traduction française, par le R. P. A.-D. Serpillanges, 1.25
LA PRUDENCE, traduction française, par le R. H.-D. Nobles, 1.25
LA VIE HUMAINE, traduction française, par le R. P. Lemoyner, 1.25
LES ACTES HUMAINS, traduction française, par le R. P. M.-S. Gillet, O.P., 1.25
DIEU II, traduction française par le R. P. A.-D. Serpillanges, O.P., 1.25
DIEU III, traduction française par le R. P. A.-D. Serpillanges, O.P., 1.25
LA FORCE, traduction française, par le R. P. J.-D. Folghera, O.P., 1.25
LE VERBE INCARNE (tome I), traduction française par Ch. V. Hérès, O.P., 1.25
VIE DE JESUS (tome I), traduction française, par le R. P. Synave, O.P., 1.25
LA CREATION, traduction française, par le R. P. Serpillanges, O.P., 1.25
LE VERBE INCARNE II, traduction française, par le R. P. Hérès, O.P., 1.25
VIE DE JESUS (II), traduction française, par le R. P. Synave, O.P., 1.25
L'ÂME HUMAINE, traduction française, par le R. P. J. Weber, O.P., 1.25
LA TEMPERANCE (I), traduction française, par le R. P. J.-D. Folghera, O.P., 1.25
LA TEMPERANCE (II), traduction française, par le R. P. J.-D. Folghera, O.P., 1.25
LA GRACE, traduction française, par le R. P. R. Mulard, O.P., 1.25
L'ESPERANCE, traduction française, par le R. P. J. Le Tilly, O.P., 1.25
LE BAPTEME, LA CONFIRMATION, traduction française par A.-B. Boulanger, O.P., 1.25
LE MARIAGE (tome I), traduction par L. Miserey, O.P., 1.25
LA PENSÉE HUMAINE (tome I), traduction par J. Weber, O.P., 1.25
LE PECHE (tome I), traduction par R. Bernard, O.P., 1.25
VIE DE JESUS (III), traduction française, par le R. P. Synave, O.P., 1.25
LE MARIAGE (II), traduction française, par le R. P. R. Bernard, O.P., 1.25
LA PENITENCE (I), traduction française, par le R. P. E. Hugue, O.P., 1.25
LA PENITENCE (II), traduction française, par le R. P. Hugue, O.P., 1.25
L'ORDRE, traduction française, par le R. P. M.-J. Gerlaud, O.P., 1.25
LE VERBE INCARNE (III), par

Soliloque d'un patron à 8 h. 30 du soir

"Je crains d'avoir été un peu dur pour mademoiselle Letendre, aujourd'hui. J'ai vraiment aimé la crânerie de sa réplique. "Bien, me dit-elle, si vous voulez avoir un travail propre, donnez-moi une machine convenable. Il y a dix ans que je suis ici et je me rappelle qu'autrefois on remplaçait les machines tous les trois ou quatre ans. Sans doute, les affaires ont diminué, mais tout de même, il y a six ans que je tape sur cette machine, et elle n'était pas neuve quand je l'ai eue. Je fais de mon mieux pour transcrire vos lettres proprement, mais je ne puis y parvenir, ma machine est trop usée." — "Bien, nous aurons une autre machine. Il est vrai que ces vieux Underwood nous ont donné des années de service, mais ils ne peuvent durer éternellement. Je vais téléphoner à l'Underwood, demain matin et commander une machine neuve pour mademoiselle Letendre. Très sèchement, cette jeune fille. Je me demande pourquoi elle n'est pas mariée."

Ne vous montrez pas trop exigeante à l'endroit de votre steno-dactylo si votre dactylographe a fait son temps. Mettez-lui entre les mains un de nos nouveaux Underwood; vous verrez comme elle sera contente et vous aussi. Conditions de paiement très avantageuses et une bonne remise pour votre vieille machine.

Dactylographe Underwood

UNDERWOOD ELLIOTT FISHER LIMITED
J. J. Bels, président. W. H. Multhead, gérant à Montréal.
Siège social Underwood à Montréal: 639, rue Craig Ouest
Téléphone: LANcaster 4241

le R. P. Ch. V. Hérès, 1.25
VIE DE JESUS (IV), traduction française par le R. P. Synave, O.P., 1.25
LES VERTUS SOCIALES, traduction française par le R. P. J. D. Folghera, O.P., 1.25
LA JUSTICE (I), traduction française par le R. P. M. S. Gillet, O.P., 1.25
LA RELIGION (I), traduction française par le R. P. I. Mennessier, O.P., 1.25
LA VERTU (I), traduction française par le R. P. R. Bernard, O.P., 1.25
LA RELIGION (II), traduction française par le R. P. I. Mennessier, O.P., 1.25
Service de Librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Montréal.

Dollard et la jeunesse

"Les traditions sont sacrées", a-t-on dit. Voilà pourquoi la jeunesse canadienne-française, sous le patronage de l'A.C.J.C., veut faire honneur à cette fête de Dollard qui est devenue l'une de nos plus belles traditions. La jeunesse actuelle, fatiguée et presque découragée de se voir si peu comprise et mise à l'écart, fait appel à tout ce qui lui reste d'énergie et de bon vouloir pour reconquérir le terrain perdu et prendre la place qui lui convient dans sa petite patrie, la province de Québec, c'est-à-dire la première. Mais pour encourager ses efforts et diriger droitement ses pensées, elle ne croit pas mieux faire que de jeter les yeux sur le héros du Long-Sault, qui incarne toute son âme, ses ambitions, et son courage.

Comme lui, qui n'a pas craint d'affronter les pires difficultés, même la mort, pour sauver la petite colonie d'un péril imminent, elle veut se lancer en avant, forte de sa foi, de ses convictions et de son amour pour sa patrie. Pour commémorer, comme par le passé, le beau geste de Dollard, l'A.C.J.C. organisera le 25 mai prochain, au parc LaFontaine, un grand rassemblement de toute la jeunesse canadienne-française. Là, des orateurs éminents rappelleront au peuple ses devoirs de patriote et lui feront revivre les scènes tragiques et glorieuses du Long-Sault. L'A.C.J.C. espère que la jeunesse se fera un devoir d'y assister pour communiquer aux sentiments communs et se pénétrer de nouveau du patriotisme vrai et sincère qui doit les animer, puisqu'ils sont devenus l'espoir de demain, les hommes sur lesquels la race entière devra compter. (Communiqué)

Nouveaux bacheliers agricoles

Le 11 courant, se terminait à l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, les dures épreuves du baccalauréat pour l'obtention du diplôme de Bachelier ès

VOYAGE — AUBAINE

Avec escorte — direction de M. l'abbé Félix Gadoury, vicaire à la Cathédrale, Joliette.

Départ le 27 juin 1936

Aller et retour à bord du palais flottant

EMPEROR OF BRITAIN

(C) Voyage 30 jours — dont 22 en Europe: Angleterre, Belgique, France, Italie, Suisse — Passages, transport, hébergement, repas, visites, tout compris \$400

(A) A Paris, 18 jours libres — par voie de l'Angleterre et de la Belgique \$200

(B) Comme ci-dessus, hébergement, repas et visites compris \$300

Tournée continentale organisée par Le Devoir-Voyages

Pour tous renseignements, itinéraire, inscriptions, etc., Adresse:

LE DEVOIR - VOYAGES

430, Notre-Dame est.

Tél. HA. 1241. Montréal

NOUVEAUTÉS FRANÇAISES

SYNTAXE DU FRANÇAIS MODERNE — ses fondements historiques et psychologiques, par Georges Le Bidois et Robert Le Bidois, tome Ier, volume de 546 pages, format 6 1/2 x 10. Au comptoir ou par la poste \$5.50

PRECIS DE MEDICINE CATHOLIQUE, par le Dr Henri Bon, nouvelle édition, volume de 775 pages, format 5 1/2 x 9. Au comptoir ou par la poste \$4.00

JOURNAL D'UN CURE DE CAMPAGNE, roman par Georges Bernanos — un livre qui réchauffe — Volume de 360 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste \$1.15

ETAPES DE MA VIE, par René Bazin, de l'Académie française (extraits de ses notes intimes). Volume de 225 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste .90

SOUVENIRS D'UN JOURNALISTE, par Lucien Corpechot — Trente-cinq ans de collaboration aux grands journaux parisiens. Les secrets de la presse et les confidences de quelques grands hommes. Volume de 250 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste .90

L'AUTRE MIRACLE, roman par Henri Ardel. Volume de 245 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste .90

LES TOURNANTS, roman par Jean de la Brète. Volume de 250 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste .90

SAVOIR PARLER, par Abel Hermant, de l'Académie française. Volume de 190 pages, format 4 x 6. Au comptoir ou par la poste .90

L'ENFANT, par la Doctoresse Maria Montessori. La Doctoresse Montessori s'est penchée trente ans sur l'enfance. Pédagogue de génie, elle nous livre aujourd'hui le précieux résultat de ses recherches et de ses observations. Volume de 265 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste \$1.25

LE ROI GEORGE V, par John Charpentier. Volume de 94 pages. Au comptoir ou par la poste .25

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR

430 NOTRE-DAME EST MONTREAL

L'Association des Quotidiens Canadiens (La Canadian Daily Newspapers Association)



TORONTO, 14. (Spécial au "Devoir") — L'Association des Quotidiens, connue en anglais sous le nom de Canadian Daily Newspapers Association, a élu il y a quelques jours son conseil d'administration pour 1936-1937. Cinq Canadiens français y représentent la presse canadienne de langue française: MM. Lemieux, (le "Droit", Ottawa); Pelletier (le "Devoir", Montréal); Jean (le "Nouveliste", Trois-Rivières); Gagnon (le "Soleil", Québec); et Mercier (le "Acadie", Moncton). La plupart des quotidiens français du Canada font partie de ce groupement (une centaine de journaux sur un total de 112). M. Drummond, de Saint-Jean, N.B. (Telegraph-Journal), est le président de l'Association, et M. Parkinson (Journal, Ottawa), en est le vice-président. L'Association s'occupe des problèmes d'ordre matériel communs à tous les quotidiens et des relations avec les agences et les clients de publicité payante.

Le centenaire du diocèse de Montréal

Mgr Lartigue, Mgr Lafleche, Mgr Bourget, Mgr Fabre, Mgr Bruchési, Mgr Gauthier — Hommages au clergé et aux fidèles

Le sermon de M. le chanoine Harbour à la messe de ce matin à la cathédrale

Voici le résumé du sermon de circonstance prononcé ce matin à la messe solennelle du centenaire du diocèse de Montréal par M. le chanoine Adélard Harbour, curé de la basilique-cathédrale.

Le centenaire de l'Eglise de Montréal est un événement considérable, dit-il, pour nous sans doute mais aussi pour toute l'Eglise du Christ. Quand Notre-Seigneur est remonté au ciel, il a laissé sur terre une organisation immortelle pour la poursuite de son œuvre: l'Eglise. Partie de Jérusalem au lendemain de la Pentecôte la diffusion conquérante de l'Eglise par les apôtres apparaît à travers l'histoire et à distance comme une marche triomphale. Après le monde ancien, l'Eglise envahit le monde nouveau. La vie du Christ est sur la terre pour nous, à notre disposition, et c'est l'Eglise qui est l'organisation chargée de la répandre. On peut dire que tout cela s'opère autour de l'Eucharistie et par l'Eucharistie qui est la présence réelle de Jésus-Christ sur la terre, qui est le sacrifice qui perpétue celui de la rédemption sur la croix.

Le prédicateur transporte ensuite son auditoire en une île du Nouveau-Monde: l'île de Montréal. Il montre que le premier contact de l'Eglise et de la vie du Christ avec notre terre de Montréal se fait par l'Eucharistie. Trois cents ans ont passé. Mais quelle magnifique floraison! Un diocèse a surgi qui, en se divisant, a donné naissance à cinq ou sept autres. C'est de ce jour que nous célébrons le centième anniversaire.

Aujourd'hui Montréal est une église immense, prospère et débordante de vie surnaturelle. La ville, à elle seule, comprend 114 paroisses, ce qui veut dire autant de centres de vie eucharistique, de vie du Christ, et chacun sait qu'il existe un nombre presque aussi considérable de chapelles, de communautés.

Il est deux endroits, mes Frères, d'où, pour ma part, j'aime contempler notre grande ville: l'observatoire du Mont-Royal ou bien l'Observatoire du Mont-Paradis. Jacques-Cartier, ce sont deux aspects d'un beau spectacle mais pour le moment parlons du fleuve et laissons notre regard s'élever vers la montagne qui, depuis le grand Congrès de 1910, est devenue comme un ostensorio du Trés Saint-Sacrement, et de là, mes Frères, je voudrais vous faire voir comme une réplique de la grande fresque de Raphaël: la dispute du Trés Saint-Sacrement. Je ne retiens en ce moment que la partie terrestre représentée dans ce chef-d'œuvre: au centre l'Hostie sainte et c'est Notre-Royal qui lui sert de reposoir et de chaque côté, à la place des docteurs, des évêques et des Papes qui, font hémicycle auprès du Trés Saint-Sacrement, c'est la double et triple haie de nos clochers et de nos campaniles, de nos dômes et de nos tours d'églises. Ce n'est plus une somme théologique mais un cantique de pierre et de brique dont chaque couplet est une église ou une chapelle, un monastère ou un couvent, un noviciat ou un collège.

Ces maisons, Mes Frères, sont des milliers, par 1,350 prêtres, 1,800 religieux et 8,500 religieuses. Il y a environ 180,000 enfants dans les écoles primaires; 4,000 dans les collèges classiques et 7,500 à l'Université. Nous avons, dans le diocèse, une population de près de 800,000 catholiques.

Des hôpitaux, le grand souci des fondateurs de cette ville, s'élèvent en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la population. Il n'est pas d'âge de la vie ni de misère humaine dont on ne se

avec une générosité telle que l'on put rajuster bientôt, grâce à cette quête héroïque, les finances épiscopales.

Mgr Fabre et l'organisation intérieure du diocèse

La mission du troisième évêque de Montréal, Mgr Fabre, semble avoir été l'organisation intérieure du diocèse. Mgr Fabre prenait comme héritage un diocèse où tout avait été organisé dans les grandes lignes: les efforts de Mgr Fabre tendirent constamment à faire ce diocèse aussi beau à l'intérieur qu'à l'extérieur, à parfaire l'organisation disciplinaire, administrative et liturgique du diocèse de Montréal. Comme le diocèse de Saint-Hyacinthe avait été érigé sous l'épiscopat de Mgr Bourget, le diocèse de Valleyfield le fut sous l'épiscopat de Mgr Fabre. C'est aussi pendant le règne de celui-ci que Montréal fut élevé au titre d'archidiocèse.

Mgr Bruchési, le commandant des jours glorieux

Le quatrième évêque et deuxième archevêque de Montréal, S. E. Mgr Paul Bruchési fut le commandant des jours glorieux du diocèse. Il fit aimer et admirer son diocèse partout où il apparut: au Canada, aux Etats-Unis, en France, à Rome, en Angleterre, en Espagne. Toutes les communautés, toutes les œuvres, toutes les paroisses prirent, sous son règne, leur essor définitif. Mgr Bruchési atteignit le sommet de son glorieux épiscopat aux inoubliables fêtes du Congrès Eucharistique de 1910. Après avoir été la gloire du beau diocèse de Montréal, Mgr Bruchési en est devenu la victime et l'holocauste.

Mgr Gauthier

L'Archevêque-coadjuteur, S. Ex. Mgr Gauthier, a fourni une part importante au règne glorieux de Mgr Bruchési et à son rôle de propitiation. Le clergé du diocèse de Montréal tient à exprimer, en ce jour, à Mgr l'Archevêque-coadjuteur, le continué et digne successeur des grands évêques de Montréal, l'hommage de vénération, de son obéissance parfaite et de son affectueux attachement.

Hommages au clergé et aux fidèles

M. le chanoine Harbour, après avoir évoqué les chefs du diocèse de Montréal pendant le dernier siècle, rappelle le grand rôle joué dans la vie spirituelle montréalaise par le clergé régulier et séculier et par les fidèles. Il rend un hommage de reconnaissance et de souvenir "à tous ces soldats obscurs", à tous ceux, pour rappeler une parole de Mgr Gauthier, "qui se débattaient, dans l'histoire, pour la gloire de Dieu, pour la gloire de la patrie, pour la gloire de la religion, pour la gloire de la civilisation".

Hommage au curé de campagne, au prêtre séculier en général, qui a maintenu la foi par sa parole et son exemple, qui a participé et participe à tous les devoirs comme à toutes les joies de ses paroissiens, qui s'est fait maître d'école, quand les circonstances l'ont exigé, qui, toujours, sans faiblesse, a enseigné le dogme et la morale qui font les bons chrétiens, qui s'est fait le défenseur des idées d'ordre et de paix. On peut dire que jamais les sympathies que le prêtre de chez nous a pu éprouver lui ont fait perdre de vue ses devoirs, et les quelques plaintes que l'on peut relever contre l'influence indue n'ont servi, comme de nos jours d'ailleurs, qu'à mettre en évidence la conduite irréprochable et la dignité de langage de l'immense majorité, de la presque totalité des membres de notre clergé. Le curé de chez nous, le prêtre séculier en général, s'est fait l'assistance vivante des pauvres et des malheureux; les dangers et les épidémies de toutes sortes l'ont toujours trouvé sur la brèche. Hommage au religieux et à la religieuse qui passeront leur vie à leur besogne et disparaîtront sans bruit, pour demeurer à peu près anonymes après leur mort.

Hommage et reconnaissance pour le travail magnifique accompli par les congrégations d'hommes et de femmes appelées ici ou fondées par Mgr Bourget: rappeler leurs travaux demanderait tout un autre discours ou un long chapitre d'histoire.

Hommage enfin au plus petit et au plus grand, à celui sans lequel les autres ne sont rien: au travailleur qui incarne la tradition même de notre magnifique race de navvies. Entre tous les autres, c'est lui le soldat inconnu, il mérite un hommage spécial, lui et sa famille. Notre peuple n'a grandi, n'a prospéré, qu'en vertu de la vitalité et de la force d'expansion de sa souche. Il ne s'est multiplié que par l'apport opulent des familles nombreuses: honneur à ces familles de chez nous. Honneur au foyer canadien d'où la vie rayonne comme l'éclatante au quatre points cardinaux. Ces familles ont été notre grande force dans le passé; nous ne trouverons pas ailleurs un principe d'égal de conservation, de permanence et de développement.

Héritiers d'un patrimoine aussi superbe, notre devoir est de le conserver et de le faire fructifier. Groupons tous nos efforts dans cette géniale organisation de nos forces vives que le Souverain Pontife a mise à notre disposition sous le nom d'action catholique, afin que le diocèse de Montréal connaisse des jours plus féconds et plus glorieux encore.

Les crédits de l'intérieur

Ottawa, 14. — Après le débat à l'Assemblée législative déclenché par M. Woodsworth, la Chambre des Communes s'est mise, hier après-midi, à l'étude des crédits supplémentaires et extraordinaires du ministère de l'Intérieur, dont M. Cresser est le titulaire.



M. AEGIDIUS FAUTEUX, conservateur de la Bibliothèque municipale de Montréal, ancien journaliste, historien, à qui l'Université de Montréal décernera le grade de docteur en lettres honoris causa le 29 mai prochain, à la collation solennelle des grades au théâtre Saint-Denis

Le bill de Verdun

La clause relative à la compagnie des tramways est rejetée — On retire la clause concernant la Commission métropolitaine parce que la question sera étudiée dans le bill de Montréal

Québec, 14 (D.N.C.). — Après un débat assez long, le comité des bills privés de l'Assemblée législative a rejeté hier la demande de la cité de Verdun à l'effet de faire contribuer la compagnie des tramways à l'entretien des rues où passent ses autobus.

A la clause du bill, M. Bélanger (Dorion) a proposé en amendement qu'à compter du 1er janvier 1937 la compagnie paie \$15,000 par an pour l'entretien des rues de Verdun. Cet amendement a été rejeté par 26 à 16; d'un côté, 25 libéraux et M. Gault, de l'autre 16 oppositionnistes.

M. Leduc (Laval) a proposé ensuite un autre amendement à l'effet de substituer la route au rail dans ce cas particulier; il demandait que la compagnie paie 50 pour cent du coût de l'entretien des rues, en été et en hiver, sur lesquelles circulent et les tramways et les autobus; l'amendement a été rejeté par 30 à 20.

M. Tremblay (Maisonneuve) a insisté pour qu'un vote soit donné sur le principe de l'assiette de la taxe pour l'entretien des rues où circulent ses voitures. Cette demande a été rejetée par un vote de 29 à 24.

Les députés suivants qui demeurent dans l'île de Montréal ont voté contre: MM. Athanas David, C. E. Gault, Cléophas Bastien et J. Rochon.

Ont voté pour: MM. Paul Gouin, H. L. Auger, Z. H. Lesage, F. A. Monk, C. Rochefort, F. J. Leduc, J. G. Bélanger, P. A. Lafleur et William Tremblay.

Me Francis Fauteux, procureur de la ville de Verdun, a demandé ensuite au comité l'autorisation pour Verdun de ne plus contribuer aux déficits des municipalités déficitaires sous la tutelle de la Commission métropolitaine. Il en coûte annuellement \$22,500 à Verdun en contribution à cette fin. Toutefois, Verdun paiera le coût des opérations de la Commission métropolitaine.

M. Rochefort. — Nous n'en voulons plus de cette commission.

M. Bélanger. — Est-ce la faute de Verdun si ces municipalités sont déficitaires?

M. Taschereau. — Alors Montréal devra payer.

M. Bélanger. — C'est le gouvernement de Québec qui devra payer.

M. Leduc. — En 1922 ou 1923, le gouvernement provincial a organisé la Commission métropolitaine pour assumer les obligations des villes déficitaires. Lorsque cette loi fut édictée, on a ainsi protégé l'ordre de dépenses entreprises par ces municipalités en imposant aux autres municipalités l'obligation de les solder.

M. Taschereau. — Cette question peut être reprise à une autre séance. Nous ne devons pas faire d'exception pour Verdun lorsqu'il s'agit d'une question d'intérêt général.

M. Leduc. — Il serait préférable de discuter de nouveau cette question lorsque le bill de Montréal sera présenté devant le comité. Des avocats spécialisés dans cette question seront présents. On a consacré à Québec un nouveau principe à l'effet que les villes déficitaires tomberaient à l'avenir sous la tutelle de la commission municipale.

M. Bélanger. — Est-ce que Verdun devrait solder les déficits des villes déficitaires? Gaspilait-il son argent à solder le déficit de Verdun, s'il en existait un? Voilà le problème.

M. Leduc dit que toutes les villes sont sous la tutelle de la Commission métropolitaine. Aucune d'entre elles ne peut entreprendre de travaux sans obtenir de cette commission l'autorisation d'emprunter les sommes requises à l'exécution des travaux. Le maire d'Amqui consent à retirer la clause et plusieurs autres clauses contentieuses, parce qu'elles sont insérées dans le bill de Montréal.

Ces questions, de même que celle du tramway seront reprises avec plus de détail lors de l'étude du bill de Montréal.

La fabrique des hommes nouveaux

ROMAN PAR ALIA RACHMANOVA
Le clof de voile du nouveau régime social russe, c'est le sacrifice de l'individu et de ses tendances naturelles à l'intérêt commun, à la collectivité.

L'abandon presque total du régime familial, la facilité du divor-

ce et du remariage immédiat: la remise des enfants aux maisons d'enfants; le travail des femmes et, suivant le mot de Lénine, "la coopération de toutes les cuisinières à la construction de l'Etat", pareil bouleversement ne pouvait se faire sans heurter profondément les traditions, les habitudes séculaires ancrées dans l'âme de certaines femmes convaincues ou séduites par un régime qui leur permet de satisfaire, sous le couvert du mariage, leurs multiples caprices, ont adhéré d'enthousiasme à l'élan communiste du peuple russe. Mais certaines, comme l'héroïne de ce livre, Tania, jeune fille de la bourgeoisie, bien qu'adaptée à son rôle de secrétaire d'un chef communiste, gardent des désirs et des goûts bourgeois et trouvent dans la foi de leurs pères le soutien qui leur permet de supporter leurs épreuves.

Son chef Vladimir, qu'elle était prête à aimer, use de violence pour la séduire. Cet attentat tue en elle tout amour. Mais devant une maternité proche, le désir d'un foyer, d'un père pour son enfant, lui fait épouser son séducteur. Et c'est peu à peu, chez ce communiste convaincu, le retour à la foi chrétienne, à l'amour de la vie familiale, au sentiment paternel qui finit d'ailleurs par la faire exclure du parti et emprisonner.

D'autres, comme Tamara, savent résister à leur amour pour ne pas détruire la famille d'un homme marié; d'autres encore, comme Nikolaï, savent mourir pour leur idéal religieux.

Ce livre pathétique et émouvant, étude réaliste des conditions de la femme et de l'amour en Russie bolchevique, de la lutte menée par le peuple resté foncièrement et profondément religieux contre les doctrines des "Sans Dieu" est dans sa vérité celui qui juge le plus justement un régime pour beaucoup insupportable.

Journal de Rouen, 3 mars 1936.
Volume de 250 pages, format bibliographique, au Comptoir ou par la poste, 90 cts. SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR, 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

Parlement-école de la Chambre de commerce cadette

Vendredi soir, 15 mai, à 8 h. 30, se tiendra à l'hôtel Windsor, la dernière séance publique du parlement-école de la Chambre de Commerce Jr. de Montréal.

Un débat sur une question d'actualité aura lieu.

Les dirigeants du parlement-école de la Chambre de Commerce Jr. de Montréal invitent toutes les jeunes filles, tous les jeunes gens de Montréal, à venir en grand nombre assister à ce dernier débat.

L'entrée est absolument gratuite. Une invitation spéciale est adressée aux membres de la Chambre de Commerce Jr., ainsi que, bien entendu, à tous les membres de la Chambre de Commerce Jr. de Montréal.

M. Jacobs dit quelques mots en français

Ottawa, 14. — La langue française, pour officielle qu'elle est, n'est tout de même pas d'un usage fréquent à la Chambre des Communes. Sans doute pour mettre un peu

Qui dit ?
"Je suis satisfait de ma cigarette"
— Celui qui fume des "GRADS"
Jean Jumeau

Cigarettes GRADS
PRÉFÉRÉES POUR LEUR DOUCEUR
L.-O. Grothé, Limitée — Une maison indépendante de "chez nous"

de variété dans le décor, l'Israélite Sam W. Jacobs, député de la circonscription montréalaise de Cartier, a dit quelques mots en français, hier après-midi. M. Jacobs avait alors à présenter le premier rapport de la commission parlementaire qui s'occupe des règlements de la Chambre. Il a fait sa présentation en français.

Tout de suite après, le secrétaire d'Etat, M. Fernand Rinfret, avait à déposer quelques dossiers demandés par le député de Bellechasse, M. Oscar Boulanger. En faisant le dépôt, le secrétaire d'Etat devait naturellement prononcer quelques mots à peu près comme ceci: J'ai l'honneur de déposer... etc., etc. M. Rinfret a prononcé ces quelques mots en anglais. Il ne dérogeait d'ailleurs pas à une coutume qui a déjà de l'âge.

Le plus petit éléphant du monde

Paris, 12. (P.C.-Havas). — "Fragile, éléphant. A ne pas taper."

C'est dans une caisse de fort petites dimensions et portant cette inscription à première vue singulière que le plus petit éléphant du monde a été débarqué hier sur le sol de France, à Saint-Nazaire. Agé de neuf ans, Auguste est un phénomène de sa race, car les proboscidiens, tout comme les humains, ont leurs nains. Il mesure à peine un mètre cinquante, mais il se rachète par un certain embonpoint. En effet, malgré sa petite taille, il pèse 800 kilogrammes. Comme tous les phénomènes, sa place est d'ores et déjà assurée dans un cirque et il fera prochainement ses débuts en France sur la piste de l'entreprise foraine qui l'a fait venir à grands frais de sa patrie asiatique.

On sait que les éléphants d'Asie sont plus petits que leurs confrères du continent noir. Mais Auguste, parmi eux, est pourtant une très rare exception. Malgré sa petite taille, c'est un animal assez peu agile et doué d'un aussi gros appétit que s'il était de dimensions normales.

Il devra à chaque repas cinq ou six kilogrammes d'avoine, autant de

Propriétaires de Notre-Dame de Grâce

Voici la teneur de deux résolutions adoptées récemment par l'Association des propriétaires de Notre-Dame de Grâce:

"Proposé par M. Paul Danseur, appuyé par M. A. D. Quintin, que l'Association des propriétaires de Notre-Dame de Grâce approuve le projet de gouvernement de Montréal, soumis par la Ligue des propriétaires de Montréal.

"Proposé par M. Paul Danseur, appuyé par M. J.-R. Lefebvre, que l'Association des propriétaires de Notre-Dame de Grâce s'oppose à tout nouvel emprunt, par la cité de Montréal, qui n'aura pas été préalablement approuvé par les propriétaires en nombre et en valeur, au moyen d'un référendum."

L'enquête Turgeon à Louiseville

Louiseville, 14. (C.P.). — M. Jean Pinatel, gérant de la filature de l'Associated Textile, à Louiseville, a témoigné hier à l'enquête royale présidée par le juge Turgeon, sur l'industrie des textiles. M. Pinatel, interrogé par Me J. C. McRuer, avocat de la commission, a dit qu'il ne pouvait pas donner de détails sur les salaires payés aux employés et sur les conditions de travail avant de recevoir les dossiers de la compagnie. Les dossiers arriveront aujourd'hui de Montréal. M. Pinatel a été très réticent. Fréquemment il prétendit ne pas comprendre les questions de M. McRuer, et lorsque les mêmes questions lui étaient posées sous une autre forme plus claire, il refusait de répondre. Le juge Turgeon fut obligé, à une occasion, de lui ordonner de répondre.

Vient de paraître

Le vrai mouvement sentinelliste au Rhode-Island

par Elphège-J. DAIGNAULT

Préface...

Chapitre I. L'auteur de l'Histoire de l'Agitation Sentinelliste dans la Nouvelle-Angleterre, "1925-1928"...

Chapitre II. Les "Agents Provocateurs" et les "Chefs de l'Agitation Sentinelliste".

Chapitre III. Ce que le "Mouvement Sentinelliste" a été et ce qu'il n'a pas été...

Chapitre IV. Les recours romains...

Chapitre V. Les procès civils...

Chapitre VI. Voyages à Rome — Excommunication — Soumission — Grève...

Conclusion.

Un volume de luxe numéroté à la presse (il n'y a pas d'édition populaire pour ce titre): 250 pages. En vente au Service de Librairie du "Devoir", au prix de \$1.00 franco.

CONDUISEZ LE
Graham
GAGNANT du
Championnat



L'Auto Qui Les Bat Tous!

● Laissez parler les faits.
Un sedan Graham Supercharger fit 32.1 milles au gallon lors d'une épreuve contrôlée par l'American Automobile Association, gagnant ainsi le championnat et battant 29 autres autos de marques et de dimensions diverses.
Nul auto de pleine dimension, en Amérique, ne détient un record certifié d'économie pouvant égaler celui du Supercharger.
Pas même les plus petites voitures ne purent approcher la performance du Graham.
Les plus grosses voitures de la

classe du Supercharger furent littéralement éclipées.

Le principe du Supercharger — tel que présent pour la première fois dans le domaine des plus bas prix, par les frères Graham — est le développement le plus révolutionnaire depuis 10 ans. Il joint une économie incomparable à la performance la plus douce et la plus brillante que vous ayez jamais connue.

Essayez le Graham Supercharger avant d'acheter. Conduisez le gagnant du championnat — l'auto qui les bat tous!

RECORD OFFICIEL D'ECONOMIE DE
32.1 MILLES AU GALLON

*Officiel. Certifié par l'A. A. A. comme gagnant du championnat parmi 29 autres autos dans la Course d'Economie Gilmore-Yosemite.

Les Prix du Supercharger
Commencent à
\$1375.
Autres Graham depuis \$950, livrés à Montréal avec tous les accessoires.

Servez-vous du Mode de Crédit commode à 7%.

Graham
SUPERCHARGER

FRANKLIN MOTORS Limited

4016 rue Ste-Catherine ouest, Montréal, Qué.

COMMERCE ET FINANCE

Nouvelles raisons sociales

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées

Regal Furniture Co.,
201 est. Mont-Royal,
Sara Levikoff,
William Rochlin.

Perfect Clothing Co.,
3457 St-Laurent,
Peter Lurie.

Apex Industries Consolidated,
Edifice "Insurance Exchange",
Harold Rosen.

Agence Martel,
934 est. Ste-Catherine,
J.-D. Laplante,
A. Martel.

B. & C. Butter and Egg Co.,
Alex. Boudreau,
Ed. Boudreau,
Fr. Crowell.

R. M. S. Freeman,
décorateur d'intérieur,
1410 Stanley.

A. Hill and Son,
Drapiers,
1602, St-Laurent,
Harry Hill,
Abraham Hill.

Les Produits Carlier,
263 est. Ste-Catherine,
Raymond Raymond.

Maison Boivin,
Chapeaux,
Willie Boivin.

Dr. A. Yaffe Reg'd.,
Shamy N. E. Yaffe.

Radio Revue,
Lucien Melchior,
1873, Delormier,
Arthur Roméo Vion,
606, Blvd Pie IX.

Francis Temptation Ice Cream
and Chocolates,
4051 est. Ste-Catherine,
Spiros Francis.

Les nouvelles en raccourci

Sur le Curb

M. J.-E. McKenna, de Yates & Co., vient d'être élu par acclamation président du comité de régulation du Curb Market pour l'exercice 1936-37. Il succède à M. A.-D. Tremblay, dont le mandat d'office expire à la réunion annuelle du comité vendredi prochain. Les nominations se sont closes à la séance d'hier et toutes les charges ont été remplies par acclamation. M. Frank J. Smith, de Routledge, Jarvis & Co., a été élu membre du comité pour succéder à M. Tremblay, démissionnaire.

On annonce aussi que Hiram Walker, Gooderham and Worts ont conclu un arrangement qui, lui aussi, ne représente qu'une fraction de la réclamation originale.

Quant à la Canadian Industrial Alcohol Company, les pourparlers sont sur le point d'aboutir et le montant du règlement sera bien inférieur à celui que les deux autres compagnies sont appelées à payer.

Board of Trade

A sa réunion d'hier, le Conseil du Board of Trade a protesté contre la nouvelle loi du Nouveau-Brunswick et l'effet d'imposer des taxes spéciales sur les compagnies des autres provinces qui font affaires dans cette province. Il a aussi protesté contre le projet du canal Champlain.

International Nickel

Le relevé trimestriel de l'International Nickel Company of Canada Limited pour les trois mois clos le 31 mars 1936 révèle un bénéfice net de \$8,386,787; ce qui est égal à 54 cents par action ordinaire, compte tenu du service des dividendes sur les actions privilégiées, et se rapproche de \$4,917,627 ou de 30 cts par action dans le trimestre correspondant de 1935 et de \$8,005,700 ou de 50 cents par action dans le dernier trimestre de 1935.

Le bilan consolidé arrêté au 31 mars dernier indique un actif liquide de \$6,812,996; ce qui inclut \$37,758,074 d'espèces en caisse et de valeurs du gouvernement et se compare à \$60,109,936 y compris \$32,720,025 d'espèces en caisse et de fonds publics au 31 décembre 1935. Le surplus de capital et le surplus gagné se traduisent maintenant par \$108,959,764.

Dans une lettre aux actionnaires, le président, M. R. C. Stanley, cite les chiffres de la consommation mondiale des six principaux métaux non ferreux qui sont le cuivre, le plomb, le zinc, l'aluminium, l'étain et le nickel. Établissant une comparaison entre ces chiffres et ceux de 1929 il déclare que ce groupe seul le nickel a accusé en 1935 une plus grande consommation par l'industrie qu'en 1929, l'année-record de la consommation métallique.

Noranda

Dans un rapport ouvrant les opérations du premier trimestre, Noranda Mines Ltd., rapporte un bénéfice net de \$1,952,288 soit 87 sous par action comparativement à 56 sous pour le premier trimestre de 1935 et à 81 sous par action pour le dernier trimestre de la même année. En 1935 la compagnie a gagné \$2.63 par action contre \$2.19 en 1934.

Cours de l'or

Londres, 14. (P.A.) — Le cours de l'or a avancé de 3d à 140s 3d.

Cours du sucre

New-York, 14. (P.A.) — Le marché du sucre est ferme. Options: mai 2.99; juil. offre, 8.86; sept. offre, 2.84; jan. offre, 2.66; mars, offre, 2.64.

Les obligations

Banque de France

Paris, 14. (P.A.) — Le rapport hebdomadaire de la Banque de France indique les changements suivants, en livres sterling: réserve totale, dim. 1,507,000; circulation, aug. 2,149,000; or, aug. 642,000; autres valeurs, dim. 207,000; dépôts du public, aug. 4,150,000; autres dépôts, dim. 4,781,000; réserve pour billets, dim. 1,518,000; valeurs d'état, aug. 1,085,000. La proportion de la réserve au passif est de 30.18 p.c. comparativement à 31.16 p.c. la semaine dernière.

L'affaire du Grand Trunk

Londres, 14. (P.A.) — Le Comité judiciaire du Conseil privé vient d'autoriser l'appel de George Livibond, au nom d'un certain nombre de détenteurs d'actions de l'ancien Grand Trunk Railway contre cette compagnie et autres intéressés. Livibond veut faire reconnaître que les détenteurs d'action ont été illégalement soustraits de leur part lorsque le gouvernement canadien a acheté ce chemin de fer il y a quinze ans.

Ottawa, 14. (P.A.) — On n'a pu obtenir aucune déclaration officielle du gouvernement concernant l'affaire du Grand Trunk. On attend le texte du jugement avant de faire aucune déclaration.

Cours du café

New-York, 14. (P.A.) — Le marché du café est faible.

Rio: mai et juil. non cotés; sept. 4.72; déc. offre, 4.83; mars non coté.

Santos: mai, offre, 7.95; juil. offre, 8.12; sept. 8.25; déc. 8.36; mars 8.46.

Cours de l'argent

Londres, 14. (P.A.) — Le cours de l'argent a avancé de 1-2 à 20 9-16d.

Importante finance religieuse

LES FRERES DU SACRE-COEUR

Un puissant syndicat financier, dirigé par le Comptoir national de placement limitée, et composé de la Banque Canadienne Nationale, Crédit Anglo-Français limitée, L.-G. Beaubien et Cie limitée, René-T. Leclerc Inc., Ernest Savard limitée, Dubé, Leblond & Cie Inc., lance présentement sur le marché une émission de \$880,000 d'obligations, première hypothèque émise par les Frères du Sacré-Cœur. Cette émission comporte deux tranches d'obligations: \$295,000 à 3 1/2 pour cent, échéant de 1937 à 1946, et \$585,000 à 4 pour cent, et échéant de 1947 à 1954.

Les obligations sont datées du 1er juin 1936 et grevées d'un droit de premier rang sur les biens de la communauté, et de plus, elles porteront une première hypothèque spécifique sur des immeubles situés à Montréal, Pointe-aux-Trembles, St-Hyacinthe, Gravelly, d'une valeur municipale dépassant \$1,787,000, soit deux fois le montant total de la dette obligataire.

Un fait intéressant à noter est que, quoique pour ses fins administratives la communauté comprenne deux provinces, celle d'Arthabaska et celle de St-Hyacinthe, les revenus de la seule province de St-Hyacinthe sont plus que suffisants pour assurer le service des intérêts et l'amortissement complet de la dette.

La tranche de \$295,000 portant intérêt à 3 1/2 pour cent a été entièrement souscrite précédemment par d'importantes institutions de placement. La tranche de \$585,000 d'obligations présentement offertes au public à 100 pour rapporter 4 pour cent, semble donc constituer un placement non seulement bien garanti mais offrant en même temps un rendement très intéressant.

Marché des changes

Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:

Angleterre, 1 ster. \$4.86 2-3 84.98 %

France, franc 0.392 0.658 %

Belgique, belge 1.390 1.607 %

Italie, lire 0.526 0.798 (nom.)

Suisse, franc 1.930 3.244 %

Hollande, florin 1.020 6.772 %

Espagne, peseta 1.930 1.369 %

Suède, couronne 2.680 2.664 %

Norvège, couronne 2.680 2.499 %

Danemark, couron. 2.680 2.221 %

Bresil, milreis 1.196 0.836 %

Etats-Unis, dollar 81.00 1/4 % prime

Allemagne, R. mark 2.382 4.040 %

A MIDI

Cours fournis par la Presse Canadienne:

A Montréal:

Libre sterling 84.97 3-8

Dollar américain 81.00 9-32

Franc français 0.660 2

A New-York:

Libre sterling 84.96

Dollar canadien 99 3-4

Franc français 0.660 3/4

A Paris:

Libre sterling 75.26 frs

Dollar américain 15.10 frs

Dollar canadien 15.15 frs

En or:

Libre sterling 125h 1 d.

Dollar canadien 59.23s.

Dollar américain 59.33s.

Les cours moyens à Wall Street

Cours de l'or

Londres, 14. (P.A.) — Le cours de l'or a avancé de 3d à 140s 3d.

Cours du sucre

New-York, 14. (P.A.) — Le marché du sucre est ferme. Options: mai 2.99; juil. offre, 8.86; sept. offre, 2.84; jan. offre, 2.66; mars, offre, 2.64.

BOURSE ET CURB

Montréal

(P.C.) — Les métaux et les liqueurs se sont mis en vedette sur le marché local ce matin. La construction, les papiers, les utilités et les textiles ont été fermes.

Nickel, à la suite de la publication de son rapport pour le premier trimestre, a avancé de 3-4 et Noranda, qui montre aussi une augmentation des bénéfices, a gagné 1 point. Seagrams, actif, a avancé de près d'un point. Alcool de quelques fractions.

Canadian Hydro a été le seul point faible et a reculé de 3-4. Les autres changements sont de quelques fractions.

Sur le Curb, les pétroles et les liqueurs se sont améliorés de quelques fractions.

Dans la section des mines Ventures a reculé de 20 sous à 1.80, J. M. Cons., Greene Stabell, Pickle Crow et O'Brien ont fléchi. Falconbridge a avancé de 10 sous.

BOURSE

(Compilation de la maison L.-G. BEAUBIEN & CIE)

84 cours, Notre-Dame, Montréal

Ventes Valeurs

110 Am. Supr.

3 Ag. Supr. priv. 10 1/4

3 Am. Glove 15

21 Bell Teleph. 14 1/2

40 Br. Cor. prf. 16 1/2 10 1/2 10 1/2

30 Br. Cor. prf. 16 1/2 10 1/2 10 1/2

115 D. Eng. W. 33 1/2 36 35 1/2 36

55 D. T. & Chs. 5 1/2

200 H. W. 22 1/2

430 H. W. 31 1/2 31 1/2 31 1/2

100 H. W. 31 1/2

365 Imperial Oil 22 1/2

30 Int. Petro. 33 1/2

45 Malcheres A 9 1/2

10 Walk. Brew. 3 00

MINES

1200 Beaufort 35 37 35 37

2000 Duparquet 7

100 Falconbridge 8 00

1100 Green Stab. 60 65

40 Chibougamau 1 28

200 H. W. 31 1/2

100 H. W. 31 1/2

3000 G. M. Cons. 56 58 1/2

500 H. W. 31 1/2

800 Shadacoma 36 36 1/2 36 36 1/2

MINES HOUS LISTE

3000 G. M. Cons. 56 58 1/2

500 H. W. 31 1/2

800 Shadacoma 36 36 1/2 36 36 1/2

10 Commerce 15 1/2

General Foods Corp. 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

General Motors 38 1/2 38 1/2

General Electric 38 1/2 38 1/2

CURB

(Compilation de la maison L.-J. FORGET & CIE)

471, St-Fran-Xavier, Montréal

Ventes Valeurs

110 Am. Supr.

3 Ag. Supr. priv. 10 1/4

3 Am. Glove 15

21 Bell Teleph. 14 1/2

40 Br. Cor. prf. 16 1/2 10 1/2 10 1/2

30 Br. Cor. prf. 16 1/2 10 1/2 10 1/2

115 D. Eng. W. 33 1/2 36 35 1/2 36

55 D. T. & Chs. 5 1/2

200 H. W. 22 1/2

Des travaux exécutés sans autorisation et des chèques qui ne se rendent pas

Un pont sur la rivière de Cap Chat commencé sans que le ministère le sache, et sur la seule "autorisation" du député Côté (Gaspé-Nord) — Des chemins dans Larouche "autorisés" par l'ancien député Delisle — Travaux dont le ministère a connaissance une fois qu'ils sont finis et qu'il est appelé à payer deux ans après — Les avatars de certains chèques pour travaux de chômage et pour l'établissement de fils de cultivateurs — Non seulement les députés ministériels mais même leurs agents électoraux ordonnent des travaux

LE BUREAU DE M. VAUTRIN: \$1,592

Québec, 14. (D.N.C.) — Voici la suite des dépositions données hier midi devant le comité parlementaire des comptes publics et dont nous n'avons pas reçu le texte assez tôt pour le publier dans notre numéro d'hier:

La distribution des chèques de la colonisation

M. Duplessis. — Les chèques du département sont-ils généralement envoyés aux députés pour distribution?

M. Richard. — Généralement, non. Il y a des services où on les envoie au député, d'autres, non. Le service des travaux de colonisation, par exemple, envoie des instructions à M. Un Tel, qui conduit les travaux. C'est lui qui fait la liste de paie, et c'est à lui que vont les chèques pour distribution.

M. Duplessis. — Est-ce que vous avez envoyé des chèques à des députés?

M. Richard. — On a pu en envoyer.

M. Duplessis. — Très souvent?

M. Richard. — Peut-être, un bon nombre, dans le passé.

Hésitation

M. Duplessis. — Est-il à votre connaissance que des chèques aient été envoyés au député, n'ont pas été remis au destinataire et que le département a dû intervenir pour les faire remettre?

Le sous-ministre hésite longuement, puis dit: Je n'ai pas de cas actuellement dans l'esprit.

M. Duplessis. — En faisant des efforts, n'en pourriez-vous pas trouver?

M. Richard. — Je crois que oui.

M. Duplessis. — Arrivé dernièrement?

M. Richard. — Ça remonte peut-être à deux ans.

M. Duplessis. — En tout cas, c'est depuis les élections de 1931?

M. Richard. — Peut-être.

M. Duplessis. — Ce n'est pas peut-être, c'est certain. Arrivé, n'est-ce pas?

M. Richard. — Je pense que oui.

M. Duplessis. — A quel député?

Le sous-ministre ne répond pas: le chef de l'opposition lui presse plusieurs fois la question, le presse de répondre. Finalement vient la réponse:

M. Richard. — Je sais que nous avons été obligé d'intervenir. Mais je ne suis pas certain que l'argent n'a pas été remis au destinataire. Je suis même convaincu du contraire.

Le chèque envoyé au député de Gaspé-Sud

M. Duplessis. — A même les fonds de la colonisation, vous avez envoyé un chèque à un député et il ne l'a pas remis à son destinataire, et le département a dû intervenir plusieurs fois pour en faire remettre le montant?

M. Richard. — Oui.

M. Duplessis. — De quel député s'agit-il?

M. Richard. — M. Ghouinard (de Gaspé-Sud).

M. Duplessis. — Quel chèque c'était?

M. Richard. — A mon souvenir, c'était un chèque pour l'établissement d'un fils de cultivateur.

M. Duplessis. — Est-ce que le chèque n'a pas été encaissé d'abord par un autre que le cultivateur à qui il était destiné?

M. Richard (hésitant). — Il y a peut-être des probabilités qu'il en est ainsi... oui.

M. Duplessis. — Est-ce que le département n'a pas émis un autre chèque après plusieurs semaines et même plusieurs mois?

M. Duplessis. — Est-ce que ce chèque était à l'ordre du député?

M. Richard. — Non.

M. Duplessis. — Est-ce le bénéficiaire qui a endossé?

M. Richard. — Apparemment oui.

M. Duplessis. — Mais n'est-il pas à votre connaissance que c'est en réalité un autre que le bénéficiaire?

M. Richard. — Je ne suis pas en état de l'affirmer.

M. Duplessis. — A quelle date, ça?

M. Richard. — De mémoire, je ne puis pas vous le dire.

M. Duplessis. — Est-ce avant ou après l'élection de 1935?

M. Richard. — Je crois que c'est avant.

M. Perrault. — Dans votre souvenir, il n'y a que ce cas-là?

M. Richard. — Oui.

Le cas de M. Frigon

M. Duplessis. — Je vais vous en

donner un autre. M. Frigon, ancien député de Saint-Maurice — et ancien pour longtemps — a obtenu du département de la colonisation, avant les élections de 1931, un chèque de \$5,000 pour des travaux de chômage au Calvaire de Saint-Elie. Il ne l'a pas donné, et celui qui vous parle a dû intervenir, plusieurs mois après, pour faire payer les gens; et le département a émis un autre chèque.

M. Richard. — J'ai le dossier ici, il faudrait que je le consulte.

M. Richard. — En relisant la correspondance sur cet incident et en éveillant mes souvenirs, je crois que M. Frigon n'a pas reçu \$5,000 pour cela. Je sais que M. Laferté, alors ministre de la colonisation, s'opposait à autoriser ces travaux, parce que, d'après notre inspecteur, ce n'étaient pas des travaux de colonisation. Il s'est décidé en 1933 à payer, à la suite d'interventions de la part de Mgr Cloutier, du député de Saint-Maurice.

M. Duplessis. — Et du député des Trois-Rivières.

L'entrevue chez M. Laferté

M. Duplessis. — Etiez-vous dans le bureau de M. Laferté lorsque je suis allé le voir et qu'il a dit: "Je ne suis pas pour payer deux fois la même chose; je l'ai déjà payé une fois."

M. Richard. — Je n'y étais pas. Dans la correspondance officielle et une lettre du curé, il semble qu'il soit allé rencontrer le ministre, en compagnie de M. Frigon, mais les décisions qui ont pu être prises là ne m'ont pas été communiquées. Le ministre n'a jamais dit qu'il avait laissé \$5,000 à M. Frigon.

M. Duplessis. — Je suis allé voir M. Laferté, je sais ce qu'il m'a dit.

M. Duplessis explique que dans la paroisse de Saint-Elie, il y avait des chômeurs établis sur des terres dont plusieurs lots étaient patentés. Aussi, au lieu de donner des secours directs, on a décidé que les chômeurs construiraient un chemin qui mène jusqu'au calvaire de Saint-Elie. M. Duplessis rappelle que le département de la colonisation, jusqu'à ces dernières semaines, a distribué depuis 1930 les secours directs dans les régions de colonisation, et que c'est ainsi que ces travaux ont été placés sous l'étiquette de chômage.

Le pont de Cap-Chat

M. Drouin. — Quand le pont construit sur la rivière de Cap Chat dans Gaspé-Nord, a-t-il été commencé?

M. Richard. — Nous avons été prévenus par une lettre, en fin de décembre, qu'un pont était en construction. J'ai envoyé un inspecteur qui lui a fait son rapport.

M. Drouin. — Comme question de fait, ce pont a été commencé le 19 novembre 1935, en période électorale. Quand le département a-t-il su que ce pont était en construction?

M. Richard. — Le département l'a su pour la première fois, le 21 décembre 1935.

M. Drouin. — Alors quand le pont a été commencé, le département ne le savait même pas?

M. Richard. — Non.

M. Drouin. — Les travaux n'étaient donc pas autorisés?

M. Richard. — Non.

M. Drouin. — Quel est le coût, à date, de ce pont?

M. Richard. — Environ \$9,000.

M. Drouin. — Qui a autorisé ces travaux alors?

M. Richard. — Le député.

M. Thomas Côté a autorisé la construction du pont

M. Drouin. — M. Thomas Côté, le député de Gaspé-Nord?

M. Richard. — Oui.

M. Drouin. — Quelles sont les formalités qui doivent être suivies?

M. Richard. — Le ministre doit autoriser les travaux, et il faut que les fonds soient disponibles.

M. Drouin. — Qui doit préparer les plans?

M. Richard. — Ce sont nos ingénieurs qui préparent les plans.

Ni plans, ni autorisation

M. Drouin. — Ainsi, le 19 novembre 1935, lorsque sur l'autorisation de M. Thomas Côté, sans la permission du département, on a commencé les travaux, il n'y avait ni plans, ni autorisation de faites?

M. Richard. — Non.

M. Drouin. — A quel montant exact s'élevait la dépense faite à l'heure actuelle?

M. Richard. — A \$9,059.

M. Drouin. — Les travaux sont-ils finis?

M. Richard. — Je l'ignore.

M. Drouin. — Les députés ont-ils l'autorisation de décider eux-mêmes les travaux et les dépenses?

M. Richard. — Non.

Le ministère reçoit un gros paquet de factures

M. Richard répond ensuite à M. Drouin qu'il s'enquerra si M. J. Lemieux, qui a signé les listes de paie de ces travaux, en date du 24 décembre 1935, est le conducteur ordinaire de travaux dans la région. Cette liste de paie n'a pas été autorisée par le département. La pre-

mière nouvelle que le département a eue, ça été par une lettre d'un nommé Gaumont, de Gaspé-Nord, lettre adressée au premier ministre et qui a été référée au département de la colonisation. Les factures et les listes de paie sont arrivées en même temps, dans un gros paquet, au ministère. Le premier rôle de paie a été assemblé le 5 décembre, et les deux autres les 10 et 24 décembre.

M. Richard répond à M. Perrault que le département n'a pas accepté ni payé les travaux.

M. Robert Taschereau fait à ce moment une remarque et M. Duplessis riposte, et les deux députés échangent des amabilités. Comme M. Taschereau est entre MM. Perrault et Mercier, à la place occupée hier par M. J.-N. Francoeur, M. Duplessis se demande si M. Taschereau père n'a pas chargé son fils de surveiller le procureur général, M. Perrault.

M. Duplessis poursuit: Au sujet du pont de Cap-Chat, que le député Thomas Côté dans sa toute puissance, aurait fait commencer, sans autorisation aucune, est-ce qu'il n'est pas arrivé souvent que des députés ont fait faire des travaux sans le consentement du département de la colonisation, et que le département les a payés un ou deux ans après coup?

M. Richard. — Oui.

L'ancien député de Chicoutimi a aussi autorisé les travaux

M. Duplessis. — N'est-il pas vrai que, dans Chicoutimi, le député du comté d'alors, M. Delisle, a fait faire des chemins dans la paroisse de Larouche sans que le département de la colonisation le sache, et que le département a dû payer ces travaux deux ans après?

M. Richard. — Oui.

M. Duplessis. — Et ces travaux n'étaient pas autorisés par le département?

M. Richard. — Non.

M. Duplessis. — Et M. Delisle a fait entreprendre ces travaux de sa propre autorité et le département a dû payer ces travaux qu'il n'avait pas autorisés, un an plus tard?

M. Richard. — Oui.

M. Duplessis. — Il est arrivé que les députés ministériels ont fait faire beaucoup de travaux, de leur propre chef, sans l'autorisation du département et ont fait ensuite payer ces travaux deux ans après?

M. Richard. — Oui, mais il convient d'ajouter des explications. Car il arrive que le ministre autorise des travaux sans le dire au sous-ministre.

M. Duplessis. — Dans le cas de Chicoutimi, le ministre avait-il autorisé les travaux?

M. Richard. — Non.

M. Duplessis. — Et dans le cas de Cap-Chat, le ministre avait-il autorisé les travaux?

M. Richard. — Non.

Le département qui n'avait pu vérifier, a dû payer

M. Duplessis. — N'est-il pas arrivé plusieurs fois que les députés ministériels ont fait faire des travaux sans que le département ait pu surveiller les travaux, ni vérifier, et que le département a dû payer cependant deux ans après?

M. Richard. — Oui.

Les autorisations des agents d'élections

M. Duguay. — N'est-il pas même arrivé que les travaux aient été autorisés par les agents électoraux des députés?

M. Richard. — Pas à ma connaissance personnelle.

M. Duguay. — Est-ce que M. Elie Simard, de Saint-Henri de Taillon, n'a pas autorisé M. Eugène Boivin, marchand général de Saint-Joseph d'Alma, à construire un fossé, le 11 ou le 12 août 1931, et que le compte, soit \$150, a été payé par le département de la colonisation?

M. Richard dit qu'il va s'enquérir.

On reprend l'interrogatoire sur le pont de Cap-Chat, et M. Drouin tire du dossier une lettre de M. Jules Brabant, de la Compagnie du Pouvoir du Bas-Saint-Laurent, qui a envoyé deux ou trois comptes à faire payer pour matériaux fournis pour la construction du pont.

M. Drouin. — Vous savez que M. Brabant est l'organisateur ministériel pour le bas du fleuve?

M. Richard dit que oui, mais il ignore si M. Brabant a été organisateur depuis longtemps.

Les chèques aux fils de cultivateur

M. Duplessis. — Vous avez dit hier que les chèques pour l'établissement des fils de cultivateurs étaient envoyés aux députés pour distribution?

M. Richard dit que oui et explique que les chèques du département pour les travaux sont envoyés aux conducteurs de travaux, et les chèques pour les primes sont envoyés aux inspecteurs.

Il arrive que ces chèques soient envoyés aux députés, mais c'est l'exception.

M. Duplessis. — Les chèques pour l'établissement des fils de cultivateurs sont envoyés aux députés. Ce

qui prouve que l'établissement des députés et celui des fils de cultivateur seraient connexes.

Le cas de M. Gagnon

M. Duplessis continue alors: N'est-il pas vrai que des chèques pour primes d'abatis et d'établissement des fils de cultivateur ont été envoyés à M. H.-L. Gagnon, ancien député de Frontenac, le 25 novembre dernier, et que le nouveau député, M. Tardif, a dû intervenir pour faire soit retourner les chèques, soit les faire expédier aux destinataires?

M. Richard. — Ça n'est pas arrivé à ma connaissance.

M. Duplessis. — Est-ce que le député, M. Tardif, ne vous en a pas parlé?

M. Richard. — Pas à moi, je n'en ai pas entendu parler.

M. Tardif dit alors qu'il en a parlé à M. l'abbé Bilodeau.

M. Duplessis demande si dans Berthier les chèques de colonisation pour chômage et l'établissement des fils de cultivateurs ont été envoyés au député.

M. Richard. — Oui, pour les chèques d'établissement des fils de cultivateurs. Quant aux autres, ils sont envoyés aux inspecteurs.

L'intimidation par les chèques

M. Duplessis. — Est-il à votre connaissance que des inspecteurs aient utilisé ces chèques pour faire de l'intimidation auprès des colons, pour fins électorales?

M. Richard. — On me l'a rapporté.

M. Duplessis. — Avez-vous vérifié?

M. Richard. — Non, je n'en ai pas eu le temps.

M. Duplessis. — Avez-vous entendu parler par des personnes responsables que durant la dernière élection provinciale, du 1er juin 1935 au 1er décembre 1935, des députés ministériels ou leurs organisateurs se servaient de chèques de colonisation pour fins électorales?

M. Richard. — Oui, ça m'a été rapporté.

M. Duplessis. — Par des personnes dignes de foi?

M. Richard. — Oui.

Seulement 167 chèques

M. Cléophas Bastien, député de Berthier, se lève alors et déclare que ce que M. Martineau a publié dans le journal *Le Devoir*, était simplement de la légende, notamment que lui, M. Bastien, avec le maire de St-Damien et le notaire de St-Gabriel de Brandon, se seraient associés pour pratiquer l'intimidation des électeurs. C'est de la pure invention, dit-il, il n'a jamais reçu ni distribué de chèques de secours directs. De même, il n'y a pas eu 300 chèques distribués pour l'établissement des fils de cultivateurs, mais seulement 167.

M. Perrault proteste que le sténographe ne prenne pas la déclaration de M. Bastien.

M. Bastien témoigne

Le sténographe fait observer que si l'on prend les déclarations autres que les questions et réponses, il faudra un sténographe de plus. M. Duplessis décide alors d'assumer M. Bastien qui va dans la boîte des témoins.

M. Bastien répète sous serment ce qu'il a dit précédemment.

Il dit qu'il a plusieurs organisateurs, mais que l'inspecteur de colonisation, M. J.-W. Champagne, de St-Zénon, n'est pas un organisateur et qu'il ne s'est pas occupé de l'élection de M. Bastien.

M. Duplessis. — Comment le savez-vous?

M. Bastien. — Parce que mon organisateur M. Duval m'a dit que M. Champagne ne s'était pas occupé de cela. Il m'a dit que M. Champagne avait voté et qu'il était parti pour Montréal.

M. Duplessis. — M. Champagne n'a pas travaillé pour vous?

M. Bastien. — Je ne le crois pas.

M. Duplessis. — Pourquoi vous êtes-vous informé si Champagne avait travaillé?

M. Bastien. — C'est M. Duval qui m'a dit ça.

L'attitude du député de Berthier

M. Bastien dit qu'il n'y a de colonisation dans le comté qu'à St-Michel, et St-Zénon, que ce sont les seules places où l'on a distribué des secours directs. Quant aux chèques aux fils de cultivateurs, M. Bastien les a presque tous envoyés par la maille au fur et à mesure, soit 167 en tout. Il a pris pour politique de ne pas occuper des primes, et octroier, laissant M. Parhénaux juger la chose.

M. Duplessis lit une lettre où l'on dit que les agents de M. Bastien vont accoster les colons au sortir de la messe, et distribuer deux piastres ce disant que ce sont des primes. M. Bastien dit qu'il ignore la chose. Depuis dix, dit M. Bastien, je ne suis jamais intervenu auprès des chefs de département pour la distribution des primes et je n'en suis jamais occupé et j'ai toujours laissé faire les inspecteurs.

Le premier versement

M. Hamel. — Si vous croyez en ce principe, pourquoi ne laissez-vous pas le département distribuer les chèques pour l'établissement des fils de cultivateurs? Vous venez de nous dire que vous en avez envoyé 167.

M. Bastien explique que dans ses lettres il disait qu'il envoyait le premier des trois versements.

M. Duplessis dénonce ce procédé qui est de la pure ingérence politique.

M. Bastien. — Un député doit savoir ce qui se passe.

M. Duplessis. — Alors pourquoi abandonnez-vous la question des primes et, aux inspecteurs? Vous venez de nous dire que vous ne vous en occupez pas?

\$1,592 pour le bureau de M. Vautrin

On passe ensuite aux dépenses de bureau de M. Vautrin. Elles ont coûté en tout \$1,592 dont \$93 pour peinture et tapisserie.

M. Adélard Côté témoigne à cet effet. Il déclare que c'est l'ameublement coutumier des bureaux de ministres et qu'on a fait la même chose pour le bureau du chef de l'opposition.

M. Duplessis. — Est-ce moi qui

chez **DUPUIS**

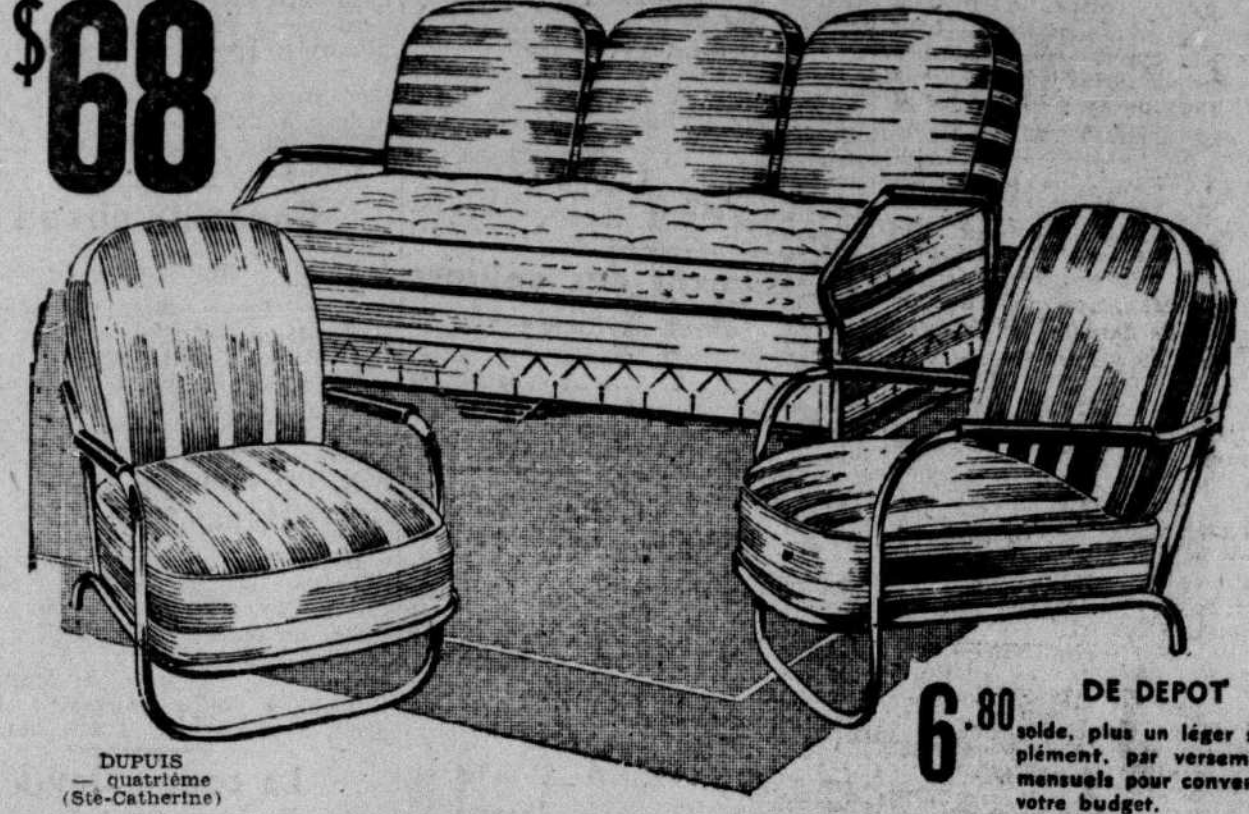
UNE VALEUR INCOMPARABLE!...

SUPERBE MOBILIER CHROME

DIVAN TRANSFORMABLE EN LIT DOUBLE OU LITS Jumeaux

C'est le mobilier moderne par excellence, c'est l'occasion la plus avantageuse pour meubler un vivoir, un petit appartement... Deux fauteuils, coussins à ressorts — divan avec 2 matelas à ressorts et recouverts de reps.

\$68



DE DEPOT 6.80
solde, plus un léger supplément, par versements mensuels pour convenir à votre budget.

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président
ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

Jusqu'à 24 mois de crédit si désiré.

ait dit quoi faire et quoi acheter pour mon bureau?

M. Côté. — Non, c'est M. Ivan Vallée.

Le ministre aurait dû faire des sacrifices

M. Hamel. — Et le bureau de M. Laferté, prédecesseur de M. Vautrin, qu'est-ce qu'on en a fait? Du bois de chauffage?

M. Côté. — Ces bureaux ont été redistribués dans le département.

M. Drouin. — Mais est-ce que M. Laferté n'était pas satisfait de son bureau?

M. Côté. — Les meubles étaient anciens et moins pratiques, et non convenables pour un bureau de ministre.

M. Duplessis. — Quand on sert aux colons des repas à raison d'un sou par jour, le ministre de la Colonisation peut bien faire quelques sacrifices.

Le comité s'ajourne alors à ce matin à 10 heures et demie.

Réponses de M. Mercier à M. Duplessis

Ce que les compagnies forestières doivent à la province — Contrats d'arpentage

Québec, 13. (D.N.C.) — M. Honoré Mercier, ministre des Terres et forêts, a déclaré hier après-midi, à M. Maurice Duplessis, que les compagnies forestières doivent actuellement à la province, comme arpentages passés, une somme de \$1,294,000, en droits de coupe et une somme de \$39,647 en rentes foncières. Depuis le 24 février 1935 au 30 avril 1936, aucune réduction n'a été accordée quant à la rente foncière.

M. Mercier a aussi répondu que depuis le 27 mars 1935 au 30 avril 1936, le gouvernement a accordé des contrats d'arpentage pour \$341,144 et il a payé pour arpentage la somme de \$425,059.

Ces contrats ont été accordés sans soumissions; depuis 1920 à avril 1935, le gouvernement avait accordé des contrats pour \$5,213,637 également sans soumission.

Départ de deux paquebots du C. P.

Deux paquebots du Pacifique Canadien partent de Montréal vendredi matin à destination de ports européens: le *Duchess of Richmond*, sous le commandement du capitaine H. A. Moore, et le *Montrose*, sous celui du capitaine Charles Richardson. Ces deux navires auront chacun à son bord une longue liste de passagers, parmi lesquels on remarque, sur le *Duchess of Richmond*, M. J. W. Fordham Johnson, lieutenant-gouverneur de la Colombie canadienne, et Mme Fordham Johnson; le révérend E. J. Waterhouse, professeur de philosophie à l'Université de Londres; J. M. Almond, M. et Mme E. S. Frost, Mme A. Hall, J. T. MacArthur, B. T. Campbell, M. et Mme Samuel Hari, Mme A. Durocher, M. et Mme William Ross, M. et Mme G. W. Dorion, de Montréal.

Parmi les passagers qui s'embarqueront sur le *Montrose*, il y aura le brigadier-général C. H. Mitchell, de Toronto, et Mme Mitchell; le baron et la baronne Sartorio de Kamloops, C.C.; Mmes P. F. et Philip Sise, les révérendes Soeurs St-Philippe de Néri, St-Henri, St-Michel-Archange et Marie-Reine, l'abbé Léon Marcotte, Mme J. Lafleur, Mmes Eva et Alida Gendron, M. et Mme Alphonse Lemoine, de Montréal.

Pour les colons nécessiteux

Une nouvelle initiative des "Chevaliers de Carillon"

On nous communique cette intéressante déclaration:

Les Chevaliers de Carillon, institut pour seconder les mouvements religieux, sociaux, économiques et nationaux, s'efforcent de promouvoir le retour à la terre. Mais ce n'est pas tout d'inciter les familles déracinées ou nécessiteuses à regagner les terres. Il importe que les y maintenir et surtout de les y maintenir dans une condition aussi avantageuse et aussi heureuse que possible.

On comprend sans peine que la transition subite de la ville dans un camp de colon provoque une réaction telle que leur persévérance en est souvent ébranlée. La rude tâche du frémissement, l'isolement dans la forêt, l'éloignement des centres, les privations d'une multitude de choses utiles, même nécessaires, font regretter aux nouveaux colons les rues illuminées de la ville, les séduisants abords des théâtres, le va-et-vient de nos rues avec leurs parades, toute cette vie fiévreuse à laquelle il participait dans une certaine mesure. Aussi les uns sont portés à se décourager, sont tentés de revenir à leur ancien état, si pénible qu'il fut, donnent de mauvaises nouvelles à leurs parents et amis et font ainsi une propagande à rebours.

C'est pourquoi les Chevaliers de Carillon ont organisé un Service d'aide aux colons nécessiteux en vue d'adoucir leur condition, de soutenir leur courage, en leur procurant articles, vêtements, meubles, bibliothèque, livres, journaux, revues, quelques douceurs et surtout de la sympathie.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.

Pour connaître de façon précise leur besoin, chacun adopte une famille, entre en correspondance avec elle, trouve les objets demandés, en fait l'expédition par l'entremise de nos bureaux. Les articles sont expédiés au destinataire par l'entremise du curé de la localité.